

VILLE D'ANTONY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2022 à 20h

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de
Monsieur Jean-Yves Sénant.

Il est fait appel des membres présents par M. Marc Ali Ben Abdallah.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. COLIN M. AIT-OUARAZ à M. HUBERT
Mme EL MEZOUED à M. BENSABAT Mme AUBERT à M. PEGORIER
Mme LEON à M. REYNIER Mme DESBOIS à Mme CHABOT

Conseillers absents : M. GIORIA, Mme LAJEUNIE, M. CELESTIN, M. HOBEIKA.

M. le Maire : Mes chers collègues, plusieurs anciens élus municipaux nous ont quittés au cours des dernières semaines :

- Deux anciens adjoints :
 - **Michel Pélissié**, qui fut Maire Adjoint délégué aux travaux et au personnel dans la Municipalité d'André Aubry, de 1977 à 1983 ;
 - **Jean Caplanne** qui fut d'abord Conseiller Municipal de 1983 à 1986, puis Maire-Adjoint de 1986 à 1995. D'abord en charge de l'hygiène, de la santé publique et des handicapés, sa délégation s'étendit au personnel puis aux affaires sociales.

- Deux conseillers municipaux :
 - **Pierre Jacotot**, de 1983 à 1995, qui fut en charge des affaires économiques, de l'emploi et de la formation professionnelle, puis du logement ;
 - **Michel Smeulders**, Conseiller Municipal de 2000 à 2001.

A leur mémoire, nous allons observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée)

Je vous remercie.

Je dois aussi vous informer de la démission de Michel Gioria, j'en ai informé le préfet comme il se doit et je n'ai pas de réponse qui me soit pour le moment parvenue, c'est indispensable pour accueillir son remplaçant au Conseil Municipal qui sera en principe Mathieu Courdesses.

Vous avez reçu le **compte rendu de la séance du 2 décembre**, y a-t-il des demandes de rectifications à ce compte rendu ? Il n'y en a pas, donc nous considérons qu'il est approuvé.

Vous avez reçu aussi la **liste des décisions prises pendant l'intersession**, y a-t-il des questions sur ces décisions ?

M. MONGARDIEN : Oui, j'ai deux questions sur les intersessions et sur les DIA aussi. Sur les intersessions, la numéro 16 qui concerne le bâtiment de la police municipale, vous listez un certain nombre de lots qui n'ont pas été attribués, mais à quoi correspondent les lots 5 et 7 qui ne

sont pas dans cette liste ? Et que deviennent-ils ? Ne faut-il pas une autre décision pour les annoncer officiellement ?

M. le Maire : Oui, les lots 5 et 7 ont déjà été annoncés.

M. MONGARDIEN : Ils sont maintenus finalement ?

M. le Maire : Non, aucun, on repasse tout, le marché va être repassé entièrement.

M. MONGARDIEN : D'accord parce que la dernière fois vous nous aviez dit ...

M. le Maire : C'est en cours de consultation actuellement, on va le présenter à la commission d'appel d'offres prochainement.

M. MONGARDIEN : Je n'ai pas compris. Ils sont maintenus ou ils vont être révoqués ?

M. le Maire : On va tout repasser.

M. MONGARDIEN : Vous allez les révoquer ?

M. le Maire : Oui, on va tout repasser.

M. MONGARDIEN : Il faudra certainement une décision pour les révoquer officiellement ?

M. le Maire : Excusez-moi mais je ne comprends pas.

M. MONGARDIEN : Il faudra certainement une décision pour les révoquer officiellement, ceux-là aussi ?

Mme PRECETTI : Cela a déjà été fait. Ça a été fait en décembre.

M. le Maire : Tout le marché est relancé, l'ensemble des lots sont

relancés, et ils feront l'objet d'une décision au cours des prochains mois. C'est bien tous les lots ensemble.

M. MONGARDIEN : D'accord, merci. Pourrait-on avoir une explication sur la numéro 21 ? Cela semble être une convention signée entre Antony Volley, la mairie et l'US métro. Quel est le rôle de la municipalité dans cette convention ?

M. le Maire : C'est une convention de mise à disposition gratuite, l'US Métro donne gratuitement son gymnase je crois à Antony Volley, mais la mairie est là comme garant de Antony Volley. Elle est garant de la bonne foi d'Antony Volley et du sérieux de l'association que je confirme d'ailleurs.

M. MONGARDIEN : Après, j'ai une question sur la 43 et la 51 qui concernent l'association Dynamic pour la mise à disposition d'une salle au centre culturel Ousmane Sy. Quelle différence est-ce qu'il y a entre les deux décisions ? Est-ce que la première s'applique sur 2021 ? Et la deuxième en 2022 ?

M. le Maire : Parce que c'est la même salle ?

M. MONGARDIEN : les 43 et 51...

M. le Maire : Alors c'est une erreur. Ce sont les deux mêmes. C'est deux fois la même décision. C'est une erreur.

M. MONGARDIEN : D'accord. Pour la numéro 45, c'est la mise à disposition d'un logement au profit d'un particulier moyennant une

indemnité d'occupation. J'ai eu une question : comment s'est fait la désignation de ce particulier ? Et l'indemnité est-elle en ligne avec les loyers sociaux pratiqués par Hauts-de Bièvre Habitat ?

M. le Maire : Non, là ce n'est pas un logement social. C'est un logement qui appartient à la Ville. C'est un logement solidaire. C'est un logement acheté par la Ville il y a quelques années pour être un logement solidaire. Et là il se trouvait libre et donc il a été donné à ce monsieur.

M. MONGARDIEN : Eh bien justement ma question c'est : comment s'est faite la sélection de cette personne ?

M. le Maire : Il y avait l'obligation de le reloger rapidement parce qu'il était dans un logement insalubre.

M. MONGARDIEN : D'accord. Et dernière décision, la numéro 57, sur la convention concernant des interventions dans le cadre de la prévention des dérives sectaires et de cohésion sociale : Dans quel cadre cette intervention va-t-elle avoir lieu et au profit de quelle population ?

M. le Maire : Marc-Ali Ben Abdallah va vous répondre.

M. BEN ABDALLAH : Alors en fait là il s'agit d'un diagnostic, d'une étude qui a été menée assez générale sur la cohésion sociale et les risques de dérives sectaires pour le quartier du Noyer Doré. C'est une étude qui s'inscrit dans la politique de la Ville. Il s'agit ici en fait éventuellement de pouvoir participer à des cellules de suivi sur ce type de risque. Par ailleurs, il y a aussi d'autres initiatives qui sont autour de

cette étude, notamment la mise en place d'un passeport de citoyenneté numérique, cela s'est étendu à cela, on a introduit aussi le fait de lutter contre les effets néfastes d'une exposition prolongée aux écrans pour les jeunes adolescents. Mais grosso modo, cette étude c'est surtout essentiellement quelque chose qui est relatif aux risques de dérives sectaires et au risque de radicalisation pour le Noyer Doré.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme REMY-LARGEAU : Bonsoir M. le Maire, bonsoir chers collègues. Une première question concernant la décision d'intersession numéro 7 qui concerne l'organisation d'une formation de premiers secours en santé mentale : d'abord je commence par remercier Monsieur Gaulon qui nous a transmis la convention concernée, nous avons pu y trouver une partie des réponses à notre questionnement, il reste néanmoins quelques interrogations :

La première concerne le public concerné par cette formation puisqu'il est annoncé qu'il y aurait 16 personnes, agents et partenaires associatifs, travaillant dans le secteur prioritaire de la Ville, est-ce qu'on pourrait savoir un petit peu quels types de métiers étaient présents parmi les personnes qui ont pu bénéficier de cette formation ?

M. VOULDOUKIS : Bonjour à tous. Oui effectivement les 25 et 26 janvier la Ville a effectué la première formation aux premiers secours en santé mentale. 16 personnes comme vous le disiez, moi aussi j'ai

bénéficié, d'ailleurs j'étais le 16ème, c'était une formation de qualité, il y avait beaucoup d'agents municipaux, c'était l'objectif dans un premier temps, il y avait le service sports, il y avait différents services pour mettre en place cette première formation. Et nous sommes convaincus que cette formation sera utile pour l'avenir.

Plusieurs projets sont déjà en cours de montage concernant les jeunes et forcément concernant aussi d'autres personnes comme vous le disiez tout à l'heure. On va étaler, on va étendre mais dans un premier temps l'objectif était de former vraiment les agents municipaux. Juste pour votre entière et complète information, on va en faire d'autres comme je vous le disais, il s'agit de formations premiers secours en santé mentale, des formations qui sont conformes aux recommandations internationales, ce sont des formations qui ont été mises en place par des universitaires et chercheurs australiens et la France, par l'organisme PSSM France, Premier Secours en Santé Mentale France, prend la relève, et vu la crise sanitaire que nous avons tous subie, nous allons passer à une vitesse supérieure et je pense que l'on va vraiment gagner beaucoup dans ce domaine-là.

D'une manière globale cette formation concerne la dépression, les troubles anxieux, les comportements suicidaires, les mutilations non suicidaires, les attaques de panique, les troubles psychiques, et ça va très, très loin. Donc c'est très utile, et on s'en félicite.

Mme REMY-LARGEAU : Oui tout à fait, je trouve que c'est une belle démarche effectivement de mettre en place cette formation aux premiers secours. On connaît depuis longtemps les premiers secours de manière générale mais en santé mentale, c'est vraiment en train de se développer aujourd'hui et ça me paraît effectivement une très bonne initiative.

Ma seconde question portait sur la volonté d'élargir effectivement le public concerné, vous avez répondu et je vous remercie. Ce dispositif s'inscrit, j'imagine, dans une approche, une volonté aussi de déstigmatiser la santé mentale puisque c'est l'un des objectifs de ce type de formation, est-ce que plus généralement, vous pouvez nous partager des éléments en dehors de cette formation qui relèvent justement de cette volonté en fait de la Ville de vouloir développer son approche de la santé mentale dans la commune ?

M. VOULDOUKIS : Écoutez, pour l'instant nous avons mis en place comme je vous le disais le premier groupe, ce groupe va se réunir, on veut marquer vraiment symboliquement cette phase, ce n'est pas expérimental, c'est précis ; l'essentiel est de vraiment pouvoir être utile, de pouvoir apporter un soutien à ceux qui en ont besoin. Donc on est en train vraiment d'étudier cela d'une manière pragmatique, en tenant compte des différentes sensibilités. Et je pense que par la suite, oui, pourquoi pas, il n'y aura aucune obstruction à vous donner plus

d'informations. Pourquoi pas, il n'y a aucune restriction à vous donner plus d'informations.

Mme REMY-LARGEAU : Une dernière question, je suis amenée à vous poser cette question parce qu'en fait la commission de solidarité ne s'est pas réunie depuis décembre 2020, vous m'aviez dit quand j'avais relancé qu'elle se réunirait sans doute à l'automne 2021, est-ce qu'on peut espérer une prochaine réunion et à quelle échéance ?

M. COLIN : Merci de votre question ; je pense qu'il faut qu'on la réunisse prochainement, ça fait partie de nos projets. Je souhaitais vraiment la réunir en présence physique et réelle plutôt qu'en visio, et d'ailleurs ça permettra dans cette commission d'exposer tout le travail qui a été fait sur la veille mentale, sur le conseil de la santé mentale, tout cela ce sont des projets qui ont été portés justement par les administrateurs du CCAS où effectivement on a régulièrement des débats je dirais assez étayés sur l'ensemble de ces sujets. Merci de ce rappel.

Mme REMY-LARGEAU : Sur la décision numéro 10 : cela fait plusieurs fois que l'on nous demande de voter, enfin pas de voter mais de prendre acte de décisions qui concernent des interventions de plusieurs personnes dans le cadre de la réussite éducative et c'est vrai qu'on vous l'a déjà demandé, on aimerait bien avoir des éléments de bilan pour évaluer, avoir un retour sur finalement combien de personnes sont

concernées...

M. DI PALMA : Effectivement, comme vous le dites, c'est redondant mais les éléments chiffrés vous les aurez lors du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles puisqu'il y a un bilan du dispositif de réussite éducative qui est en train d'être rédigé et qui sera divulgué à ce moment-là. Donc moi je ne les ai pas pour l'instant, la personne qui s'en occupe est en train de compulser tout cela et vous aurez les éléments dans le rapport.

Mme HUARD : Sur la décision 17 : adoption d'une convention à conclure avec le cabinet de conseil Manability pour l'établissement d'un diagnostic organisationnel et managérial de la collectivité pour un montant de 36.000 € : Nous avons vu que toutes les administrations et toutes les structures aujourd'hui ont été ébranlées en France par la pandémie et ça a été évoqué en commission, mais nous aurions aimé savoir quand même pourquoi la Ville a recours à un expert pour ce diagnostic ? Enfin quel est le résultat attendu, je dirais, et quel est l'objectif ?

Mme GENEST : Une réponse sur cet audit qui est mis en place : notre organisation effectivement a pas mal souffert de la pandémie, a été relativement statique, enfin n'a pas beaucoup évolué dans sa structuration depuis de nombreuses années, donc on a un vrai besoin de redynamiser l'organisation, à date ce sont des missions qui ne se font

pas en interne justement parce qu'il faut un regard extérieur pour pouvoir être dans l'organisation et le dialogue, pour poser un diagnostic et proposer les évolutions de l'organisation, c'est pour cela qu'il est utile de faire appel à un cabinet extérieur, et donc l'objectif est de réfléchir à quelle serait une nouvelle organisation, une nouvelle gouvernance au niveau d'abord du CODIR et puis des Directions, pour prendre en compte un certain nombre de nouveaux éléments en termes de projets... Donc c'est pour cela qu'on a besoin d'un regard externe et c'est pour cela que comme beaucoup de collectivités, on fait appel à un cabinet extérieur pour avoir ce regard et ensuite pour prendre des décisions en termes d'organisation.

Mme HUARD : Est-ce que vous pourriez préciser quelle sera la méthodologie, est-ce que les agents seront associés dans les décisions ?

Mme GENEST : Pour l'instant la méthodologie, c'est un audit et un dialogue qui est fait au niveau du Management, des Directions, pour déjà comprendre l'organisation, la gouvernance et les prises de décisions, et à date on est plutôt sur ce niveau-là de réflexion, donc audit puis restitution, et on verra ensuite comment ça cascadera au niveau des agents ; donc pour l'instant c'est plutôt au niveau des directions et de la Direction Générale.

M. le Maire : Autre question ? S'il n'y en a pas d'autres, on passe au point suivant des DIA que vous avez également reçues. Y a-t-il des

questions sur les DIA ?

Mme HUARD : Quelques éléments ont été donnés en commission Urbanisme, je voudrais juste, parce que je pense que c'est intéressant pour les Antoniens, que vous confirmiez l'opération qui doit avoir lieu avenue de la Division Leclerc, au 175 avenue de la Division Leclerc : il s'agissait, je crois, de construire un immeuble avec des logements sociaux. Est-ce que vous pourriez préciser ce programme ? Page 3, avenue de la Division Leclerc - rue du Midi.

Mme PRECETTI : Effectivement on en a parlé en commission et il y a d'ailleurs deux DIA qui s'associent pour ce projet : il s'agit d'un petit immeuble qui se construit à l'angle de la Division Leclerc et de la rue du Midi pour 38 logements dont 16 sociaux.

Mme HUARD : D'accord. Au vu de la situation de cet immeuble qui est quand même situé sur un rond-point de grande circulation, nous demandons si vous serez vigilants sur la qualité de la construction, l'insonorisation, la présence d'espaces végétalisés, parce qu'à notre sens le logement social ne doit pas être synonyme d'un environnement dégradé et notamment du point de vue de la pollution atmosphérique.

M. le Maire : Attendez, des logements sociaux, il y en a maintenant dans tous les immeubles. C'est le PLU. Cela ne vous a pas échappé ?

Mme HUARD : Bien sûr.

M. le Maire : Il y a maintenant des logements sociaux dans tous les

immeubles...

Mme PRECETTI : Oui, sur toutes les dernières constructions, personne ne peut faire la différence entre les logements sociaux et ceux qui ne le sont pas. Je vous donne l'exemple de la rue D'Olomouc.

Mme HUARD : Dans un endroit de grande circulation on s'interroge sur la qualité des constructions.

Mme PRECETTI : On y sera attentifs comme pour toutes les autres constructions.

Mme REMY-LARGEAU : Merci Mme Précetti, vous avez répondu à toutes les questions qu'on a posées lors de la commission mais en fait, il y en a une qui m'est venue après, c'est pour cela que je me permets de vous interroger : page 14, concernant le 128 avenue du Bois de Verrières, il se trouve que je n'habite pas loin, alors ça m'intéresse d'autant plus, à cet emplacement il y a un pavillon qui a été détruit ; à la place il y a deux maisons individuelles qui ont été construites récemment, j'en avais d'ailleurs parlé parce qu'il y avait un problème au niveau du chantier qui posait souci sur la voirie, est-ce que c'est un promoteur qui a acheté ce terrain pour détruire le pavillon et construire deux pavillons ?

Et deuxième question : la vente en question ne concerne bien qu'un de ces deux pavillons ? C'est la cinquième ligne en partant du bas. Je vous demande parce qu'il n'y a pas de trace du deuxième, alors je me demandais si c'était parce que la vente n'avait pas eu lieu encore ... c'est

pour comprendre ce qui s'est passé...

M. le Maire : Parce que c'est quoi le problème ? Quel est le problème ?

Mme PRECETTI : En tout cas c'est une vente à un particulier.

M. le Maire : C'est de particulier à particulier.

Mme REMY-LARGEAU : C'était un particulier ?

M. le Maire : Oui. Ce n'est pas un promoteur.

Mme REMY-LARGEAU : Je vous remercie.

M. le Maire : Si c'était un promoteur, quel serait le problème ?

Aucun.

M. MONGARDIEN : Page 12, rue des Rabats, il y a un terrain de 1.085 m² pour 1,250 M€, s'agit-il d'un projet de maison ou d'immeuble ?

M. le Maire : Le 102 rue des Rabats ?

Mme PRECETTI : Il s'agit en fait d'un permis qui a été accordé en 2017 pour 13 logements et qui est revendu à un nouveau propriétaire avec le permis.

M. MONGARDIEN : D'accord. Donc le nouveau PLU ne s'applique pas du coup ?

M. le Maire : C'est vendu à un particulier.

M. MONGARDIEN : Donc le nouveau PLU ne s'applique pas à ce cas-là ?

Mme PRECETTI : Non. C'est ça, le nouveau PLU ne s'applique

pas à cet endroit-là, si tel était le cas, actuellement il n'y aurait pas, c'est vrai, ce projet de 13 logements, si c'est ça la question

M. MONGARDIEN : Le numéro 13, ça concerne toutes les DIA autour de Jean Zay ? En commission Urbanisme, Antony Terre Citoyenne a demandé à ce qu'il y ait un bilan financier complet sur la ZAC, bien entendu on s'associe à cette demande d'avoir un bilan financier complet sur la ZAC Jean Zay.

M. le Maire : La ZAC Jean Zay, ce n'est pas la ville, c'est le Territoire. Demandez-le au Territoire.

M. MONGARDIEN : Mais pour la mairie il y a quand même des revenus qui...

M. le Maire : Non.

M. MONGARDIEN : Il a été dit en commission qu'une partie des revenus revenait à la mairie... 14 millions d'euros...

M. le Maire : Oui d'accord mais ce n'est pas la ZAC...

M. MONGARDIEN : Sur la ZAC, la mairie engage aussi des frais avec des écoles, avec la médiathèque...

M. le Maire : Oui, si vous m'interrogez sur l'école, ce sera la mairie. Si vous m'interrogez sur le parking, ce sera la mairie. Sur la médiathèque aussi. Mais le bilan de la ZAC, non. La Ville n'a plus, malheureusement d'ailleurs, la responsabilité de la ZAC. C'est fini. D'ailleurs si votre gouvernement avait changé d'avis, ça aurait été mieux, mais maintenant

c'est le Territoire qui a le pouvoir dans ce domaine-là. Je le regrette.

M. MONGARDIEN : Donc ma question est : Il n'y a pas d'impact financier de la ZAC Jean Zay sur le budget de la mairie ?

M. le Maire : C'est ça. Mais le résultat de la ZAC sera déterminé par le Territoire lorsqu'elle sera terminée. La Ville saura alors si le bilan est bénéficiaire. Dans ce cas, le territoire transférerait le résultat à la ville. Mais pour le moment il n'y a pas de résultat. Rien n'a été construit ; Il n'y a aucune recette. Quand il y aura des recettes, on verra...

M. MONGARDIEN : Oui mais j'imagine qu'il y a eu des projections qui ont été faites ?

M. le Maire : Des projections ? Non. N'oubliez pas que le terrain appartient au Territoire. D'accord ? Et là, ce sera dur d'avoir des recettes, d'avoir un bénéfice sur cette opération alors que le propriétaire c'est le Territoire, pour l'ensemble des terrains. Il n'y a pas 1 m² qui appartient à d'autres que le Territoire.

M. MONGARDIEN : D'accord.

M. le Maire : C'est un peu spécial. En général les ZAC sont sur des terrains privés, mais là, non.

M. MONGARDIEN : J'ai cru comprendre que la mairie allait récupérer, en tout cas c'est dans des notes que j'ai vues à la commission Urbanisme, la mairie allait récupérer à peu près 14 millions d'euros.

M. le Maire : Ah non, ce n'est pas ça ! Non, ça c'est la participation

des promoteurs aux équipements publics. La Ville construisant les équipements publics, elle va encaisser 14 millions pour contribuer à leur financement. Elle a déjà encaissé 7 millions, elle va encaisser encore 7 autres millions des promoteurs. Là, oui. Mais ce n'est pas la ZAC, c'est autre chose.

M. MONGARDIEN : D'accord. Et toujours sur la création de ce nouveau quartier à Antony, je pense qu'il serait intéressant d'avoir au plus tôt une visibilité de l'impact de la création de ce quartier sur les cartes scolaires dans les maternelles et élémentaires autant que collèges.

M. le Maire : Pour les maternelles et élémentaires, ce sera essentiellement le nouveau quartier qui sera dans le ressort de la nouvelle école ainsi que quelques franges, probablement la rue Léon Blum... Enfin on n'en sait rien pour le moment, mais disons les rues environnantes. Mais ça, ce n'est pas encore fait. On va s'y atteler. Pour le collège, je n'ai aucune idée pour le moment.

M. MONGARDIEN : D'accord.

M. le Maire : Mais je vais me renseigner au Département auprès de ma collègue en charge des collèges.

Mme HUARD : Une précision sur le 102 rue des Rabats, j'ai sans doute mal compris ce que Madame Précetti avait dit : le projet de 13 logements est maintenu ? C'est cela que vous dites ?

Mme PRECETTI : Oui, il est maintenu puisque c'est un permis de

construire qui a été accordé en 2017 et qui est vendu avec le terrain. On ne peut pas retirer un permis qui a été accordé. Il n'y a aucune raison de le retirer, il est encore valable puisqu'un permis est valable cinq ans.

M. le Maire : Oui, cinq ans. Il faut qu'il se dépêche ! Pas d'autres questions ? Dans ce cas-là, nous passons aux questions écrites.

J'ai reçu deux questions écrites. Une du groupe Antony en Mouvement, que je vous lis :

Question écrite du Groupe Antony en Mouvement - Conseil Municipal du 10 février 2022

*Nadia Desbois, Christophe Mongardien, Agnès Chabot
Monsieur le Maire,*

L'alimentation des enfants et des aînés est un enjeu clé en matière de santé publique. Alors que le contrat de concession de service public couvrant le périmètre de la restauration scolaire, extrascolaire, périscolaire et sénior conclu en 2018 entre la Ville d'Antony et la société SOGERES arrive à échéance en juillet 2023, une procédure de mise en concurrence visant à sélectionner un nouveau prestataire va être lancée dans les prochains jours.

Notre groupe, et avec nous d'autres représentants de la minorité locale, a interpellé votre équipe à plusieurs reprises depuis le début de cette mandature dans l'objectif d'être associés en amont à la définition des grandes lignes du futur contrat. Une réunion d'échanges s'est finalement tenue en ce début d'année. Nous vous en remercions, bien que nous regrettions qu'elle ait eu lieu tardivement et que vous ayez fait le choix de ne pas associer au sein d'une même instance l'ensemble des parties prenantes concernées - élus, représentants de fédération de parents d'élèves et experts des services de la Ville- ce qui aurait permis un débat et une co-construction à la hauteur des enjeux.

La Loi EGALIM visant à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, à renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits alimentaires tout en s'attachant à rémunérer justement les producteurs, encadre techniquement ce nouveau contrat. Ce dernier est néanmoins aussi l'occasion de choix politiques importants.

Ainsi, à l'appui de la rédaction du projet de contrat, notre groupe vous a expressément fait part des points suivants, qui nous semblent clé pour garantir la délivrance d'un service au bon niveau de qualité au bénéfice de la santé de nos enfants :

- *Au-delà des 20% de produits issus de l'agriculture biologique imposés par la Loi, **accroître significativement la part de denrées issues de circuits courts** permettant une traçabilité de la provenance des produits ;*

- *Conserver le menu basé sur **5 composantes** - en vigueur sur l'actuel contrat - de manière à assurer la possibilité de report des enfants en cas de non appétence pour certaines denrées et à maintenir ainsi l'équilibre nutritionnel global ;*

- *Proposer une **option quotidienne de menu « sans-viande »** qui, tout en conservant l'apport en protéines d'origine animale dans l'alimentation des enfants, constituerait une alternative pour les familles qui en manifesteraient le souhait tout en permettant de réduire le gaspillage alimentaire ;*

- *Privilégier une **méthode de détermination des grammages** de nature à convenir aux « petits » comme aux « gros » mangeurs, afin de répondre aux besoins alimentaires des enfants tout en limitant les déchets ;*

- *Engager concrètement dès 2023 la **suppression des contenants plastiques** avant l'obligation légale de 2025, en lien avec le futur prestataire ;*

- *Généraliser le **tri des bio-déchets** alors qu'à ce stade seules trois écoles sont concernées ;*

- *Affirmer une **politique d'achat vertueuse** en intégrant des critères de Responsabilité Sociale et Environnementale précis au projet de marché ainsi que des indicateurs permettant de tracer les engagements pris par le partenaire, notamment en matière d'équité des relations entre l'industriel et les producteurs mais également de recours de ce dernier à des publics en insertion professionnelle dans le cadre de ses recrutements ;*

- *Privilégier, enfin, le **critère de qualité de service aux usagers** au critère financier dans le mécanisme de sélection des offres et ne pas céder aux sirènes de la « moins-disance » qui - dans un contexte où la filière industrielle de restauration collective souffre – conduirait inévitablement à une dégradation du contenu de l'assiette proposée à nos enfants.*

Nous vous remercions M. le Maire de préciser aux familles antoniennes vos engagements concrets de nature à garantir une restauration collective au plus haut niveau de qualité.

Réponse à la question écrite du Groupe Antony En Mouvement

« Votre question, chers collègues, n'est pas une, mais la confirmation, par écrit, de la contribution de votre groupe à la réunion d'échanges que nous avons organisée début janvier dans le cadre de la concertation préalable à la détermination du cahier des charges du futur contrat de restauration.

Je prends bonne note de votre contribution.

Je ne peux pas, néanmoins, vous laisser écrire qu'il faut « enfin, privilégier le critère de qualité de service aux usagers par rapport au critère financier dans le mécanisme de sélection des offres ». et, surtout le « enfin ».

Depuis 30 ans, les contrats de restauration qui se sont succédé ont toujours privilégié le critère de qualité. C'est dans cet esprit que la réhabilitation de la cuisine centrale que nous avons réalisée en 2013 comportait une légumerie et une pâtisserie pour offrir aux élèves des légumes frais et des pâtisseries « maison » et non industrielles. Nous avons aussi privilégié la cuisson des sautés sur place pour travailler sur des produits frais et nous venons d'investir dans des fours à cuisson lente la nuit pour que la viande soit plus tendre.

Le cahier des charges du contrat 2010-2018 imposait des normes de qualité maximales que les candidats devaient respecter sous peine d'être éliminés.

Au demeurant, les deux candidats de 2018 respectaient scrupuleusement les clauses du cahier des charges et n'ont été départagés que sur un minime écart de prix.

Il en ira de même pour le renouvellement du contrat en 2023, soyez rassurés. Il respectera les dispositions nouvelles imposées par la Loi EGalim, mais conservera tous nos impératifs de qualité.

J'ajoute que le haut degré de qualité de la restauration scolaire à Antony est peu contesté, ni par les parents d'élèves, ni par les élèves, en particulier quand ils accèdent au collège. »

Deuxième question écrite du Groupe Antony Terre Citoyenne - Conseil Municipal du 10 février 2022

Irène Huard, pour le Groupe

Objet : question écrite sur l'action de la ville vis-à-vis des Antoniens pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie

Monsieur le Maire,

12 millions de Français ont des difficultés pour payer leurs factures d'énergie et près de 5 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique. Ils sont un sur 5 à déclarer souffrir du froid pendant l'hiver 2021, 6% de plus que l'hiver précédent. Combien dans notre ville ?

Depuis une vingtaine d'années, la dérèglementation du secteur énergétique et la libéralisation de ce marché conduisent à une hausse massive et continue des prix de l'énergie.

Entre 2011 et 2020, le prix de l'électricité a augmenté de 41 %. Le prix du gaz a aussi crû de 23 % entre 2011 et 2020 et de plus de 50% sur la seule année 2021.

Le gouvernement a mis en place fin 2021 la majoration de 100€ du chèque énergie pour les 6 millions de ménages déjà bénéficiaires, sachant que cela représente seulement 11 jours de consommation hivernale pour un foyer de 4 personnes chauffé à l'électricité. Il a également décidé le gel des tarifs réglementés du gaz au niveau d'octobre 2021.

Cependant ce bouclier tarifaire, à l'heure actuelle, ne s'applique qu'aux particuliers ayant souscrit individuellement un contrat de fourniture. Les habitants des résidences du parc privé ou du parc social ayant un chauffage collectif ne sont donc pas protégés.

Pour Hauts-de Bièvre Habitat, cela concerne les résidences des Bas-Graviers, Lavoisier, Barthelemy, Tourvoie, Garennes, Rabats, Delon/Abreuvoir, US Metro, soit plus d'un millier de familles. L'augmentation des factures pourrait atteindre 50 € par mois pour un logement familial, charges non prises en compte dans le calcul des APL.

Hauts de Bièvre Habitat a d'ores et déjà prévu, après consultation des associations de locataires, d'augmenter les provisions de charges de 30% pour éviter des régularisations ultérieures trop élevées. Cependant ces augmentations sont difficilement supportables pour les familles.

Par ailleurs, dans le parc privé, la hausse des tarifs conduit des familles habitant dans des logements mal isolés à réduire voire couper le chauffage faute de pouvoir supporter l'augmentation de la facture.

Selon les derniers chiffres de l'INSEE, 17% des familles antoniennes en location vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui représente 1 800 familles.

Lors d'un précédent conseil municipal, nous vous avons alerté, sans être écoutés, sur les conséquences de la hausse des prix de l'énergie pour nos concitoyens. De fait, nous constatons que la subvention du centre communal d'action sociale n'a été augmentée que de 200 000 euros en 2020, très peu face à l'augmentation de la pauvreté et de la précarité engendrée par la crise sanitaire.

Il n'est pas supportable de notre point de vue que des familles et des enfants souffrent du froid dans notre ville, faute de ressources pour se chauffer ou isoler leur logement.

C'est pourquoi nous vous interpellons à nouveau sur ce sujet :

☐ Avez-vous demandé un état des lieux actualisé de la précarité énergétique sur Antony?

☐ Quelles actions concrètes comptez-vous mettre en œuvre pour aider les foyers Antoniens à faire face à cette augmentation ? Quelles aides financières prévoyez-vous, en rappelant que la ville perçoit un million d'euros de taxe sur l'électricité reversée par le SIPPAREC ?

☑ Comptez-vous mobiliser plus largement le fonds de solidarité logement du département, dont les aides ont diminué et les autres fonds sociaux (SIPPAREC, etc..) ?

De plus la ville sera elle-même impactée par la hausse des tarifs de l'énergie, au détriment des Antoniens et Antoniennes. Si la ville ne peut pas tout, elle peut cependant intervenir auprès du gouvernement.

Nous considérons, au sein du Groupe Antony Terre Citoyenne, que le seul moyen de stopper les augmentations de tarifs et de donner accès à tous à une énergie propre à un prix juste et régulé, serait de sortir l'électricité et le gaz de la contrainte des marchés financiers pour les remettre sous maîtrise publique, afin de gérer la production et la distribution de l'énergie dans l'intérêt des usagers, d'organiser la production d'énergie décarbonée et renouvelable par la complémentarité des différentes sources, favoriser les objectifs de réduction de consommation par la rénovation énergétique.

Sans oublier pour Antony le développement de la géothermie et des réseaux de chaleur.

C'est pourquoi nous vous proposons également de faire adopter un vœu lors du prochain conseil municipal demandant au gouvernement :

- La généralisation rapide du bouclier tarifaire à l'ensemble des contrats collectifs de chauffage résidentiel et aux collectivités territoriales*
- Une fiscalité sociale pour les factures de gaz et d'électricité pour l'ensemble des consommateurs notamment par la réduction de la TVA,*
- De porter le montant du chèque énergie à 700€ par an et par famille comme l'a évalué l'Observatoire National de la Précarité Energétique,*
- D'interdire les coupures d'électricité et de gaz tout au long de l'année pour les ménages en précarité énergétique,*
- De reconnaître le secteur de l'énergie comme un bien commun afin de retrouver un service public de l'énergie efficace et permettant un véritable droit d'accès à une énergie décarbonée et renouvelable au meilleur prix.*

Le groupe municipal Antony Terre Citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.

Irène Huard, pour le Groupe

Réponse à la question écrite du Groupe Antony Terre Citoyenne

« Ce n'est pas une question mais un véritable manifeste, chers collègues, par lequel vous nous faites part de votre indignation au sujet de la misère qui se répand à Antony, selon vous, en raison de l'augmentation soudaine des prix de l'énergie.

Vous terminez en me demandant d'inscrire un vœu à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. L'ordre du jour vous a été adressé vendredi dernier, le 4 février, et votre mail est daté du dimanche 6 février à 23h37. J'ai donc été dans l'impossibilité de l'inscrire. J'en suis désolé.

Mais comme ce vœu consistait à demander au gouvernement d'agir sur le coût de l'énergie, je vous rassure : le gouvernement n'en a plus pour longtemps. Il reste deux mois avant le premier tour de l'élection présidentielle. Vous avez donc tout le loisir de faire élire l'un de vos candidats et le problème du coût de l'énergie sera résolu.

Vous me posez aussi des questions sur l'action de la ville en la matière que vos prédécesseurs n'auraient sans doute pas formulées, car ils connaissaient d'expérience l'action de notre CCAS. J'ai soumis vos questions au CCAS et voici sa réponse :

« Dans le cadre de la précarité énergétique, EDF et Engie envoie aux Maires des listings de personnes en difficultés de paiement :

- Le CCAS traite ces listes et fait une mise à disposition auprès de ces personnes. Chaque famille est ainsi invitée à rencontrer un travailleur social du CCAS.
- En aide directe, le CCAS a versé presque 12 300 € d'aide pour le paiement des fluides dont 8 000 € versés par SIPERREC. Nous utilisons tous les ans le maximum de l'enveloppe SIPPEREC. Le CCAS a ainsi aidé 33 familles en 2021, soit une moyenne d'aide de 370 € (à titre de comparaison, le CCAS a aidé 15 familles en 2020 pour 8400 €)
- Le FSL a élargi ses conditions d'accès (revenus relevés, plus de redondances acceptée) et permet à tout un chacun de faire une demande sans passer par un travailleur social. En 2020, 80 foyers antoniens ont bénéficié d'une aide au maintien dans le logement (loyer, charges et/ou fluides)
- La ville a aussi la chance d'avoir un PIMMS, association qui fait le lien avec les grands fournisseurs d'énergie que sont EDF, Enedis, Engie ou Véolia. Elle accueille sur des questions mais contacte aussi les personnes en impayés. En 2021, 4700 personnes sont venues au PIMMS. »

Vous le voyez, le CCAS suit de près les questions de précarité énergétique et , si la précarité augmente aujourd'hui et au cours des prochains mois, le CCAS interviendra comme il se doit.

N'ayez, chers collègues, aucune inquiétude. Nous avons la chance de disposer d'une équipe de bons professionnels, et ils l'ont prouvé, convenez-en, au plus fort de la crise sanitaire.

Je vous remercie. »

M. le Maire : Nous passons maintenant à l'ordre du jour qui appelle d'abord le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

1 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Merci M. le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Comme vous le savez, depuis 2014 les collectivités ont l'obligation de présenter au moment du débat d'orientations budgétaires leur rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes ; ce qui nous engage à produire des données sexuées, ce rapport va nous permettre de mieux comprendre les inégalités pour mieux les réduire, qu'il s'agisse des politiques publiques ou de notre politique de ressources humaines. Au niveau national cette année 2021 est marquée bien sûr par la poursuite de la pandémie qui creuse des inégalités déjà existantes dont souffrent les femmes et les filles dans tous les domaines, que ce soit la

santé, l'économie, en passant par la sécurité, la protection sociale ; elle a également entraîné une forte augmentation de la violence domestique avec les chiffres qui viennent de sortir d'une augmentation de + 25 % par rapport à 2019 et de + 33 % de plaintes pour violences sexuelles par rapport à 2021, n'en déplaise à Gérard Darmanin et ses propos jugés sexistes par beaucoup lors de son face-à-face avec Apolline de Malherbe à ce sujet.

Si ces actes de violence à l'encontre des femmes sont réprimés de plus en plus sévèrement en France et donnent lieu à de fortes mobilisations, le nombre estimé à 113 femmes tuées par leur conjoint au cours de l'année 2021 nous renvoie bien sûr à l'urgence d'agir, tout comme les 10 victimes supplémentaires depuis le 1er janvier de cette année.

Alors agir, c'est notre leitmotiv à Antony à l'instar du logo « Antony agit » qui est dédié à la cause et destiné à enchaîner les actions depuis le 25 novembre dernier. Cette année vous avez pu voir ce logo efficace créé en interne par la Communication. Ce logo va signer les actions pour les rendre plus visibles et surtout pour servir et sensibiliser le plus grand nombre. Donc le rapport en lui-même est une base de travail qui va éclairer les actions engagées mais qui, bien sûr avec ses statistiques, a vocation également à alimenter les actions à venir. Vous avez pu voir qu'il a bien évolué depuis deux ans.

Le document est ainsi décliné en trois grandes parties : la politique RH en matière d'égalité, les actions spécifiques et les politiques publiques, et les dispositifs plus spécifiques contre les violences faites aux femmes.

Alors pour la politique RH de la commune, vous avez pu constater que la part des femmes dans les effectifs de la Ville est de 62 %, ce qui est tout à fait proche du niveau national ; les femmes à la Ville d'Antony comme au niveau national sont très majoritairement présentes dans certaines filières comme la filière administrative, la filière sanitaire et sociale, ça s'explique notamment par un grand nombre d'éducatrices de jeunes enfants puisqu'on a la chance à Antony d'avoir beaucoup de crèches, donc un personnel majoritairement féminin comme c'est le cas partout sur le territoire ; également dans la filière culturelle. En revanche les femmes sont encore très peu présentes dans la filière technique : À Antony 27 % comme c'est le cas au niveau national. Enfin la part des femmes dans les effectifs contractuels est légèrement inférieure à la moyenne nationale. Sinon au niveau national comme sur Antony, ce sont majoritairement les femmes qui se verront prendre un temps partiel même si sur Antony cela représente 10 % des femmes, et là c'est bien inférieur aux chiffres du niveau national qui est à 29 %. Donc il y a peu de congés parentaux sur la Ville pour cette année, trois seulement qui sont pris par des femmes, comme c'est le cas majoritairement.

Au niveau des recrutements, on observe que la Ville a recruté en 2021 davantage de femmes, donc sur les 74 nouveaux postes, ce sont 40 femmes qui ont été recrutées et cet écart est notamment significatif au niveau des catégories A et C. Pour la rémunération des agents de la fonction publique, cette rémunération est basée sur une grille indiciaire identique pour les femmes et les hommes et elle est réglementée et évolue mécaniquement avec l'ancienneté, mais certains écarts peuvent s'expliquer de façon historique par rapport aux filières, certains émanent de ministères où il y a parfois des changements au niveau des fonctions ; de plus, il peut y avoir des changements parfois qui s'opèrent au niveau de la rémunération.

On observe que les responsables femmes et les directrices sont à un niveau sensiblement plus élevé que les encadrants masculins avec un écart qui va de + 26 € à 294 € pour être précis net par mois, et on constate que cependant pour les catégories A les hommes gagnent en moyenne plus que les femmes avec un écart de 675 € quand on prend en compte les temps complets plus les temps partiels, cela va s'expliquer notamment par les structures de catégorie A avec un plus grand nombre d'agents féminins qui sont non-encadrants, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, notamment les éducatrices de jeunes enfants font partie de cette catégorie, et comme elles ne sont pas cadres, elles sont moins rémunérées.

En termes d'avancement et d'encadrement, on est vraiment bien lotis sur Antony puisqu'on observe que les agents de la Ville ont eu un avancement de carrière en 2021 qui concernait très majoritairement des femmes dans les trois catégories hiérarchiques, il y a par exemple 63 personnes qui ont eu un avancement de carrière, ce qui représente 6 % de la masse du personnel, de l'effectif total, et sur ces 6 %, ce sont 63 % des femmes qui ont donc eu cet avancement.

Dans l'encadrement supérieur, là c'est très positif sur Antony avec 48 % de femmes, donc on est nettement au-dessus de la moyenne nationale qui est à 29 %. Pour les postes d'encadrement la part des femmes, elle, est très forte, elles occupent 70 % des postes, et l'étude des postes de catégorie A révèle une forte présence féminine dans la filière sanitaire et sociale qui est presque exclusivement féminine puisque les responsables de crèches sont des directrices, on a juste un directeur sur une structure. Et on constate aussi que dans la filière technique, la part des cadres est la moitié des effectifs.

Ensuite le rapport concerne les politiques publiques menées par la Ville sur son territoire. Tout d'abord, on a détaillé les actions spécifiques en termes d'égalité qui étaient notamment notre partenariat avec le centre Hubertine Auclert auquel on a adhéré il y a deux ans. Donc l'idée première était déjà de partager une culture commune en faveur de l'égalité et le centre Hubertine Auclert est le centre francilien qui est

vraiment un centre ressources qui apporte énormément, qui met en réseau les élus, les collectivités partenaires, qui propose toute une banque de données, de communications, d'outils, de rapports qui sortent sur le sujet, et donc ils nous ont proposé de travailler avec eux sur des propositions de formations à destination des élus et des responsables des directeurs, ça c'était au mois de septembre dernier. C'est important avant d'entrer dans l'action d'avoir une base commune, de parler de la même chose sur ce sujet. Ça, c'était un premier pas qui a été fait avec le centre Hubertine Auclert. Et comme je le disais, c'est aussi avec ce centre inscrire Antony dans un réseau de collectivités qui est engagé pour l'égalité puisqu'Antony fait désormais partie du réseau Territoire Francilien pour l'Égalité, TFE. Elle participe ainsi aux échanges qui sont proposés régulièrement par le centre Hubertine Auclert. On se rencontre entre élus, on échange, on a des formations régulières, des échanges de pratiques qui permettent d'avancer, voir quels sont les meilleurs dispositifs qui sont mis en place et c'est vraiment très précieux. Et puis on fait partie aussi de la commission de l'AMIF, Association des Maires d'Ile-de-France sur ce sujet.

En termes d'actions spécifiques, vous avez pu voir l'année dernière la campagne citoyenne autour de « 8 Antoniennes inspirantes » qui étaient déclinées sur l'affichage municipal, qui tendaient à prouver que votre voisine, la femme que vous rencontrez régulièrement à la crèche ou

à la sortie de l'école, ça peut être une femme qui a un métier un petit peu exceptionnel comme c'était le cas avec une astrophysicienne ou une directrice de cinéma, une médaillée d'or en coiffure, je ne les ai plus toutes en tête, je ne peux pas toutes les citer. C'était aussi pour montrer aux jeunes filles que l'exemplarité, on pouvait l'atteindre, il ne fallait pas s'auto-censurer à travers ces portraits. Cette campagne a d'ailleurs reçu un prix de la meilleure campagne citoyenne au Grand Prix Com de la communication publique, elle a été créée en interne au service Communication et c'est un beau succès.

Ensuite, un deuxième partenariat important, c'est l'Association Capital Filles, un partenariat que l'on a signé au mois de juillet dernier. On est membre associé, c'est un dispositif qui va s'adresser aux collégiennes de troisième et aux lycéennes qui sont scolarisées dans certains lycées qui peuvent être de la Politique de la ville ou des territoires ruraux ; l'objectif pour nous, en s'associant avec ce Capital Filles, c'était d'abord de fédérer nos équipes puisque des élues et des cadres de la Ville se sont portées volontaires pour être marraines autour d'un projet commun, et de prendre une part active au dispositif en soutenant des lycéennes antoniennes puisque désormais le lycée Descartes est ouvert à ce dispositif, ce qui n'était pas le cas jusque-là. Et puis enfin, à terme, on a commencé mais l'ambition aussi, c'est d'inciter les entreprises antoniennes à rejoindre ce programme et favoriser ainsi

les synergies, et donc on a travaillé aussi avec le service économique pour créer une petite vidéo dans la newsletter économique pour essayer de sensibiliser les entreprises.

Ensuite évidemment toutes les entreprises se sont saisies de cette question et ont décliné des actions par rapport à cette thématique.

Pour la Petite Enfance, l'année a été très compliquée, il faut se rappeler qu'il y a eu aussi le Covid, les actions que l'on a commencé à mettre en place n'ont pas forcément pu aboutir complètement mais il y a certaines crèches, des crèches en partenariat notamment que l'on va devoir développer ; on a été un petit peu freiné dans notre ambition cette année.

Les écoles, c'est intéressant de noter et Géraldine Pauly le redira après sans doute, que dans les objectifs de développement durable, les écoles d'Antony ont été sollicitées pour s'inscrire dans cette démarche de développement durable, 59 % des écoles ont ciblé l'objectif numéro 5 dans leurs priorités : c'est-à-dire cibler l'objectif d'égalité entre les sexes. C'est le deuxième objectif cité après celui de la santé notamment.

Alors le Service Jeunesse a beaucoup travaillé avec nous sur tous leurs sujets habituels, comme les stages de troisième où là on voit que ce sont les filles qui ont le plus de difficultés, celles qui viennent vers le Service Jeunesse pour trouver un stage sont majoritairement des filles, ont plus de difficultés à trouver un stage, et donc le Service Jeunesse les

accompagne en ce sens ; il y a eu des formations spécifiques notamment une sexologue qui est intervenue au 11, au CJC, pour aborder la sexualité de façon positive, de façon égalitaire, sensibiliser les ados, etc. Et puis après bien sûr toutes nos campagnes spécifiques dont je vous parlais, le 8 mars, les violences dont on reparlera après, le 11 les reprend et propose d'autres actions spécifiques par rapport à la cible des ados.

Au niveau du Sport on voit que la répartition est très équilibrée notamment pour l'EMS. Dans les grandes lignes on a travaillé aussi avec Patrick Reynier pour des projets à venir, etc. Également pour l'athlétisme qui avait une démarche intéressante avec une association « Colosse aux pieds d'argile » pour tout ce qui concerne la prévention au niveau des animateurs, etc. C'est un sujet que l'on a en tête.

Concernant la culture, ce sont majoritairement des femmes qui ont été mises en avant cette année lors des dernières expositions, que ce soit au Carré d'Antony ou à la Maison des Arts, vous avez pu voir au niveau des statistiques, et puis avec aussi une conférence qui a été proposée au sein des médiathèques sur l'émancipation des femmes au lycée Descartes.

Voilà pour balayer très vite fait tout ce qui s'est fait dans chacun des services, en n'oubliant pas que la priorité était de gérer la crise.

La troisième partie c'est : Antony agit contre les violences faites aux femmes. Au sein du rapport il m'a semblé important de préciser

cette notion. Vous avez quelques éléments de définitions qui sont repris, qui émanent de documents du centre Hubertine Auclert. C'est en fait pour faire comprendre que les violences ne doivent pas être envisagées comme un comportement délinquant individuel ou une affaire interpersonnelle mais bien comme un problème de société. C'est vraiment la conséquence la plus dramatique évidemment des inégalités hommes/femmes et c'est ce en quoi elle fait partie de ce rapport, c'est obligatoire, c'est l'aboutissement ultime de ces inégalités.

Donc en ce sens on a trouvé important de créer un réseau actif des acteurs, actif contre la violence conjugale, bien sûr en lien avec le CCAS qui est notre interlocuteur principal ; avec également Fatima Zambardjoudi avec qui on travaille également sur ces questions. Et tout au long de l'année avec le CCAS, en lien avec nous, les élus ont travaillé à l'élaboration de ce réseau parce que la difficulté, c'est qu'il y a une multiplicité d'acteurs, vous le savez, le département, la police municipale, la police nationale, le CCAS, les associations comme Flora Tristan, et ce n'est pas toujours évident de savoir qui fait quoi, même en interne, et puis encore moins pour les personnes concernées.

Donc ce réseau a permis de créer des outils très simples mais indispensables comme un livret interne, un répertoire interne, qui fait quoi, comment se contacter très facilement avec des numéros de portables, se connaître, et se rencontrer pour faire avancer nos pratiques

et surtout améliorer les dispositifs. Cela a permis par exemple de mettre en exergue certaines difficultés administratives lors de nos échanges parce qu'on a vu que certaines femmes venaient au commissariat d'Antony pour déposer plainte et faire avancer leur dossier, elles devaient se déplacer à l'institut médico-judiciaire de Garches pour faire attester de leurs blessures et pas à l'hôpital privé d'Antony, ce n'est pas le même système, et parfois certaines femmes n'y allaient pas tout simplement par faute de moyens ou par peur, etc. Maintenant la Ville leur propose de financer un taxi, et c'est proposé systématiquement par le commissariat. Donc ça, c'est un exemple très concret de ce à quoi un réseau, en discutant, et en voyant où il y a des dysfonctionnements, peut aboutir.

Ensuite il nous a semblé intéressant et essentiel de prévenir et de sensibiliser à l'occasion de la journée de la violence faite aux femmes qui a lieu tous les 25 novembre, on a proposé notamment 40.000 sachets de baguettes de pain dans toutes les boulangeries d'Antony, il n'y en a pas un qui a refusé, ils étaient tous très partants pour s'associer avec nous et donc toute la semaine les baguettes avaient un « violentomètre » qui est un outil que l'on a décliné avec le logo de la Ville, qui a été créé par la Ville de Paris et des associations ; et de l'autre côté il y a les numéros nationaux d'urgence et notamment celui du centre Flora Tristan qui est un peu notre association référente, même si elle n'est pas basée sur Antony, elle a une permanence tous les mercredis à l'hôpital privé d'Antony.

Et puis vous avez vu ce violentomètre géant qui était sur la place juste en face du tribunal, sur la Place Mounié, qui vraiment est un carrefour pour sensibiliser les lycéens, les collégiens, etc., et tous ceux qui sortent de la gare.

Alors bien sûr tous ces dispositifs-là ont été relayés aussi au sein de nos équipements, que ce soit le Sélect, l'Espace 11, le CJC, et le 11 aussi a proposé à cette date-là un concours qui est organisé par le Centre Hubertine Auclert et ONU Femme France appelé « Crée ton podcast pour l'égalité ». Le résultat du concours, je crois, sera en mars/avril. Et cela permet aussi d'associer Need Radio, notre radio locale, avec des jeunes qui se forment aux métiers de la radio. Donc c'est très intéressant.

Voilà. J'ai essayé de faire vite parce que je sais que la soirée va être longue. En conclusion, ces actions découlent vraiment d'une volonté politique affirmée avec une large mobilisation des élus et de la Direction ainsi que d'une collaboration active de tous les services, et donc ensemble on s'est ainsi attachés sur fond de crise sanitaire, il ne faut pas l'oublier, à diffuser la culture de l'égalité et à tenter d'enrayer les inégalités. Donc je remercie bien sûr M. le Maire, je vous remercie tous ainsi que le service Communication qui nous a accompagnés tout au long de cette année. Espérons désormais que 2022 soit plus sereine et que cette année soit celle de la mobilisation de tous autour d'une culture de

l'égalité partagée parce qu'elle est l'affaire de chacune et chacun d'entre nous. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Mme HUARD : Merci pour cette présentation détaillée du rapport, on peut effectivement dire que la Ville a pris enfin la mesure des actions qui étaient nécessaires dans ce domaine, mais moi je souhaiterais quand même faire quelques observations en matière de politique RH d'abord. En effet, il me paraît nécessaire de fixer des objectifs et de voir comment les choses évoluent. Or le rapport ne mentionne pas les évolutions sur les années précédentes qui permettraient de voir justement les tendances et les résultats d'une politique d'égalité dans la durée. Il se borne pour l'instant à constater des faits mais sans proposer réellement de plan d'action pour rééquilibrer les écarts.

D'autre part il occulte, ce qui nous paraît très regrettable, les vacataires qui sont pourtant près de 900 à travailler pour la Ville et dont les conditions aussi sont précaires, et parmi lesquelles il doit y avoir également beaucoup de femmes.

Si l'on regarde les effectifs et l'évolution, par rapport à l'année dernière on constate que le rééquilibrage hommes/femmes a un peu progressé, il y a effectivement sur les filières les moins nombreuses un peu d'amélioration mais pas dans les filières administrative, sanitaire et sociale, qui concentrent les trois quarts des emplois et qui sont aussi

moins valorisées sur le plan salarial et sur le plan social, ce qui explique me semble-t-il une partie des difficultés de recrutements actuels puisque vous nous avez dit que les effectifs de cette filière ont baissé de 8 personnes, et que la Ville a recours à des contractuels moins qualifiés pour occuper ces postes. Il nous semble qu'en revalorisant ces emplois vous pourriez attirer davantage d'hommes et aussi recruter plus facilement.

En matière de recrutement, on peut présenter les chiffres de façon différente, vous avez dit que la Ville a recruté plus de femmes que d'hommes mais elle a recruté 46 % d'hommes en 2021, soit plus que la proportion actuelle d'hommes dans l'effectif. Donc la question que nous posons, c'est quelles actions sont menées pour féminiser les filières et notamment la filière technique ? Puisque dans la fonction publique territoriale, au plan national on fait nettement mieux, c'est que c'est possible. Donc quelles ont été les actions de formation mises en place envers les encadrants pour un recrutement non discriminant ? Ça peut être au regard du genre mais aussi toutes les autres causes de discrimination, notamment celles liées aux origines et auprès du personnel communal, des médiathèques, des animateurs et animatrices, des éducateurs et éducatrices, sur les stéréotypes sexistes et le traitement non genré des enfants par exemple au-delà des quelques actions qui ont été menées.

Alors nous notons aussi, vous l'avez dit, que le temps partiel est quasi exclusivement féminin, souvent contraint par les charges familiales ; en 2021 il a augmenté pour les femmes mais pas pour les hommes notamment en catégories A et B. Or nous savons que le temps partiel réduit la rémunération et pénalise aussi l'évolution de carrière des femmes. Donc quelles actions menez-vous pour encourager la parentalité aussi bien pour les hommes que pour les femmes ?

Concernant les rémunérations et les carrières, le rapport effectivement fait état d'une augmentation du salaire net des agents, ce qui est une bonne nouvelle mais les écarts hommes/femmes restent significatifs. S'ils baissent légèrement en catégorie C de 9 % à 7 %, cette année ils se sont accentués pour les catégories A de 14 % à 19 % et ils réapparaissent en catégorie B puisqu'on passe de - 1 % à + 2 %. Alors nous posons la question de savoir si c'est la réévaluation du régime indemnitaire qui, au lieu de réduire les écarts, a plus profité aux hommes qu'aux femmes pour ces catégories ? Ce n'est pas des montants neutres pour le budget de la Ville puisque cet écart représente 712.000 € « d'économies » si l'on peut dire sur le salaire des femmes en catégorie A et 650.000 € sur les catégories C sur une année.

Alors vous évoquez des différences de responsabilité liées aux fonctions d'encadrement. Sur ce point, je dirais que la présentation des chiffres du rapport, on peut l'interpréter d'une autre façon : il y a une

quasi- parité dans les postes de direction, mais en réalité moins de 10 % des femmes de la catégorie A occupent un poste de direction contre 31 % des hommes. Et si l'on prend les catégories A et B confondues, c'est 43 % des femmes qui ont un poste d'encadrement contre quasiment 92 % des hommes. Et nous avons constaté que l'avancement des hommes est également le double de celui des femmes en catégorie A. Donc avoir comme critères les fonctions d'encadrement pour déterminer les rémunérations est peut-être insuffisant ; en effet nous savons aussi que les qualifications des métiers féminisés sont généralement sous-évaluées. Vous avez également parlé des éducatrices de jeunes enfants, eh bien s'occuper des jeunes enfants n'est pas une tâche secondaire au plan des responsabilités, de l'autonomie, de l'organisation, de l'autorité, toutes catégories qui peuvent s'appliquer à des encadrants.

La seconde partie du rapport concerne les actions de la Ville en faveur de l'égalité. Il s'est effectivement étoffé par rapport à l'année dernière, c'est à saluer. Nous aurions aimé que l'analyse porte aussi non seulement sur les activités proposées par la mairie mais également sur les activités proposées par les nombreuses associations sur lesquelles la mairie s'appuie, ce qui donnerait un tableau plus complet de la situation.

Pour ne parler que du sport par exemple, les clubs antoniens fournissent ce bilan, mais il n'est pas repris dans le rapport. Or avec ce bilan on peut constater qu'environ 40 % des femmes antoniennes

pratiquent une activité sportive encadrée, contre 60 % des hommes. À plusieurs reprises nous avons réclamé dans ce conseil des actions spécifiques de promotion du sport féminin qui passent notamment par des incitations et des objectifs demandés aux clubs sportifs subventionnés par la Ville. Et vous avez également cité les actions sportives de la Ville dans les écoles. Alors effectivement, si les études sportives montrent une bonne parité, ce n'est déjà plus le cas pour les cycles sportifs de CE2 ou CM2, et encore moins pour les stages sportifs de l'EMS, notamment pour les ados. Alors c'est quelque chose qui est assez préoccupant et on se demande quelles analyses on peut faire de cette situation et comment y remédier.

Enfin je dirais qu'en matière d'insertion sociale et professionnelle, le rapport mentionne par exemple les clauses sociales des marchés publics pour le Grand Paris et très majoritairement ce sont des hommes qui en ont bénéficié. À Antony la proportion de femmes sans qualification est importante, d'après l'INSEE c'est près de 19 % des femmes contre 14 % des hommes, la Ville a-t-elle engagé aussi des actions vis-à-vis de ce public ?

Et pour terminer j'évoquerai un gros manque : c'est la faible visibilité des femmes dans l'espace public sur les noms de rues, d'écoles, de centres de loisirs, alors effectivement la campagne de communication était intéressante et a permis de mettre en valeur des femmes, mais nous

souhaiterions que les dénominations des futurs établissements en projets mettent à l'honneur des femmes, par exemple la prochaine école du quartier Jean Zay pourrait honorer des personnalités antoniennes. Je vous remercie de votre écoute.

Mme CHABOT : Monsieur le Maire, chers confrères, chers collègues, bonsoir. Je vais être plus concise que Mme Huard qui a dit déjà beaucoup de choses, j'avais effectivement une question qui se rejoint un petit peu parce que c'est vrai que dans la filière technique à Antony, nous avons 73 % d'hommes alors que dans la fonction publique territoriale c'est 59 %, ça fait quand même une différence qui est assez significative, et nous voulions savoir s'il y avait une politique visant à attirer peut-être davantage de femmes vers ces filières techniques et d'ailleurs davantage d'hommes dans le médico-social ?

Nous avons une interrogation sur les congés parentaux parce que c'est vrai qu'à Antony le recours est faible, 10 %, c'est peu ! Surtout quand on le rapporte aux chiffres nationaux et pour les catégories C, et on voudrait bien savoir si c'est un indicateur qui est stable dans le temps et si on a une explication pour savoir pourquoi ce recours est faible et en particulier est-ce que la Ville offre à ses agents la possibilité d'avoir un mode de garde dans la Ville, ce qui pourrait être une explication au fait que finalement les agents ont moins besoin de recourir au congé parental ?

Le rapport est très beau et très qualitatif mais nous avons quand même noté une erreur sur la page 16 sur la pyramide des âges parce qu'en fait la pyramide des âges qui nous est présentée n'est pas du tout une pyramide des âges, c'est en fait un pourcentage du rapport genré par âge, la véritable pyramide des âges est en fait une pyramide qui a une forme, on l'a redessinée sur un tableau Excel, qui a une forme très étroite et un sommet beaucoup plus large qui témoigne quand même d'un certain vieillissement de la population puisqu'en fait les plus de 50 ans représentent une large proportion des employés municipaux.

Nous avons noté qu'il n'y avait que 10 apprentis dans la Ville alors que l'apprentissage a été beaucoup promu par le gouvernement ; c'est une filière qui a explosé, l'apprentissage c'est un moyen de partager les connaissances, un moyen de faire une transmission de savoir et nous pensons que c'est une filière qui dans la Ville d'Antony pourrait être davantage utilisée, d'autant que nous avons un large panel de métiers à offrir.

Concernant les écarts de rémunérations qui sont effectivement en page 18, il est vrai que 62 % des agents antoniens sont des agentes, mais que sur les 153 emplois d'encadrement, par contre 52 % sont tenus par un homme ; nous pensons qu'il faudrait une action volontariste en termes de politique RH pour rendre les fonctions d'encadrement plus appétentes pour les femmes pour éviter l'autocensure qui peut exister

même à ce niveau de responsabilité et les renforcer dans le sentiment qu'elles sont légitimes à postuler dans des emplois d'encadrement.

Nous saluons nous aussi la très belle campagne qui a été menée le 8 mars, qui était visuellement très réussie, c'était très largement qualitatif, et c'est très bien que ça ait été primé ; il y a beaucoup d'initiatives positives comme la lutte contre les stéréotypes de genres à la crèche Farandole, la formation des enseignants en élémentaire, l'objectif d'une cour non genrée sur Anatole France qui sera évoqué un petit peu plus tard.

Concernant le sport, effectivement on voit que les jeunes filles en avançant en âge vont moins vers les stages de sports/vacances alors qu'à l'inverse les garçons vont très peu vers les activités plus intellectuelles comme la lecture à la médiathèque, nous, nous avons une proposition assez simple : c'était de proposer des stages mixtes à la demi-journée avec une demi-journée d'activité sportive et une demi-journée d'activité plus culturelle, ce qui permettrait peut-être d'attirer à ce moment-là un public pour augmenter à la fois pour les garçons la pratique d'activités plus culturelles et pour les filles la pratique d'activités sportives.

Nous vous remercions de nous avoir communiqué les chiffres concernant les violences intra-familiales. Le centre Flora Tristan est un très bon relais mais son ouverture est réduite puisque c'est juste le

mercredi après-midi à l'hôpital privé d'Antony, et si cela était possible, il nous paraîtrait pertinent qu'il y ait une deuxième permanence hebdomadaire par exemple dans le quartier du Noyer Doré.

Enfin nous saluons particulièrement l'action de Mme Schlienger qui s'est beaucoup investie, il y a beaucoup d'actions dans la Ville sur des supports très divers, en particulier des animations au Sélect, la Need Radio qui a été faite qui permet avec des podcasts de toucher des publics plus jeunes, le « violentomètre » qui a été fait, tout cela nous paraît être dans une excellente ligne directrice qui permettront une meilleure prise de conscience et on l'espère la diminution de ces violences. Merci.

M. PARISIS : Bonsoir. Je vous remercie pour cet état des lieux. Oui ces inégalités hommes/femmes sont une source de violences faites aux femmes, elles sont désormais plus visibles et aussi exprimées. Et comme le souligne votre rapport, les violences faites aux femmes ne doivent pas être envisagées comme résultant de comportements inter-délinquants individuels ou d'affaires personnelles, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, mais bien comme un problème de société.

Alors les racines de ces maux sont anciennes et il serait bon que nous ayons le courage de les visiter pour élargir notre réflexion. J'aimerais évoquer ici quelques pistes de réflexions et d'actions :

Tout d'abord parler d'une des bases de la construction de notre société, celle d'un colonialisme souvent génocidaire où une catégorie de personnes se disent supérieures à d'autres et dont les femmes sont souvent les premières touchées. Donc dès l'école, raconter notre histoire européenne de conquêtes et de domination, allant jusqu'au massacre de peuples dits « inférieurs » comme les peuples des Amériques, les peuples de l'Afrique, avec aussi l'accaparement de leurs ressources encore aujourd'hui.

Les racines de cette violence dans un modèle économique de compétitivité, de rationalisation, de projections statistiques, un modèle de société où les représentations des femmes et des hommes sont stéréotypées et ce dès l'enfance à travers les jouets offerts, les couleurs des vêtements, et jusque dans les publicités qui tapissent nos villes. Nous pouvons décider que dans notre vie nous ne voulons plus de cela. Loin du terrain de foot, centre de gravité de la cour, nous pouvons créer des cours d'école avec des espaces où chacun peut trouver sa place, un endroit calme, endroit de découverte, endroit ludique, il paraît d'ailleurs que les cours d'école où les enfants peuvent se retrouver autour des arbres, des plantes, des fleurs, des insectes, entraînent une plus grande mixité dans les jeux partagés.

Du côté de la publicité qui enferme femmes mais aussi hommes dans des représentations qui nourrissent les inégalités et qui induisent un

rapport au corps vu comme objet de consommation, réduire très fortement les points de diffusion de ce type de publicité dans notre Ville me semble plus pertinent que d'édicter encore de nouvelles règles qui seraient vues encore par certains comme liberticides.

Sur le corps objet, j'ai été stupéfait de constater, enfin d'entendre récemment lors d'une émission à la radio, que deux enfants sur trois, - moi ça ne me fait pas tellement rigoler Monsieur le Maire ! - deux enfants sur trois ont déjà vu des images pornographiques. Notre hyper connexion numérique n'est pas rassurante sur ce point. Il y a ici un vrai problème de santé publique quant à l'accès à ces images dégradantes et qui induisent des types de relations de domination entre hommes et femmes.

Soyons vigilants également dans ce débat à ne pas créer de l'entre-soi, les uns opposés aux autres, mais plutôt à ouvrir des espaces de parole entre femmes et hommes et même élargir notre vision sur ce sujet de ce qu'est un être humain dans ses composants féminins et masculins avec toutes les variations que la vie offre autour. Une fois de plus c'est plus largement notre relation au vivant qui est en jeu : Voulons-nous être les maîtres de la nature ou bien pour paraphraser François d'Assise « par observation de nos frères et sœurs animaux/végétaux constater tout ce que le vivant peut mettre en œuvre dans sa créativité pour que la vie émerge sous les formes les plus diverses » ? Là encore dès l'école en multipliant les contacts directs avec le vivant, dans des

espaces adaptés à cela, les enfants peuvent se relier aux différentes formes du vivant et donc se relier à eux-mêmes dans leurs différences et leurs complémentarités. Et par là-même trouver leur juste place pour nourrir le vivre ensemble dans un même espace de vie. Donc découvrir l'autre être vivant mais aussi affronter et comprendre directement ses émotions et bien sûr ses peurs que suscite cette rencontre avec les différentes formes du vivant. Ces peurs sont bien souvent source de déconnexion avec le vivant et source d'actes dépourvus de raison et de discernement.

Enfin, il s'agit aussi de relier la communauté des humains, des formes de gouvernance partagée existent déjà, qu'il serait bon d'appliquer ici dans cette enceinte dans notre manière de nous adresser les uns aux autres, et dans notre manière, quelle que soit notre position, de créer ensemble une Ville de demain plus égalitaire.

Pour ce qui est de la justice, en lieu et place des jeux de délation et des lynchages médiatiques auxquels nous pouvons assister, faisons tout pour laisser la parole ouverte et ouvrir la voie à la réparation et même parfois à la réconciliation.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme REMY-LARGEAU : Je vais me limiter, je voudrais juste évoquer quelques points complémentaires par rapport à ce qui a déjà été dit :

Une première chose concernant l'opération Capital Filles dont on avait déjà parlé et dont nous reparlons ce soir, juste une petite remarque mais qui peut-être permettrait d'ouvrir une réflexion plus large : nous avons noté, mais peut-être est-ce une erreur, vous allez pouvoir nous le dire, que lors de la présentation de ce programme le 31 août, seuls les élus de la majorité étaient conviés. Est-ce le cas ? Non ? Enfin on n'a pas reçu d'invitation, c'est pour ça que je pose la question...

Sachez que l'on peut être contre quelque chose et s'y intéresser néanmoins, justement pour se faire un avis et peut-être pour changer... Je vois que cela vous fait rire, mais moi je m'intéresse à tout, peut-être même quand à un moment donné je peux avoir un avis contraire, le fait de s'y intéresser permet éventuellement aussi à un moment donné de changer son avis et son regard.

Deuxième chose : est-ce que c'était uniquement des femmes qui étaient invitées... ?

Mme SCHLIENGER : C'est le principe même de l'association, ce sont des marraines, donc oui, ce sont des femmes qui sont bénévoles pour devenir marraines.

Mme REMY-LARGEAU : Oui bien sûr ce sont des marraines, quoi qu'il pourrait y avoir des parrains, mais parmi les personnes qui étaient présentes il n'y avait donc que des femmes ?

Mme SCHLIENGER : Non, à la présentation de Capital Filles, l'association, il y avait des hommes de notre équipe qui étaient présents, et après, il y a eu effectivement une journée de formation par le GRETA, là effectivement pour devenir marraine, pour parrainer quelqu'un et donc avoir une formation de tutorat.

Mme REMY-LARGEAU : D'accord.

Mme SCHLIENGER : On ne s'adresse pas à une ado comme ça, que l'on ne connaît pas, il y a la façon de faire, et il y a donc eu une journée de formation.

Mme REMY-LARGEAU : Très bien. Alors cela m'amène à une réflexion plus générale qui a été aussi un peu évoquée par Mme Chabot et par mon collègue Olivier sur le fait que dans cette réflexion générale, en fait on parle d'égalité hommes/femmes...

Mme SCHLIENGER : Même « femmes/hommes », si l'on prend l'alphabet, mais je vous taquine... !

Mme REMY-LARGEAU : Mais vous avez raison, l'idéal serait que l'on puisse ne pas avoir un ordre ni dans un sens ni dans l'autre, parce que sinon ça peut prêter à discussion...

Je suis un peu frustrée parce que je ne comprends pas pourquoi vous riez, mais si vous m'expliquez ...

Notre réflexion plus générale était sur le fait que l'on ciblait dans cette volonté d'égalité souvent des actions vis-à-vis des femmes, mais

qu'il serait bon de cibler aussi les hommes dans les deux sens, comme l'évoquait tout à l'heure Mme Chabot, y compris sur la construction de journées mixtes mêlant les différentes activités puisqu'effectivement je pense qu'il est bon de sortir de l'entre-soi et de ne pas voir la question sous un seul angle ; par exemple comment faire pour que des femmes puissent penser à devenir directrices, mais aussi des hommes pour devenir « sage-hommes » dirait-on ? Voilà. C'était la réflexion générale.

Le deuxième point plus précis concerne les stages de troisième. Dans votre document, vous évoquez et vous l'avez dit oralement, la difficulté des filles à trouver un stage. Est-ce que vous avez une idée des raisons de ces difficultés ? Est-ce que vous les avez explorées ? Ou est-ce que vous faites des suppositions et si oui, lesquelles ?

Mme SCHLIENGER : Non, on pourrait creuser la question mais disons que dans les statistiques, il y a eu plus de filles, donc on en a déduit que c'était un peu plus difficile, que certaines se tournent plutôt plus volontiers vers les stages de la mairie aussi, c'est peut-être un choix ? Il faudrait que l'on pose la question plus précisément pour savoir ce qu'il en est exactement.

Mme REMY-LARGEAU : Je ne cible pas forcément qu'au niveau de la commune, mais ça peut être aussi au niveau de l'école, enfin du collège plus exactement puisque l'on parle de la troisième, comment ces stages sont présentés, je sais pour être directement concernée qu'il n'y a

pas vraiment d'accompagnement pour ouvrir des perspectives, Il faut trouver un stage... Et du coup il n'y a pas véritablement, en tout cas à ma connaissance, d'accompagnement justement pour ouvrir des perspectives et faire que les filles ne s'orientent pas vers tel type d'activité plutôt que d'autres, et les garçons idem ; et du coup ma question c'était : dans les demandes que vous avez reçues de filles et de garçons, est-ce que vous avez identifié des demandes qui étaient orientées vers un type de métier plutôt que vers d'autres ? Ou est-ce que vous n'avez pas d'éléments par rapport à ça ?

Mme SCHLIENGER : Je n'ai pas le détail là, je ne pourrais pas vous dire.

Mme REMY-LARGEAU : Ok. Parce que ça pourrait être intéressant d'avoir un regard pour pouvoir creuser un peu cette question, on le sait, les choses se jouent très tôt et donc déjà pour cette première sensibilisation au monde du travail, ça pourrait être intéressant de creuser un peu cette question...

Mme SCHLIENGER : C'est dans ce cadre-là aussi que l'association Capital Filles intervient en troisième, parce qu'on sait que par exemple en terminale il y a autant de filles que de garçons en filière scientifique, mais par contre après le bac, ce n'est plus du tout le cas : il n'y a plus que 16 % de filles inscrites en école d'ingénieurs par exemple. Cela, ce sont des thématiques que l'on travaille et c'est dans ce sens que

l'on travaille en partenariat avec Capital Filles aussi.

M. le Maire : Bien. Est-ce que l'on peut avancer ? On a tendance à s'endormir !

Mme REMY-LARGEAU : Je vais donc vous réveiller !

M. le Maire : Oui, accélérez un peu !

Mme REMY-LARGEAU : On a parlé du début de la vie, on va parler maintenant de la fin de la vie : à la fin de votre document vous parlez du pôle Sénior, il est question notamment de la présence et de la proportion hommes/femmes par exemple dans l'autonomie, est-ce que vous avez des statistiques concernant les aidants ou aidantes ? Puisqu'on sait que statistiquement et majoritairement ce sont des femmes qui se retrouvent dans les aidantes familiales, ce qui explique qu'on les retrouve aussi dans les EHPAD et dans les résidences puisque ce sont souvent les épouses qui ont assuré, est-ce que vous avez -ou pas- des informations en lien avec le CLIC sur cette question ?

Mme SCHLIENGER : Là tout de suite, non, je n'en ai pas. Après il y a sûrement des statistiques nationales sur les aidants en général...

Mme REMY-LARGEAU : Ah oui, bien sûr il y en a.

Mme SCHLIENGER : Mais là, sous le coude, je n'en ai pas.

Mme REMY-LARGEAU : Parce que ça peut être une question importante aussi à prendre en considération pour l'égalité hommes/femmes.

Mme SCHLIENGER : Après c'est un sujet transversal, donc c'est sûr qu'on prend n'importe quel thème, n'importe quel prisme, il y aura toujours quelque chose à tirer, à creuser, mais là je n'ai pas réponse à tout sur tous les sujets non plus, je n'ai pas toutes les statistiques en tête. Après, je suis ravie de constater que c'est un sujet qui vous intéresse tous et qui nous concerne tous, mais je ne peux pas répondre à toutes les questions parce qu'on n'avancerait pas ; mais j'en prends bien acte et puis bien sûr ce rapport a vocation à faire évoluer les actions, comme je vous le disais, cela ne fait que deux ans et on a énormément fait de choses sur ce thème. On va s'améliorer, c'est notre souhait bien sûr ; et en matière de RH, franchement on n'a vraiment pas beaucoup de choses à se reprocher. Vous parliez d'une évolution mais il suffit de prendre les chiffres de l'année dernière, on est sur la plupart des statistiques mieux lotis que la moyenne nationale ou que la fonction publique territoriale. Mais bien sûr, à partir de là, on peut toujours s'améliorer. On n'a pas du tout à rougir de notre politique RH en matière d'égalité hommes/femmes ni du reste. Mais merci pour vos interventions. On les prendra en compte à l'occasion et on travaillera sur ces sujets.

Mme REMY-LARGEAU : Et une dernière chose puisque vous parliez de l'émancipation des femmes au cinéma et des animations qui ont lieu au Sélect, je vous partage une information : c'est que le 8 mars prochain, puisque vous parliez du 8 mars 2020, eh bien le 8 mars 2022, à

l'occasion de la journée des Droits de la Femme, nous organisons une projection du film « Debout les femmes » dans la salle club de Vasarely et vous êtes toutes et tous les bienvenus. Merci.

M. le Maire : Le débat a eu lieu. Il reste encore beaucoup de questions et nous n'en sommes qu'au point numéro 1 de l'ordre du jour. Nous allons donc passer au rapport concernant le développement durable, la parole est à Mme Pauly qui va faire succinctement la présentation de ce rapport.

2 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

(Rapporteur : Mme Géraldine PAULY)

Mme PAULY : Bonsoir à tous. Je vais tâcher en effet de vous faire une lecture non exhaustive du rapport qui fait une cinquantaine de pages en reprenant les actions phares de l'année. Soit les actions qui étaient menées depuis de nombreuses années et qui ont abouti cette année, soit les actions que nous avons entamées cette année.

Nous avons construit le rapport autour de trois grandes parties que sont la transition écologique, l'aménagement durable, les services aux populations et la cohésion sociale.

Alors sur la transition écologique : la Ville a un patrimoine bâti sur 140.000 m² et elle pilote ses consommations de fluides sur l'ensemble de

ce patrimoine. Nous avons l'obligation de mettre en place des diagnostics de performance énergétique tous les 10 ans. La Ville a décidé d'être proactive sur le sujet et de mettre en place un schéma directeur énergie pour les surfaces de plus de 250 m², donc au-delà des obligations légales. Également nous avons l'objectif de réhabiliter aux normes BBC nos bâtiments et notamment les 54 sites identifiés dont trois sites principaux. Et il faut savoir que sur les dernières années, 45 M€ ont été dépensés sur les 10 dernières années pour la rénovation énergétique de nos bâtiments et nous nous sommes engagés à aller sur un budget de 45 M€ à l'horizon 2030.

Depuis le 1er janvier 2021, 59 bâtiments municipaux sont alimentés en énergie 100 % renouvelable, également les 75 % de la flotte auto pour 1,7 M€ principalement sur les véhicules légers et les véhicules utilitaires.

Concernant le patrimoine vivant de la Ville, ça ne vous a pas échappé qu'aujourd'hui nous devons faire avec les intempéries et dans ce sens toute la démarche menée au niveau de la rénovation du Bois de l'Aurore a été menée autour de la gestion des eaux pluviales. Notamment le maillage des fossés pour guider les eaux et également l'agrandissement des mares pour faire des zones tampons.

Nous avons mené cette année un projet autour des bosquets urbains, ce qui nous a amenés à planter 2.300 arbres sur 4 îlots ; et un

projet de jardins familiaux de la rue de l'Aubépine sera bientôt inauguré. Une démarche autour du Parc Heller est également engagée autour de la naturalité, de la réouverture du Parc de la Bièvre et de la rue des Godets. Des scénarii seront prochainement proposés.

Concernant la réduction des déchets, de nombreuses initiatives citoyennes sont menées, que ce soit par le Conseil des Jeunes Citoyens, le Centre Ousmane Sy dans le cadre de la Semaine Européenne de réduction des déchets. La Ville a également soutenu le projet de Vallée Sud Grand Paris autour de la « famille zéro déchet », 146 familles antoniennes y ont participé. Nous avons également formé les agents de la Ville sur Zéro Phyto France, 17 agents ont pu bénéficier d'une formation. Nous avons également participé au Citizen Lab mené par le Département et à des initiatives autour de la gestion des déchets de méthanisation qui sont menées toujours autour de trois écoles de la Ville et au sein de la cuisine centrale.

Concernant l'aménagement durable, le projet Jean Zay a largement été présenté, je vais juste vous en rappeler les grandes lignes : favoriser la mobilité douce ; faire en sorte que bien sûr tous les bâtiments soient compatibles avec la nouvelle réglementation environnementale 20/20, la compétence de la Ville autour des parkings, de la crèche, de la maternelle, et de la médiathèque.

Sur le projet Antonypole, donc, le projet sera autour de 49 ha : 4.000 logements sont concernés et nous planterons 5.000 arbres tout en conservant les 700 arbres actuels.

Sur les enjeux de la mobilité : l'objectif de la Ville est bien sûr d'apaiser la circulation et de concilier les usages, Mme Précetti vous a largement présenté les différentes initiatives qui ont été menées tout au long de l'année, que ce soit du vélo, le comité vélo, les pistes éphémères dans le cadre de la crise sanitaire, le free-floating avec Zoov, les points de recharge de véhicules électriques avec Micropolis, aujourd'hui nous avons 18 points de recharge dans la Ville. Le Plan Local d'Urbanisme a été revu cette année, l'objectif de végétaliser les cours se poursuit avec un audit paysager qui sera mené au printemps. Et cette année donc des cours qui ont été rénovées, notamment l'aménagement de la cour Pasquier, des ombrières qui ont été mises dans la cour Paul Bert, des plantations également sur l'école Blanguernon, et du mobilier urbain qui a été installé à l'école Dunoyer de Segonzac.

Concernant l'accessibilité aux services et les enjeux de cohésion sociale, le budget participatif, vous le savez, est un axe fort de la politique menée au sein de la Ville ; c'est le troisième budget participatif cette année d'un montant de 600.000 €. Nous avons eu une enveloppe par habitant à 9,70 € par rapport à 6,50 € dans les autres communes qui

mettent en place des budgets participatifs, et cette année 20 projets ont été élus, plébiscités par 1.126 habitants.

Également a vu le jour cette année la plateforme Citizen Lab pour encourager la participation citoyenne, il suffit de s'inscrire pour ce faire sur le portail France Connect et de nombreuses consultations auprès des habitants sont menées depuis de nombreuses années maintenant, que ce soit pour la rue Auguste Mounié, le Bois de l'Aurore, la rue de Massy, la rue de l'Église et le Parc Heller prochainement.

Concernant la cohésion sociale également, une analyse des besoins sociaux a été menée cette année avec le CCAS, des rencontres bimensuelles sont organisées avec les associations, et le conseil du Bien Vivre Ensemble continue son action ; les distributions de repas menées par le CCAS bien sûr ; les subventions auprès de la P'tite Échoppe ; Mme Schlienger vous a largement détaillé le programme mené sur l'égalité femmes/hommes ; et n'oublions pas également l'initiative menée autour du handicap avec la naissance du Comité Local Handicap et la convention signée avec Accès Libre visant à recenser les possibilités au sein des bâtiments publics.

Concernant la formation au développement durable, une action a été menée pour promouvoir l'éducation au développement durable au sein des écoles avec la mise en place d'une communication en accord avec l'inspectrice de l'éducation nationale afin de nommer un référent au

développement durable au sein de chaque école qui, prochainement, pourra faire bénéficier les directeurs d'écoles de 3 heures de formation sur les sujets du développement durable ; et également six heures de formation aux 70 enseignants. Deux écoles sont déjà labellisées E3D et notre objectif est d'accompagner toutes les écoles qui souhaiteront s'engager dans la démarche.

Une action est également menée pour favoriser les animations autour du développement durable à travers la fresque de la Renaissance écologique, des jeunes du CJC ont d'ailleurs été formés cette année pour animer après des sensibilisations auprès des jeunes dans les centres de loisirs. Les ateliers Nature qui sont menés depuis de nombreuses années se poursuivent aussi, 20 classes peuvent en bénéficier chaque année autour des thématiques telles que la biodiversité, l'énergie, la préservation de l'eau, et l'anti-gaspi.

Cette année liée à la crise sanitaire, une formidable initiative a été mise en place par les services pour des classes transportées afin de permettre aux classes qui ne pouvaient pas partir à Kerjouanno et à Samoëns de vivre l'expérience de Kerjouanno et de Samoëns, 13 classes ont pu en bénéficier dans cinq écoles.

Également le Club Ados Réussite a pu faire un séjour avec l'éco - centre de Bourgogne pour sensibiliser les jeunes adolescents aux enjeux du développement durable. Et également les actions de santé

environnementale menées par l'équipe municipale depuis de nombreuses années se poursuivent cette année, les bio-stations qui sont en place depuis 2015 maintenant, les mesures de qualité de l'air depuis 2016 ; en 2020, 16 capteurs avaient été installés et 10 sont à venir ; et également des capteurs pollen, donc pour le pollen.

Également notre objectif est bien sûr de prévenir les risques de désertification médicale et vous le savez, on en a déjà parlé, le futur local racheté à Hauts-de-Bievre Habitat permettra d'accueillir bientôt rue de l'Abbaye une Maison de Santé.

Voilà donc très brièvement pour vous faire un petit résumé de quelques actions qui ont pu être menées cette année, la liste n'est pas exhaustive, nous n'avons pas détaillé également dans le rapport tout ce qui est développé en termes de gestion interne, en RH, tout ce qui est développé, ma collègue vous en parlera plus tard, sur les achats responsables en termes de gouvernance, nous aurons l'occasion de le faire l'année prochaine. Nous avons l'objectif d'être labellisés ISO 26.000 cette année donc on aura l'occasion de détailler ces actions l'année prochaine.

M. le Maire : Merci, des interventions ?

M. MAUGER : Merci, bonsoir à tous, merci beaucoup pour la présentation de ce rapport. Vous affichez une politique ambitieuse en matière de développement durable, l'an dernier quelques semaines avant

les départementales, vous aviez publié aux frais de la Ville un supplément de développement durable dans lequel le droit d'expression des élus n'était pas respecté. Vos photos de campagne électorale pourrait faire croire que vous passez plus de temps dans les bois que dans votre bureau ! Je suis allé faire un tour sur le site du Conseil Constitutionnel pour en avoir le cœur net, mais non, votre parrainage n'est pas allé à un candidat écologiste, c'est bien sûr la candidate de votre parti Valérie Pécresse que vous parrainez pour la Présidentielle !

Mais revenons au rapport : Nous voyons la Ville se préoccuper de la des-imperméabilisation des sols. La dernière modification du PLU a montré une certaine volonté en cette matière, maintenant on en voit des réalisations concrètes avec le verdissement de certaines cours d'écoles. Mais la tendance est encore loin de s'inverser, en témoignent les dernières réalisations très minérales comme la Place du Marché, celle du théâtre, ou encore la future gare Antonypole de la ligne 18 : celle-ci tient plus de l'architecture pharaonique que de la sobriété d'une bouche de métro ou d'une station RER.

Les prochains décrets d'application de la Loi Climat et Résilience devraient bientôt clarifier l'objectif « Zéro artificialisation nette » qui est d'une urgente nécessité pour limiter les effets du réchauffement climatique et des épisodes d'inondations que la ville connaît périodiquement. À ce propos, nous avons deux propositions en matière

de lutte contre les inondations : la première en lien avec l'actualité serait de communiquer sur l'aide de l'agence Seine Normandie pour aider les propriétaires à la mise en conformité des raccordements aux réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, étant précisé que pour ces dernières il s'agit d'une déconnexion au réseau puisque le principe est celui d'une gestion à la parcelle.

La seconde proposition consiste à inciter les propriétaires de zones à risques de s'équiper de batardeaux anti-inondation manuels ou automatiques. On voit certaines collectivités participer à l'acquisition de ces dispositifs. C'est l'un de ces épisodes d'inondations en 2018 qui vous a amenés à réaménager le parc du Bois de l'Aurore. Nous saluons une véritable réussite dans la conception et la réalisation de ce projet. Depuis la consultation in situ et la participation des habitants à ce projet, jusqu'au partage en vidéo des grandes étapes, en passant par une conception qui répond aux enjeux croisés d'un terrain difficile et du besoin de reconquête de la biodiversité, vous en avez fait une opération exemplaire.

Nous espérons, nous élus, citoyens, citoyennes comme les Associations, que cette opération préfigure votre nouvelle manière d'envisager l'aménagement de notre Ville. Hélas vous avez malheureusement fait un choix radicalement différent pour les opérations plus récentes puisque vous avez basculé vers un questionnaire entièrement dématérialisé sans véritable interaction avec les habitants.

Parmi les cinq objectifs que doit examiner le rapport, le cinquième fait figure de parent pauvre : il s'agit de la transition vers une économie circulaire. Pourtant la loi AGEC, Anti-Gaspillage Economie Circulaire, amène les communes à accélérer cette transition. En cherchant dans votre rapport, le plus approchant serait ce qui touche aux déchets comme l'économie zéro déchets dont vous avez parlé, qui vise à réduire la production de déchets des particuliers, ou comme la récolte des biodéchets qui se développe mais qui ne débouche pas encore sur notre territoire malgré l'ambiguïté du rapport sur une production d'électricité par méthanisation. Il existe bien une telle unité de micro-méthanisation à Antony sur le site de l'INRAE qui traite 5 tonnes de déchets par an issus de la restauration de cet institut de recherche. La transition vers une économie circulaire doit concerner les entreprises, la politique d'achats de la Ville, des clauses et critères figurant dans les appels d'offres émis par la Ville. On peut penser aux travaux de rénovation et de construction. Quelles clauses liées à l'économie circulaire incluez-vous dans vos contrats ? Vous allez devoir cette année déclarer la proportion dans vos achats de biens, de la part de ceux qui sont issus du réemploi et du recyclage.

Un autre exemple tout à fait immédiat : la Ville s'apprête à publier comme cela a été dit tout à l'heure dans la question écrite de nos collègues le futur contrat de restauration scolaire et seniors. Le précédent

contrat hiérarchisait les critères pour départager les offres des entreprises en plaçant d'abord le critère économique ; ensuite le critère de qualité ; et en dernier le critère de développement durable. Nous avons demandé, ainsi que les associations de parents d'élèves, à revoir cette hiérarchisation.

Ma question : le critère économique et la recherche du moindre coût vont-ils rester les critères principaux pour analyser les offres que vous recevrez ?

Notre Ville se distingue malheureusement aussi par l'absence d'une ressourcerie. Sur notre territoire il faut aller à Malakoff, Bagneux, bientôt peut-être Châtenay-Malabry pour en trouver une.

Au plan énergétique, nous relevons deux nouveautés : la pose de 500 sondes dans les crèches et salles de classe pour contrôler à distance la température, l'hygrométrie et le taux de CO₂. Les parents d'élèves peuvent donc espérer, comme ils l'ont souvent demandé, une meilleure réactivité des services et du prestataire pour le chauffage lorsque les températures des classes sont trop basses ainsi qu'un meilleur diagnostic pour lutter contre les températures trop hautes lors des épisodes caniculaires. Si les appareils permettent une lecture des mesures dans les classes et pas seulement à distance, ces sondes répondent aussi à notre demande de capteurs de CO₂ qui permettent de

mieux choisir les moments d'aération des salles dans le contexte sanitaire actuel.

Deuxième nouveauté, même si nous restons un peu sur notre faim pour le moment : c'est le Schéma Directeur Energie pour lequel la Ville a été primée, semble-t-il, mais qui n'est pas communicable. On nous a expliqué qu'à ce stade la Ville a été primée pour son intention seulement.

Nous voyons aussi que la Ville opte pour une offre d'électricité 100% renouvelable au SIPPAREC. Nous espérons que vous ferez le même choix au Territoire tout particulièrement au moment du choix du contrat pour la station de production d'hydrogène.

Toujours sur les questions d'énergie, pour des raisons que je ne m'explique pas, la Ville a auprès de ses voisines du Territoire la réputation d'avoir de la géothermie. Il s'agit en fait de géothermie très basse énergie, ce sont de simples pompes à chaleur, rien à voir avec les réseaux de chaleur qui exploitent le Dogger, comme celui de Bagneux ou de Fresnes. Nous avons une question : comptez-vous développer un réseau de chaleur en géothermie en eaux profondes dans le futur quartier Antonypole ? Le concours « Inventons la Métropole du Grand Paris » avait présenté le projet d'Antonypole comme, je cite : « un ambitieux démonstrateur du concept suisse de « société à 2.000 watts. » », on n'entend plus parler de cet objectif qui consiste à diviser par trois la consommation en énergie par personne.

En matière de santé et de qualité de l'air, l'organisme agréé Airparif indique aujourd'hui que la pollution de l'air s'améliore depuis 10 ans mais tue encore dans notre région, quasiment autant que le tabagisme. 6.000 décès par an sont dus aux particules fines, 3.700 au dioxyde d'azote, et 1.700 à l'ozone. Vous connaissez nos demandes sur ce sujet. Quand nous communiquerez-vous les études du laboratoire de la Préfecture de Police ? Où sont placés les capteurs actuels ? J'ai noté que l'application Caeli mise en place pour la Ville donne régulièrement des chiffres nettement supérieurs aux normes françaises. Lorsque je l'ai signalé à une journaliste qui nous interrogeait sur le sujet, notre collègue de la majorité en charge de ce sujet a voulu minimiser en comparant ces valeurs à celles de la station d'Airparif de la porte d'Auteuil. Savez-vous où se situe cette station ? Sur un espace large de quelques mètres entre le périphérique et une bretelle d'accès, c'est-à-dire au milieu de 10 voies de circulation automobile. Est-ce votre référence pour évaluer la qualité de l'air dans nos rues ? Cette comparaison ne nous paraît pas pertinente.

Concernant le verdissement de la flotte automobile de la Ville, s'accompagne-t-il d'une rationalisation des véhicules de service ? Ou bien gardez-vous le même nombre de véhicules ?

Je terminerai enfin avec la thématique des arbres : passion que vous partagez M. le Maire avec un grand nombre d'habitants, que ce soit au parc Bourdeau, rue Pajeaud, ou à proximité du futur quartier Jean

Zay, la mobilisation des habitants montre l'attachement qu'ils ont pour les alignements d'arbres, protégés par le code de l'environnement et tellement importants pour restaurer la biodiversité et nous préserver du changement climatique. Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme CHABOT : Merci. D'abord un mot pour vous dire que nous regrettons le départ de Michel Gioria dont nous avons pu apprécier les compétences. Nous nous réjouissons que Mme Pauly prenne le relais parce que nous avons pu voir qu'elle maîtrise très bien ses dossiers et donc on va bien prendre soin d'elle pour qu'elle reste avec nous.

En page 19 du rapport, il y a un vrai mea culpa puisque je cite : « le développement des villes tel qu'il a existé par le passé à Antony comme ailleurs a provoqué le déséquilibre profond en termes de qualité de vie, pollution, temps de transport, quartiers dortoirs, écologie, recul des espaces naturels, consommation exponentielle des énergies fossiles et d'activités économiques. » Cela doit nous rendre modestes parce qu'il est vrai qu'il y a 25 ans, probablement aucun d'entre nous n'avait en tête la problématique du réchauffement climatique mais cela souligne aussi à quel point il est urgent d'agir et d'avoir des politiques volontaristes.

Nous avons noté que la trajectoire de la Ville est favorable puisque les émissions de gaz à effets de serre ont diminué de 26 % entre 2009 et 2020 et les dépenses énergétiques de 22 % mais l'objectif, et cela a été

rappelé en commission Transition Ecologie, est de - 40 % en 2030, mais 2030 c'est demain, et - 60 % en 2050. Certaines mesures nous paraissent relever davantage d'un symbole que d'un véritable apport à la transition écologique. Par exemple en page 10 : quel est l'apport des 250 m² de panneaux solaires sur la consommation d'énergie de la Ville ? Nous avons le projet d'équiper d'autres bâtiments en panneaux photovoltaïques mais peut-être faudrait-il avoir un retour d'expérience pour voir si cela est vraiment utile au-delà de l'effet d'annonce. Il faudrait avoir une ambition globale et un plan qui aligne l'empreinte carbone et pas seulement les émissions de la ville d'Antony avec la trajectoire telle qu'elle était visée par les accords de Paris d'un réchauffement inférieur à 2°. Nous suggérons les ateliers de sensibilisation comme la fresque du climat mais aussi le calcul de l'empreinte carbone d'un ménage, la mesure de l'empreinte carbone de la commune, et l'analyse d'impact des mesures que nous prenons par rapport à la trajectoire de réduction et d'économies en termes d'émissions de CO₂.

Nous saluons certaines initiatives qui ont été prises comme celle des « bosquets urbains » qui est un terme effectivement plus réaliste que celui de « micro-forêts » puisque cela se fait sur des surfaces relativement réduites ; la participation au défi Zéro déchets pour la première fois mais à rebours nous n'avons que trois écoles qui se sont

engagées dans la collecte de biodéchets alors que les termes du rapport même nous montrent que le tonnage récolté est loin d'être négligeable.

Nous saluons les bornes de recharge qui sont remises en état mais celles de la Croix de Berny n'étaient pas fonctionnelles début février, et quand on regarde sur une application comme « Chargemap » qui semble être un indispensable des gens qui roulent à l'électrique, les bornes d'Antony ne sont pas particulièrement bien référencées.

Les jardins partagés ont été plébiscités et nous saluons également la plate-forme CitizenLab qui est dédiée à la participation citoyenne et qui permet effectivement à nos concitoyens de pouvoir s'exprimer.

Concernant la ZAC Jean Zay à propos de l'imperméabilisation des sols, nous avons bien noté tout ce qui nous a été dit, à savoir que le projet permettrait de conserver un bon niveau de végétalisation et de sols perméables, mais on voit que les onze permis de construire qui ont été déposés totalisent pratiquement 40.000 m², donc pour l'instant nous avons encore quelques doutes.

Concernant les mobilités et en particulier le vélo, nous avons le souvenir d'un projet de pôle multimodal avec une couverture des voies qui était un sujet au niveau du débat du conseil municipal en 2020, est-ce que ce projet est encore d'actualité ? Il faudrait également revoir les parcs de stationnement vélos avec une capacité suffisante. Actuellement le décret de juin 2021 a fixé le nombre de places sécurisées à 340 sur le

RER Antony, 200 aux Baconnets, 180 à la Croix de Berny, 40 à Fontaine Michalon, 40 à Parc de Sceaux, et 10 pour Chemin d'Antony. Le dimensionnement de ces parcs à vélos est très important parce que si vous voulez avoir un bon rabattage, il faut que les gens puissent garer leurs vélos en toute sécurité pour qu'ils puissent les retrouver quand ils rentrent le soir.

Enfin, pour la démocratie participative il nous semble important de bien définir le périmètre des consultations, de donner les moyens aux citoyens de se prononcer en connaissance de cause en proposant plusieurs schémas alternatifs, et pas se prononcer simplement sur des points techniques tels que le nombre de jardinières ou le nombre de places de stationnement, et puis de rendre compte des résultats, et enfin d'engager des projets dans un délai raisonnable car par exemple la consultation de la rue Mounié a eu lieu il y a trois ans et je pense que les citoyens ont besoin de voir le résultat de ces consultations dans un délai somme toute de moyen terme. Merci.

M. PARISIS : Je vous remercie pour ce bilan effectivement de belle réalisation comme l'aménagement du bois de l'Aurore dont on vient de parler. J'aimerais ajouter quelques points :

D'abord sur l'autonomie alimentaire des territoires et l'importance de développer des partenariats avec les territoires voisins pour des productions vivrières : Ne pas produire à côté de là où l'on consomme est

un risque désormais identifié par les pouvoirs publics. L'équipe municipale s'est-elle déjà emparée de ce sujet ? Ça, c'est une question.

L'école bien sûr, c'est un lieu essentiel de la transition écologique M. le Maire et elle nécessite plus de moyens humains en termes de soutien aux projets de développement durable très concrets qui sont en train de naître dans de très nombreux établissements. Les groupes d'enseignants que je côtoie sont très motivés mais ils ont besoin d'aide, il faut vraiment les soutenir maintenant. Ce n'est pas simplement pour exemple « le jardin dans l'école mais l'école au jardin » aujourd'hui, le jardin comme support pédagogique et pratique ou encore comme cet après-midi avec une classe de CP à La Ville du Bois en Essonne où c'était « l'école en forêt ».

Ensuite les grands arbres qui bordent nos rues, M. le Maire, nous sécurisent. Ils structurent le sol, ils protègent des inondations, ils forment des canopées sans équivalent en termes de bilan énergétique ; des courants puissants de fraîcheur y sont un habitat vivant avec une grande biodiversité, ils protègent même l'asphalte, on relève d'énormes différences de température entre le plein soleil et sous les larges ombrages en été, ils sont même une plus-value pour les maisons et les quartiers. Je parle vraiment des grands arbres. Des lois les protègent aujourd'hui, vous le savez, selon l'article 350-3 du code de l'environnement, couper ces grands arbres d'alignement à tous points de

vue a un coût de loin très supérieur au coût de leur préservation ou d'aménagement que l'on peut faire autour d'eux, et Monsieur le Maire vous le savez aussi, aujourd'hui les citoyens dans leurs quartiers sont attentifs à la sauvegarde de leurs compagnons arbres.

Et puis enfin j'avais deux autres questions en ce qui concerne l'après PADAF : pourquoi ne pas poursuivre ce beau projet plein de sens et de pertinence en attribuant un lieu pérenne à cette pépinière d'associations d'entreprises ? De même le projet « Territoire zéro chômeurs » tarde à voir le jour, pourquoi ?

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Mme Pauly éventuellement, vous voulez dire un mot ou on arrête là ? On arrête là, donc le débat a eu lieu et je passe la parole à Pierre Médan pour le troisième débat, le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

I - FINANCES

3 - DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2022

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Merci, bonsoir à tous. Effectivement, cela fait partie des grands classiques du mois de février de chaque année.

Un petit rappel tout d'abord sur cette année 2021 qui vient de s'écouler puisque le débat d'orientations budgétaires, c'est aussi le

moment de faire un point rapide avant évidemment d'aborder dans quelque temps le compte administratif.

L'année 2021 a été marquée évidemment par la crise sanitaire et comme en 2020, on a constaté à la fois le ralentissement de l'activité municipale vous le savez, et la prise en charge de dépenses exceptionnelles par la Ville. Le ralentissement de l'activité évidemment s'est traduit par la baisse de certaines dépenses, la baisse de certaines recettes, l'exemple le plus frappant c'est le cinéma peut-être, les séjours aussi ; et pour la Ville le maintien de certaines dépenses fixes notamment au niveau RH. Pour ce qui est des dépenses exceptionnelles, vous le savez, on en a parlé en 2020, on a fait sur certaines choses un peu différemment mais sur d'autres à peu près la même chose ; en 2021 des mesures sanitaires avec des efforts considérables sur le nettoyage, un certain nombre de remboursements et une aide plus marquée au CCAS, nous en avons parlé.

Globalement l'impact en 2020 a été de l'ordre de 2,6 à 3 M€ selon les évaluations, en 2021 cet impact est à peu près du même ordre, nous ne l'avons pas encore calculé avec précision, donc ce ne sera pas la peine de demander le même tableau que celui qui a été fait en 2020, on a encore un peu de temps encore pour faire la même chose, mais en gros c'est à peu près le même impact.

Malgré tout l'année 2021 voit une nette reprise de l'investissement avec des fondamentaux qui ne sont pas remis en cause, et pour certains qui se redressent on va dire de manière assez intéressante :

- L'autofinancement qui est un élément important, vous le savez bien, résiste en 2021 avec une valeur qui s'établira sans doute à 13,6 M€.

- Nous avons des services municipaux à tous niveaux qui se sont bien adaptés à un contexte difficile et complexe et changeant, inutile de revenir sur les protocoles sanitaires dont je n'arriverai même pas à me souvenir du nombre.

- Le programme d'investissements est revenu vraiment à un niveau élevé en 2021 puisque nous aurons fait environ 34 M€ d'investissements, ce qui est pour la période je trouve assez conséquent et qui place cette année à des niveaux très élevés par rapport aux années précédentes ; Donc c'est vraiment le signe que la reprise est au rendez-vous.

- L'endettement est resté stable puisque nous avons, fin 2021, 116,7 M€ contre 116,2 M€ en fin 2020. Le taux moyen baisse avec 1,33 %, il s'agit du taux moyen net, cela n'apparaît pas sur la slide mais c'est net ; et la proportion d'emprunts à taux fixes augmente et se stabilise aujourd'hui à 75 %.

Voilà un petit peu le rappel de ce que nous avons vécu jusqu'à la fin 2021, très rapide, et dans le contexte d'aujourd'hui quels sont et quels seront les traits marquants du budget 2022 ?

Il est évident qu'il s'agit d'un débat d'orientations avec des éléments qui seront précisés lors du budget mais on va quand même essayer de dresser un cadre et ce cadre, comme je le disais à l'instant, commence par revenir à un programme ambitieux d'investissements, avec toujours comme élément-clé qu'il ne s'agit pas d'investir pour investir, c'est investir pour améliorer la vie à Antony, la rendre plus agréable, la rendre plus conforme, comme on vient de le dire, aux exigences du développement durable et à la transition énergétique, donc le programme d'investissements ne traduit pas une course ou une volonté de faire mieux que l'année précédente mais traduit tout simplement la volonté de rendre Antony plus agréable sur tous les plans.

- La croissance des dépenses liées au numérique est un élément intéressant qui se maintient avec dans le domaine informatique des plateformes et la protection contre les cyber-agressions ;

- Une orientation maintenue, nous venons de le dire, je n'insisterai pas, vers le développement durable et la transition énergétique ;

- Le maintien d'un fort niveau de dépenses sociales via le CCAS pour faire face aux difficultés rencontrées par un certain nombre d'habitants ;

- Et enfin la poursuite d'un certain nombre de dépenses liées à la crise sanitaire aussi longtemps que nécessaire comme le nettoyage des locaux et le centre de vaccination.

Alors ceci dit, la transition avec la slide suivante, c'est le « aussi longtemps que nécessaire », et malgré tout on constate quoi ? On constate quand même et heureusement :

- Un retour progressif à une situation plus stable avec notamment des impacts plus limités sur les dépenses et les recettes de fonctionnement. L'année 2022 ne ressemblera pas, sans doute pas totalement, à l'année 2019 qui est un peu une année de référence pour nous lorsque nous réfléchissons en construisant le budget, mais on s'en approche de plus en plus et cela fait plaisir parce que finalement c'est un peu la traduction que la situation revient un peu à la normale.

- Le marché de l'immobilier est toujours actif et dynamique, et ça ne devrait pas vraiment changer en 2022.

- Nous constatons une revalorisation des bases foncières qui est décidée par la loi de Finances pour tenir compte de l'inflation de l'ordre de 3,4 %, ce qui va effectivement augmenter un peu certaines recettes.

- Des dotations et des subventions qui a contrario risquent fort de baisser notamment parce que certaines péréquations ont toujours tendance à augmenter un peu, la DGF a toujours tendance à baisser un petit peu aussi, malgré un certain plancher ; et puis il est fort probable que la CAF et que certaines subventions ne nous soient pas accordées comme l'année précédente.

Donc dans ce contexte on a quelques éléments favorables, d'autres qui le sont un peu moins sur le plan budgétaire, le tout va se compenser sans doute avec :

- Une dette maîtrisée, les caractéristiques de la dette ne devraient pas évoluer considérablement, quand je parle des caractéristiques de la dette je parle d'une dette qui est de plus en plus à taux fixes et dont le taux moyen est en forte baisse depuis quelques années.

- Et enfin une poursuite de l'évolution de la politique RH et salariale qui a été mise en place avec notamment la mise en place de la deuxième phase de la réforme du régime indemnitaire, mais là je vais laisser la parole à Claire Genest pour nous présenter ce focus sur les RH dans le DOB.

Mme GENEST : Merci beaucoup Pierre, je vais passer assez rapidement parce que ce sont des points que l'on a vraiment vus très régulièrement, c'est une synthèse de ce qui a été fait et qui a vocation ici à ne pas faire de liste à la Prévert mais plutôt de donner du sens à l'ensemble des décisions qui ont été prises, dans trois directions :

- Une politique de rémunération qui soit attractive, équitable, et engageante, valorisant l'engagement professionnel ;

- Une politique RSE volontariste qui interroge aussi et qui développe notre QVT, notre qualité de vie au travail, pour l'ensemble des agents et tout cela dans un cadre d'un dialogue social constructif puisque

c'est à travers ce dialogue social que nous avons pu avancer de façon significative dans le cadre de notre rénovation de politique RH en 2021.

Alors sur la politique de rémunération, Pierre l'a évoqué, nous avons mis en place une part fixe qui est liée au RIFSEEP en 2021 et nous allons mettre en place en 2022 la partie variable qui est celle correspondant au mérite individuel. Nous avons donc un deuxième volet, et je rappelle que cette partie variable, elle, porte sur l'évaluation des agents quant à leur performance en 2021 ; c'est une prime qui sera versée en 2022 donc au titre de 2021.

J'en profite pour faire une petite parenthèse, je ne vais pas revenir sur le rapport égalité hommes/femmes et notamment sur le sujet des rémunérations, mais autant dans le privé on peut discuter sur une subjectivité des rémunérations, autant dans le secteur public, avec les grilles de la fonction publique et du RIFSEEP qui sont fondées sur des cotations de postes, il est difficile de dire que l'on puisse privilégier un homme ou une femme d'une quelconque façon par rapport à cela ; j'allais dire que c'est vraiment un dispositif extrêmement équitable et extrêmement juste qui est mis en place et que nous développons dans sa dernière partie sur le CIA avec cette valorisation de l'engagement professionnel.

Une politique RSE volontariste : je l'ai déjà dit et là il y a beaucoup de choses qui rentrent dans cette catégorie : d'abord on a fait une refonte

du temps de travail qui nous a été demandée bien sûr par la loi de 2019 mais nous l'avons accompagnée, j'allais dire « maillée », par la mise en place du télétravail, ce sont des délibérations que vous avez vu passer au cours de l'année et ce travail de refonte du temps de travail et de l'organisation du travail a été fait dans le cadre d'un dialogue social extrêmement intense, ce qui nous a permis de pouvoir écouter, entendre, faire partager, être dans de la co-construction, et donc cela fait aussi partie pour nous de cette dimension RSE que nous voulons promouvoir, à savoir la capacité à faire des réformes avec les agents, pour les agents, et en écoutant les agents, tout en ayant en tête bien sûr nos grands programmes de développement, les besoins que les Antoniens et que la collectivité peuvent avoir pour pouvoir mettre en place les projets de la mandature.

- Deuxième point : une protection sociale complémentaire, on en reparlera tout à l'heure dans une autre délibération, une protection sociale complémentaire que nous avons mise en place de manière avantageuse, voire en avance de phase par rapport à ce qui nous est demandé.

- Troisième point : la mise en place d'un forfait mobilité durable dont on commencera à voir les effets à partir de cette année et l'année prochaine puisque c'est à période échue, et là aussi nous incitons les agents et nous valorisons les agents qui choisissent des mobilités douces

ou du co-voiturage parce que ce n'est pas uniquement des déplacements en vélo qui sont encouragés.

- Nous allons mettre en place, et c'est un point aussi de notre politique RSE, des emplois aidés, c'est le Xième volet des politiques de l'emploi concernant les emplois aidés, qui s'appelle des « Parcours Emplois Compétences », le PEC, dont on verra tout à l'heure à travers une délibération le contenu et les modalités de mise en œuvre.

- Nous parlons aussi du développement de l'apprentissage. Alors je rebondis sur ce que vous disiez tout à l'heure sur l'apprentissage, l'apprentissage dans le secteur public est assez récent. Le financement de l'apprentissage est fait par le CNFPT depuis très peu de temps et donc c'est un dispositif qui se met en place progressivement et qui est très loin d'aboutir à date au dispositif des 700.000 apprentis dans le secteur privé, il faut laisser un petit peu de temps à la fois pour que le dispositif s'installe et pour que l'on puisse trouver des modalités d'encadrement de nos apprentis ; mais nous commençons à développer le système de l'apprentissage.

- Et puis la résorption de l'emploi précaire dans le cadre de la transformation de la fonction publique puisque nous avons des contrats d'un an qui sont passés sur des contrats de trois ans, là-dessus nous avons un vrai sujet que nous allons prendre avec calme et intelligence pour pouvoir donner des réponses pertinentes sur ces questions-là.

Tout cela bien sûr dans un dialogue social constructif comme je vous le disais et auquel nous sommes particulièrement attachés parce que nous considérons que ce dialogue est vecteur à la fois d'engagement des agents et de succès des politiques RH que nous menons.

- Sur la masse salariale en 2022, je vous rappelle cette très grosse augmentation de la masse salariale de 7 % en 2021 qui a été due en très grande partie à la mise en place du volet du régime indemnitaire pour 1,5 M€, je vous le rappelle, donc un effort considérable de la collectivité pour revaloriser les rémunérations au sein d'Antony, et cet effort de 7 % se poursuit à un moindre rythme mais il se poursuit quand même de manière très significative en 2022 à raison de 5 %. Alors qu'est-ce qui fait partie de cette augmentation de la masse salariale ? La première raison, bien sûr, ce sont les mesures gouvernementales qui nous échappent puisque ce sont des mesures de revalorisation d'un certain nombre d'indices et aussi des revalorisations d'un certain nombre de grades pour un certain nombre de catégories de personnel que je ne détaillerai pas ce soir ; et c'est bien sûr dû à ce fameux GVT, Glissement Vieillessement Technicité, qui est techniquement le vieillissement naturel de la masse salariale d'une collectivité. Là-dessus nous n'avons pas de mesures particulières mais nous constatons ces GVT qui s'imposent à nous tous les ans.

Le deuxième point qui va nourrir cette augmentation de 5 %, c'est bien sûr la part variable de la fameuse CIA qui aujourd'hui est une enveloppe de 750.000 € qui est mise en place pour rémunérer cette partie-là, je rappelle que nous n'étions pas obligés de le faire, il y a beaucoup de collectivités qui se sont arrêtées à la partie 1, ce volet fixe du RIFSEEP, et qui n'ont pas mis en place ce fameux CIA, nous l'avons mis en place pour continuer à valoriser l'engagement professionnel de chacun et arriver à trouver des motivations à la fois individuelles et collectives pour tous les agents de la collectivité.

- Nous avons aussi en 2022 les impacts de la crise sanitaire, donc oui la crise sanitaire n'est pas finie, oui nous avons des écoles sur lesquelles nous continuons à avoir des agents d'entretien supplémentaires pour pouvoir répondre aux exigences et aux besoins de protection de nos enfants, donc nous continuons à déployer des mesures exceptionnelles pour répondre aux problématiques de la crise sanitaire, et nous allons les déployer jusqu'à la fin de l'année scolaire, sachant que nous n'avons pas de visibilité, et personne n'en a, sur l'évolution de cette crise en fin d'année.

- Un impact qui existe aussi sur l'organisation des élections présidentielles et législatives que personne ne peut ignorer au mois d'avril et au mois de juin.

- Et bien sûr des créations de postes ; alors nous continuons à recruter et à créer des postes mais il y a aussi des postes qui sont supprimés parce que nous avons des réorganisations, nous avons 26 postes créés en 2022 qui sont liés d'abord à la capacité de recrutement, je tiens beaucoup à ce que mes équipes de la DRH, que je salue et qui font un travail gigantesque pour répondre aux besoins de la collectivité, puissent recruter de manière sereine et que l'on ait suffisamment de bande passante pour le faire.

Et puis bien sûr il y a nos sujets de développement durable, de transition énergétique, de police municipale sur lesquels nous sommes vigilants, nous essayons de trouver les bons profils pour pouvoir répondre et donc nous avons mis en place j'allais dire un programme de recrutements ambitieux mais néanmoins réaliste que nous allons pouvoir tenir en 2022. Merci de votre attention.

M. MEDAN : Merci Claire. Nous revenons donc aux projets et aux orientations que je vais essayer de rappeler rapidement avec tout d'abord

Les grandes réalisations achevées en 2021 : la place Patrick Devedjian, le théâtre Firmin Gémier-Patrick Devedjian, la crèche la Comptine, la nouvelle piste d'athlétisme connectée, le réaménagement du Bois de l'Aurore. Nous en avons déjà parlé, je ne m'étendrai pas mais ces réalisations marquent pour un certain nombre d'Antoniens et notamment des jeunes Antoniens qui découvrent une ville aussi très

dynamique, et lorsqu'ils parlent avec les plus anciens, ils peuvent aussi s'apercevoir des changements qui ont lieu, et ces éléments-là sont des marqueurs comme d'autres le furent avant.

Les grands projets : Ce sont ceux que vous connaissez déjà : il s'agit de plusieurs aménagements de plusieurs quartiers :

- le premier aménagement du quartier Jean Zay dont on a déjà parlé commence à prendre vraiment forme au travers des travaux pour l'école et la crèche qui ont commencé en octobre 2021, avec ceux du parking qui vont bientôt démarrer aussi, pour une livraison prévue en 2023.

- La médiathèque qui est au stade de la maîtrise d'œuvre avec un jury qui choisira bientôt l'architecte pour une livraison prévue en 2025.

- Et la construction d'un certain nombre de logements, trois programmes de logements et de commerces qui ont commencé pour une livraison en 2024.

Cela aussi, c'est évidemment un grand projet sur un temps long, ou disons à moyen terme, mais c'est un quartier qui va se transformer considérablement.

- Autre quartier : le quartier Antonypole. Vous avez pu voir lors d'un précédent conseil municipal le plan guide du premier projet qui a été présenté. Là encore c'est sur le temps long, ce sera un vrai bouleversement pour ce quartier avec forcément des études urbaines qui

vont se poursuivre en 2022, en 2023, parce que c'est un projet complexe qui ne peut pas se trouver des solutions immédiates, rapides, et simples.

- Le nouveau centre André Malraux va prendre sa place dans ce nouveau quartier, avec une étude de faisabilité qui a été déjà présentée, et en 2022 il y aura un premier jury de maîtrise d'œuvre. Donc là encore, de forts changements dans ce quartier je dirais un peu à l'opposé du quartier Jean Zay.

- On peut dire qu'entre les deux vous avez le quartier Pajeaud avec : une dépollution du site de l'ex-station Oil France ; la poursuite des acquisitions de locaux commerciaux par l'EPFIF ; et la construction des premiers logements sociaux en lieu et place du circuit de prévention routière, circuit qui déménagera sur le site de l'ancienne école Dunoyer de Segonzac.

Donc trois réalisations et notamment la modification du quartier Pajeaud qui prennent forcément un peu de temps. Pour Antonypole c'est la complexité je dirais du lieu avec la ligne électrique haute tension, etc. Pour le quartier Pajeaud c'est la difficulté évidemment de racheter les différents locaux, les différents commerces qui vont « à leur rythme » malgré le souhait de la ville très fort d'aller le plus vite possible.

D'autres grandes réalisations de la mandature peuvent être évoquées et là encore il ne s'agit pas de scoops mais de marquer un peu l'évolution et ce qui se passe sur ces réalisations :

- Une consultation pour engager la grande rénovation du Parc Heller avec la renaturation de la Bièvre notamment,

- La création de la « Maison des Familles » qui se précise, dans les locaux situés rue de la Renaissance, pour un démarrage sans doute en 2023, mais là aussi le projet sera beaucoup plus rapide que les précédents mais demande quand même un peu de temps pour conclure l'achat, pour effectuer les travaux après avoir réfléchi à l'organisation de plusieurs « familles » dans ce grand immeuble. En disant « familles », je veux dire sur le plan administratif.

- L'ouverture prochaine d'une Maison médicale, ça se précise encore plus peut-être maintenant que le local est acheté. On pense qu'il faut, vous le savez, attirer de nouveaux médecins pour éviter que le désert médical dont on parle beaucoup soit excessif, et il y a un local de 270 m² rue de l'Abbaye qui a été acquis par la Ville.

- Et enfin on en a parlé déjà, donc je ne m'étendrai pas : un plan de rénovation énergétique des écoles mais aussi d'un certain nombre de bâtiments.

Les réalisations par grands thèmes :

- On va étudier un certain nombre de thèmes rapidement et là c'est un peu un choix que j'ai été obligé de faire pour éviter de faire ce que disait Claire, c'est-à-dire une liste à la Prévert, cette liste vous l'avez dans le document qui est très complet et tant mieux si sur le plan du document

vous avez presque toutes les informations, sur le débat d'orientations budgétaires j'ai choisi effectivement certains thèmes et certains vont m'en vouloir de ne pas avoir parlé de leur dada, je vous prie dès à présent de m'excuser des manques que vous pourriez trouver dans cette présentation.

La démocratie participative, la proximité, la ville intelligente :

Je le disais tout à l'heure, le numérique va être de plus en plus utilisé et on le trouve au travers de nouveaux outils, on voit bien que le numérique sera de plus en plus présent pour faciliter un certain nombre de choses, pour améliorer le dialogue, mais malgré la présence de numérique, on peut espérer revenir à des situations de face-à-face, des situations comme on dit à l'université de « présentiel » comme nous le vivons aujourd'hui puisque le conseil n'est pas en visioconférence.

- Un nouveau service va naître au sein de la mairie, un service de « démocratie locale » qui est en cours de création et qui va réunir le service de proximité et le service de démocratie participative.

- On va déployer un nouvel outil de type CRM, le CRM étant très utilisé dans l'entreprise privée, donc on va essayer d'avoir la même efficacité pour répondre à toutes les requêtes des habitants auprès des services, non seulement y répondre mais en assurer le suivi et l'évaluation aussi pour voir comment on peut améliorer le service auprès des habitants.

- Et enfin déployer des services en ligne pour continuer à améliorer les démarches des habitants, les démarches que nous connaissons et qui correspondent à des prises de rendez-vous en ligne, des déclarations en temps réel de problèmes sur la voirie, etc., et des démarches liées au stationnement.

En fait, cela paraît simple mais c'est une volonté de repenser l'organisation au profit d'une organisation plus réactive qui suit les dossiers, qui évite de solliciter plusieurs services pour apporter une réponse aux questions des habitants, et des réponses qui soient évidemment bien argumentées.

- La ville intelligente, c'est aussi, vous le disiez tout à l'heure, l'organisation de consultations autour des projets. La Ville s'est dotée, je passe plus vite que prévu parce qu'on en a déjà parlé et vous l'avez souligné, d'une nouvelle plate-forme numérique « CitizenLab » pour faciliter les consultations.

- On va reconduire certains événements comme Antonytech autour de l'innovation digitale pour sensibiliser davantage les habitants à Antony.

- On a parlé aussi de l'application Caeli sur la mesure de la qualité de l'air qui va sans doute s'améliorer d'année en année, grâce notamment à cette mesure.

- On va poursuivre les concertations et les réunions publiques. Nous avons un programme qui est chargé de ce côté-là, avec je dirais

une sorte de fil conducteur sur l'amélioration notamment de tout ce qui tourne autour du numérique, aussi bien d'ailleurs pour nous protéger des incidents comme celui que la Ville a connu l'an dernier, des incidents en termes de cyber criminalité.

Concernant l'action sociale et la politique de la Ville :

- On a rappelé que le soutien au CCAS était augmenté et qu'il était déjà année après année relativement important, il le sera encore davantage et on poursuivra ce soutien autant que nécessaire.

- Nous avons au niveau du PIMMS une labellisation qui est en cours, qui devrait améliorer le fonctionnement de ce service,

- la Ville va continuer d'accompagner les associations et les actions du centre culturel Ousmane Sy et du conseil citoyen

- on va aussi avoir davantage d'actions de prévention socio-éducative et d'insertion qui seront intensifiées dans le cadre du PRIJ et du plan « Un jeune Une solution ».

- Et enfin nous continuerons à soutenir l'économie sociale et solidaire à travers certaines actions comme Ma P'tite Échoppe, la PADAF,... Et on continuera le soutien à l'insertion au travers du dispositif PEC, on en parle en ce moment dans les budgets et dans les réflexions budgétaires sur l'utilisation du nouveau dispositif Parcours Emploi Compétences. Ce dispositif devrait permettre un certain nombre

d'emplois pour des personnes non qualifiées ou peu qualifiées qui seraient ainsi aidées.

Concernant la voirie et la mobilité :

- Là encore nous allons poursuivre le programme de reconstruction de la voirie ; il a été très important l'an dernier ; de mémoire le poste voirie dans les investissements a été l'un des postes les plus importants avec un peu plus de 10 millions d'euros de dépenses d'investissements. On n'a pas pour objectif de faire la même chose puisque dans les 10 M€ il y avait quand même la place devant le théâtre, le parvis du théâtre qui figurait dans les investissements. Mais malgré tout un montant non négligeable toujours consacré à la voirie et aux mobilités.

- Avec une implication par exemple du comité vélo dans tous les projets,

- Avec une implantation d'un service de vélos électriques en partage,

- Avec aussi une restructuration par VSGP du réseau de bus en partenariat étroit avec la Ville,

- Et enfin nous allons être aussi associés aux changements qui vont se produire autour de la gare RER puisqu'à la fois VSGP va installer une première consigne Véligo ; et la RATP souhaite aussi redéfinir l'organisation des transports, l'organisation spatiale notamment des bus dans cette zone.

- On constate et vous l'avez certainement vu l'ouverture prochaine des parkings en enclos,

- Le réaménagement du parking du personnel communal va être réalisé pour que ce parking soit adapté à l'accueil du public et nous en avons parlé en commission, une rampe d'accès du parking du centre-ville va être construite sur la RD 920.

- On constate aussi et nous en avons parlé lors du doc vert le « verdissement » de la flotte automobile de la Ville, c'est précisé avec les différents véhicules qui sont concernés dans le document papier que vous avez eu.

- Et enfin un déploiement du stationnement intelligent avec des nouveaux horodateurs autonomes en énergie, sans ticket, avec de nouveaux matériels de péage pour les parcs en enclos, etc.

Donc on voit là encore -et sans doute on va le connaître de plus en plus- une attention portée à la voirie comme on le faisait précédemment avec des reconstructions de routes, mais une attention portée à la voirie aussi dans un cadre plus large de mobilité.

Sur la prévention et la sécurité :

- Nous poursuivrons le déploiement des caméras de vidéoprotection, - Nous allons achever le plan PPMS, Plan Particulier de Mise en Sûreté dans les écoles et dans les crèches, c'est à la fois une vidéoprotection qui sécurise les écoles mais c'est aussi un certain

nombre d'alarmes en interne qui permettent de prévenir le CSU en cas de problème, évidemment c'est un peu comme l'assurance, on souhaite ne jamais s'en servir.

- Nous allons augmenter les effectifs de la police municipale pour atteindre l'objectif de 12 agents ; l'objectif est difficile à atteindre tout simplement parce qu'il y a aujourd'hui des tensions pour beaucoup de catégories, que ce soit des ingénieurs, des juristes, ou des policiers municipaux, toutes les villes en cherchent, et c'est vrai que c'est assez difficile.

- L'amélioration des moyens de la police a été aussi prévue avec des caméras piétons, des nouveaux véhicules, des motos électriques, certains ont déjà été achetés, des VTT, etc.

- Et enfin, ce n'est pas une plaisanterie, la reconstruction du poste de police municipale qui va intégrer le CSU, le Centre de Supervision Urbain. Je dis que ce n'est pas une plaisanterie parce que c'est vrai que nous sommes déçus de voir le délai lié au démarrage de ces travaux mais ce n'est vraiment pas de notre faute, nous sommes tombés sur une entreprise qui a posé des problèmes. Mais nous y tenons, évidemment c'est un souhait fort, la police municipale se trouve sans doute bien là où elle est mais elle sera encore mieux quand le poste de police sera reconstruit et ça devrait démarrer très vite.

Le thème de l'éducation :

- Poursuite du projet d'Anatole France : le concours de maîtrise d'œuvre va bientôt être lancé en concertation avec l'équipe enseignante.

Donc là encore, c'est en bonne voie,

- Construction de l'école Jean Zay, je le disais tout à l'heure, a commencé,

- On parle de végétalisation des cours d'écoles,

- Un renforcement du taux d'encadrement au niveau des cantines et des garderies,

- Et un programme de rénovation et de modernisation se poursuivra en 2022 et les années suivantes avec la rénovation thermique des groupes scolaires, la poursuite des rénovations des offices et des réfectoires avec le changement de chaudières par exemple, avec le raccordement de toutes les classes à la fibre optique, il me semble que ça, c'est quasiment fini ou en tout cas presque terminé. Et donc on va bien avancer sur ce plan en termes de rénovation et de modernisation avec aussi le déploiement d'outils numériques je dirais collectifs et non pas individuels comme le furent les tablettes, mais collectifs avec des tableaux interactifs.

De l'éducation on passe à :

La Jeunesse et les sports :

- Renforcement de l'offre de séjours de vacances et des classes de découverte, les chiffres montrent qu'il y a un redémarrage très net des

demandes de la part des enseignants, donc ce qui se passe est plutôt positif et on pense qu'on va avoir des chiffres assez bons de ce côté-là pour le plus grand plaisir des enfants évidemment en termes de séjours de vacances et de classes de découverte,

- Poursuite des activités proposées par le 11 avec des bourses et des stages-jeunes qui se développent,

- Augmentation des actions d'accompagnement des jeunes pour favoriser l'insertion et l'autonomie,

- Démarrage de la reconstruction des vestiaires du stade Velpeau, vestiaires et salles qui permettent des réunions pour des associations, etc., donc ce ne sont pas que des vestiaires mais c'est un ensemble relativement important,

- Et enfin poursuite de la réflexion sur la rénovation du centre équestre ; l'abandon de l'idée ou du projet précédent fait qu'il faut continuer à creuser de ce côté-là pour poursuivre la réflexion.

La conclusion de ce que l'on peut voir aujourd'hui sur le sport notamment, c'est que les équipements sportifs de la Ville d'Antony, -je suis très heureux de pouvoir le relever- sont de plus en plus appréciés évidemment par les Antoniens mais aussi reconnus à l'extérieur avec le label « terre de jeux » qui a été attribué à la Ville, le fait que les Jeux Olympiques soient aussi présents à Antony, Antony a été sélectionnée en tant que « centre de préparation aux JO ». Et enfin le fait que la salle

d'escrime de Tabarly accueille bientôt les championnats de France de fleuret ainsi que les championnats universitaires.

Pour terminer cette présentation, je conclurai sur :

La culture et les animations :

- On a déjà parlé de l'ouverture au public du théâtre Firmin Gémier-Patrick Devedjian avec une programmation assez riche,

- On a déjà parlé de la Médiathèque Jean Zay pour laquelle on va désigner très bientôt la maîtrise d'œuvre au printemps 2022,

- Et j'ai noté qu'en 2022 il y aura plusieurs anniversaires : tout d'abord le 30ème anniversaire de la Maison des Arts, le 25ème anniversaire de la Fête de la Science qui s'impose comme l'une des plus importantes d'Île-de-France, et la poursuite de la Journée Européenne,

- Le déplacement du Club Scientifique dans l'ancienne école Dunoyer de Segonzac et l'augmentation de sa capacité montrent que le Club Scientifique se porte bien et veut se développer parce qu'il y a une véritable demande, donc c'est très positif,

- Enfin, nous allons reconduire en 2022 la Fête du Vélo, la journée du Street Art, le Carrousel de l'Art, le Salon des Créateurs de Noël, la patinoire, bref un feu d'artifice d'animations pour 2022 ; ainsi que la création d'un nouveau salon, le Salon du Modélisme et d'un marché de Noël place Patrick Devedjian.

C'est sur ce feu d'artifice d'animations que je conclurai cette présentation des orientations budgétaires. Je vous remercie.

Mme ASCHEHOUG : Bonsoir. Cette année encore vous êtes très, très optimistes. Vous annoncez beaucoup de projets dont certains sont reportés des années précédentes mais ont enfin démarré, j'ai en tête la rue Mounié, la dépollution de la station Oil France de Pajeaud, la reconstruction du poste de police... pendant que d'autres, à peine inaugurés, sont déjà hors service, et là je pense à la fosse de plongée dont vous ne parlez plus.

Concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics, vous dites : « Ce plan devrait être mis en œuvre dans le cadre d'un marché global basé sur des performances dont le montant pourrait atteindre 35 M€ sur une période de huit ans. » Mais je dirais comme mes collègues, 2030 c'est demain. Et en plus vous vous réjouissez de quelques projets qui ne sont pas les vôtres, mais ceux de l'Europe pour Véloscénie, du Territoire pour le nouveau réseau de bus, de la RATP avec la gare du RER B d'Antony qui devient une éco-station, donc beaucoup de projets et beaucoup d'optimisme.

Pourtant, côté logements par exemple, le taux des logements sociaux a diminué. Il y a plus 4 logements sociaux en 2020. Combien en 2021 parmi les 400 nouveaux logements ? Sur ce sujet le taux de progression des logements sociaux stagne et ça depuis quelques années

déjà, vous consentez cette année une subvention de 1 M€ à Hauts-de-Bièvre Habitat après des années moins généreuses pour le parc de logement social de la Ville, mais sur les 300 logements sociaux annoncés, les uns sont construits par Coallia sur l'initiative de l'État, et pour les autres il s'agit d'un rachat à un opérateur de logements intermédiaires. Nous serons donc attentifs à la rénovation de l'existant annoncée qui est concernée par ce montant aussi.

Moi je préférerais faire une lecture par quartier si ça ne vous dérange pas : L'opération de la rénovation du centre commercial de Pajeaud traîne. Et heureusement que la pression active d'associations de quartier perdure, sinon on pourrait se demander si vous n'auriez pas baissé les bras. D'ailleurs ces mêmes associations travaillent sur des projets de rénovation et nous vous conseillons de les consulter.

Dans le quartier des Rabats la fermeture de la crèche de l'Aurore n'est pas compensée parce que toutes les autres crèches sont en projet et les familles seront en galère pendant le temps de la reconstruction. Une crèche qui avait seulement 25 ans, c'est jeune pour mourir, alors que près de 500 enfants attendent une place en crèche, surtout dans un quartier des Rabats déjà très peu pourvu en établissements publics. À ce sujet, une suggestion : pourquoi pas une Maison des Familles dans le quartier des Rabats aussi ?

Pour le quartier Fontaine Michalon qui sort d'une longue période de travaux bruyants pour les habitants et pénalisante pour les commerces, que prévoyez-vous ? Avez-vous des idées particulières ? Une vision ? Les habitants sont prêts à travailler pour leur quartier et ils l'ont montré ces dernières années de manière assez constante.

Donc prenons acte d'une part de vos difficultés dans la gestion des projets, peut-être liées au manque de personnel ? Et d'autre part de la dynamique des associations, mettez sur pied des conseils de quartier et travaillez avec eux sur les différents projets. C'est une structure qui existe déjà au Noyer Doré puisque l'Etat la rend obligatoire dans les contrats de ville, mais généralisez cette instance à d'autres quartiers et je pense que vous ne pourrez que vous en féliciter.

Juste une question dans le centre-ville : Comment pensez-vous réutiliser la médiathèque Anne Fontaine ? Ce serait utile de pouvoir conserver ce lieu de culture. Une médiathèque au nord, une médiathèque au sud et une au centre, ça aurait du sens.

Encore quelques remarques : il manque un calendrier au programme de voirie dans la partie mobilités. Et puis comment pensez-vous préserver les emplois à Antony avec Essilor qui part à Wissous ? Et à La Fontaine nous avons des bruits qui courent comme quoi Bouygues pourrait remplacer Sanofi ? Et la PADAF qui voit son activité réduite, pouvez-vous, on vous le réclame depuis quelque temps déjà, pourriez-

vous nous présenter un tableau pluriannuel des investissements, tableau qui existe très probablement ? Et à propos de votre outil CRM : ne craignez-vous pas qu'il accentue la rupture numérique déjà existante ?

Je vais finir par du positif : nous nous réjouissons de l'installation des capteurs de CO2, il était temps, et pour le sport, n'hésitez pas à refaire dans d'autres quartiers ce qui a été fait pour les jeunes du Noyer Doré, à savoir financer leur inscription dans un club sportif ; pour tous les jeunes de familles modestes, c'est une très bonne opportunité et les plus jeunes ont grand besoin de s'aérer et de se resocialiser après ces longs mois devant leurs écrans. Il n'y a pas que le sport de haut niveau, il faut développer la pratique sportive de tous. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MONGARDIEN : Merci Monsieur le Maire et merci Mme Genest et M. Médan pour leur présentation.

En termes de commentaires sur l'introduction sur la politique générale, nous tenons tout d'abord à saluer le dispositif de compensation mis en place par l'État pour amortir les effets de la crise sanitaire de 900.000 € en 2021. Et c'est surtout sans oublier la contribution de l'État aussi à travers les ARS directement au CCAS qui visent à compenser en très grande partie les dépenses engagées pour le centre de vaccination.

Comme vous l'indiquez dans le rapport du DOB, cette année la baisse de la DGF n'est pas essentiellement le fait de l'État mais c'est

plutôt lié au système de péréquation mis en place dans les collectivités. Par ailleurs, via le plan de relance, les collectivités territoriales peuvent obtenir des subventions supplémentaires et conséquentes, notamment au titre de la DSIL, en présentant des dossiers adéquats. Cela n'a pas été le cas pour Antony en 2020 et 2021, nous espérons cela pour 2022.

Pour information l'Etat a d'ailleurs publié un fascicule très détaillé à destination des maires, qui explique la constitution de ces dossiers et comment faire les demandes de subventions.

Notre capacité d'autofinancement à 13,5 M€ baisse encore cette année par rapport à 2019 qui s'affichait à 18,1 M€, et par rapport à 2020 qui était à 14,8 M€. Cette baisse s'explique d'une part par une baisse conjoncturelle liée effectivement à la crise Covid comme présenté en page 2 dans le DOB pour un montant de 2,6 M€, mais elle s'explique aussi d'autre part par une augmentation structurelle des dépenses de fonctionnement liée à la mise en place d'une politique salariale plus attractive pour le personnel communal. En 2020 la mise en place du nouveau régime indemnitaire que nous saluons s'est traduite par une augmentation des charges du personnel de 1,5 M€ auxquels il faudra ajouter la part variable à partir de 2022 pour un montant de 750.000 €, soit au total une augmentation de 2,25 M€ pour les charges de personnel ; et cette augmentation structurelle des coûts de fonctionnement est amenée à perdurer et aura une incidence à la baisse

sur notre capacité d'autofinancement en 2022 mais aussi sur les années à venir.

Compte tenu du programme d'investissement à venir, dont la plus grosse part relève de structures qui sont indispensables à la collectivité, les crèches, écoles, médiathèques, parkings, bâtiments de police municipale, Centre André Malraux, il faut s'attendre du coup à voir le taux d'endettement de la Ville augmenter. Par contre nous serons vigilants sur les priorités d'investissement de la Ville en préférant effectivement des investissements autour des structures indispensables et bénéficiant à tous plutôt que des éléments de prestige ou réservés à une faible partie de la population telles que la fosse de plongée, ou la piste du stade Georges Suant.

Sur l'aspect RH, effectivement ma collègue Agnès a mentionné le risque lié à la pyramide des âges où plus de 44 % des employés municipaux ont un âge supérieur à 50 ans, ce qui est quand même assez problématique pour l'organisation des services de la mairie et je pense qu'effectivement la mairie doit engager une réflexion sur le sujet.

Nous notons aussi que malgré la volonté de développer l'apprentissage, la Ville d'Antony aujourd'hui cumule moins de 1 % d'apprentissage par rapport à la masse du personnel, et compte tenu des aides de l'État pour promouvoir l'apprentissage, des efforts

complémentaires clairement envisageables pour la commune sont nécessaires.

Nous saluons aussi l'adhésion de la commune au système du PEC mais nous attirons l'attention sur le fait que ces personnes-là auront besoin d'un accompagnement très fort au-delà des formations qui sont mises en place ; je pense aussi que cet accompagnement doit être le fait des services municipaux.

En termes d'orientations budgétaires, au niveau du budget de fonctionnement, nous sommes heureux de voir que cette année vous allez suivre la recommandation de prudence que nous vous avons faite l'an dernier au sujet de la baisse prévisible des recettes de services liée à la crise Covid. L'an dernier, vous l'aviez balayé de la main et ignoré. Force est de constater que cette baisse des recettes de services a bien eu lieu pour un montant de 4,4 M€.

Au niveau des investissements : des retards et encore des retards, comme l'a déjà dit Antony Terre Citoyenne ; et des projets non-engagés et reportés d'année en année. Il suffit pour s'en convaincre de reprendre les DOB des années précédentes, et non, la crise Covid n'explique pas tout. À titre d'exemple : rue Mounié, après une consultation en 2019, on ne sait pas si l'on doit se satisfaire d'une étude de circulation en 2022. À ce rythme, l'apaisement sera-t-il effectif dans la décennie à venir ou peut-être sur la prochaine mandature ?

Dépollution de la station Oil France : rien n'est fait par la Ville depuis plus de deux ans, pourquoi ça commencerait en 2022 ?

Voirie : avenue Lavoisier : étude technique budgétée l'an passé à nouveau et non réalisée depuis plus de cinq ans alors que les problèmes sont déjà là. Rue Pajeaud : nouveau projet présenté aux habitants, quand ? Après de qui ? En commission de novembre un engagement avait été pris de présenter en réunion publique différentes hypothèses fonctionnelles aux habitants du quartier. Est-ce une nouvelle promesse ou une réalité ?

La consultation du Parc Heller : sous quelle forme ? Qui ? Quel périmètre ? Nous apprenons déjà qu'il est prévu de supprimer l'étang, ce qui constitue un choix d'aménagement central qui aurait dû être mis au débat dans le cadre de la consultation.

Reconstruction des vestiaires du stade Velpeau : ça va enfin démarrer pour une livraison prévue en 2023. Quand exactement en 2023 ? Parce qu'actuellement ces vestiaires sont complètement inutilisables pour les associations sportives qui attendent depuis plus de cinq ans dans des infrastructures complètement délabrées.

Nous nous inquiétons aussi de voir le programme de rénovation énergétique des bâtiments scolaires pourtant inscrit au programme municipal de la campagne et qui nous est annoncé avec un retard et la nécessité de déborder sur la prochaine mandature jusqu'en 2030. Ce

genre de rénovation peut tout à fait bénéficier du plan de relance mis en place par l'État et encore actif en 2022.

Pour rester sur le thème de la rénovation énergétique : Si nous saluons la mise en place de pompes à chaleur à la place de chaudières à gaz sur un certain nombre de bâtiments non scolaires de la Ville, la mise en place d'un puits canadien au centre de loisirs de Fontaine Michalon, nous sommes plus dubitatifs sur la mise en place de panneaux solaires au centre de Kerjouanno qui, si nos sources sont bonnes, est encore chauffé par une chaudière au fioul.

Sur la politique de déplacements durables : nous saluons effectivement les premiers garages à vélos, protégés, mis en place par VSGP à proximité de la gare du centre, la question est : qu'en est-il des autres gares ?

Enfin, pour finir sur une liste de sujets qui méritent réflexion :

- Politique de la ville : Quelle anticipation de la sortie du contrat de Ville si jamais il n'était pas renouvelé ? Et ses conséquences financières dont il n'est fait aucune mention dans le DOB ?

- Santé : quelles sont les garanties sur la reprise par RAMSAY du centre de la Croix-Rouge pour maintenir les tarifs et les niveaux de services ?

- Démarche et démocratie participative : on consulte, on donne les moyens aux citoyens de se prononcer en connaissance de cause, on rend compte, sinon la démarche est inopérante.

- Enfin, au sujet de l'administration : transformation digitale, il y a effectivement urgence. Un exemple : en 2022, il n'est pas admissible de faire remplir aux parents des dossiers d'inscription à l'école et plusieurs fois, un dossier par enfant, et des fiches de sécurité de rentrée sous un format papier qui sont ensuite saisies par des agents sous forme informatique. Arriver à informatiser ce type de transaction permettrait une revalorisation du travail des agents qui seraient plus dans le conseil que dans la saisie, et c'est pour cela qu'effectivement à ce titre nous apprécions le lancement de l'audit organisationnel et de la gouvernance.

- Dernier point : le marché : la création d'une nouvelle entrée/sortie du parking souterrain sur la D 920 est remise en cause par un certain nombre d'Antoniens. Pourquoi ne pas envisager sur ce point une consultation participative ?

M. MEDAN : Il y a énormément de questions auxquelles on ne peut pas répondre point par point lors de ce débat d'orientations budgétaires, qui méritent qu'un certain nombre de commissions puissent s'emparer des sujets que vous indiquez ; il y a un certain nombre de sujets qui peuvent effectivement être intéressants mais il y a aussi beaucoup de critiques et d'oppositions, je dirais de principe, ce qui est normal.

Moi je répondrai sur certains points uniquement : d'une part vous dénoncez souvent les retards sur les investissements ; c'est vrai qu'il y a des retards, nous en sommes tout à fait conscients, mais c'est un grand classique. Et cela peut s'expliquer de différentes façons, ce ne sont pas toujours les mêmes explications. Des situations où il y a de plus en plus de normes, et donc il est normal aussi qu'au fil du temps, les choses se complexifient ; c'est peut-être regrettable mais je dirais que c'est l'évolution quasiment logique de ce que l'on constate aujourd'hui dans l'administration, que les projets prennent de plus en plus de temps, c'était vrai déjà il y a pas mal d'années pour d'autres raisons mais là il y a de nouvelles raisons qui viennent se rajouter aux anciennes.

Vous avez dit à un certain moment que l'opposition dénonçait parfois nos projets en parlant du gigantisme de Vasarely, or on s'aperçoit que Vasarely aujourd'hui, alors je parle hors Covid, a un taux d'occupation excellent et qu'il n'y a pas du tout de gigantisme de Vasarely.

Donc le fait d'avoir des investissements qui sont correctement dimensionnés, c'est très bien, le fait d'avoir des investissements qui parfois sont un peu pionniers, vous avez cité la piste d'athlétisme, en la critiquant d'une certaine façon, en disant qu'elle était trop bien pour Antony, moi je ne suis pas d'accord parce que grâce à cette piste d'athlétisme on accueille sans doute les jeux olympiques dans de très

bonnes conditions, et en plus encore une fois c'est bien de temps en temps, sur certains équipements, peut-être pas sur tous, d'avoir de l'ambition.

Donc moi je suis effectivement optimiste sur un certain nombre de plans, ça a été vrai pour le cinéma, c'est vrai pour Vasarely, c'est vrai pour beaucoup de choses. Je terminerai en étant un peu cynique, cela fait des années que l'opposition critique, cela fait des années que nous sommes réélus, nous avons des projets qui tiennent la route, nous subissons effectivement des retards, mais pendant qu'il y a des retards sur certains projets, d'autres se terminent ! Et on en voit chaque année se terminer, je les ai rappelés, ça montre bien aussi que ce ne sont pas simplement des éléments comme ça qui sont jetés et sur lesquels on ne revient pas.

Avant de laisser la parole à M. le Maire, je terminerai, puisque nous sommes dans l'année Molière, par une citation : « On n'exécute pas tout ce qui se propose et le chemin est long du projet à la chose. », vous voyez, Molière déjà en 1622 le disait ! Merci

M. le Maire : Mes chers collègues, pour conclure ce débat sur nos orientations budgétaires, je tiens d'abord à retenir la bonne santé de notre situation financière malgré la persistance de la crise sanitaire. L'an dernier, lors du vote du budget, vous vous en souvenez sans doute, j'avais entendu venant de l'opposition des doutes, des craintes sur nos

prévisions budgétaires que vous jugiez trop optimistes dans l'incertitude sanitaire dans laquelle nous nous trouvions. Comme on pouvait le craindre à cette époque, effectivement le Covid n'a pas lâché prise, Il est revenu remplir nos hôpitaux par vagues successives, nous contraignant à prendre des mesures coûteuses et nous privant de recettes. Ça, vous l'avez vu M. Mongardien, effectivement c'est vrai, on a perdu des recettes. Mais, vous le voyez, malgré le Covid, nos finances ont tenu. Notre excédent se situe très probablement -on le verra quand on approuvera le compte administratif- entre 13,5 et 14 millions d'euros, un niveau qui n'est pas très éloigné de celui de notre Territoire qui a 400.000 habitants et qui est de loin le plus élevé des villes du sud du Département. Vous aviez donc raison sur le coût de la pandémie, et nous avons raison, nous, de croire en la capacité de la résilience de nos finances et en l'efficacité de notre gestion. Il est vrai que nous bénéficions de l'expérience de la décennie passée, pendant les années 2010-2020 l'Etat, qui alors cherchait à faire des économies, ce n'est plus le cas aujourd'hui, avait fortement réduit son soutien financier aux collectivités locales. Notre budget s'est vu privé au fil des ans jusqu'à 10 M€ de ressources par la baisse des dotations et l'obligation de contribuer aux péréquations intercommunales.

Malgré ce prélèvement croissant qui, je le répète, atteint désormais 10 M€, nos finances ont tenu ; à l'époque nous avons dégagé en 2019 un

autofinancement du même niveau qu'en 2010 parce que nous avons réussi en ouvrant de nouveaux équipements comme la crèche Coquelicot, l'espace Vasarely, le nouveau cinéma, le Parc des Alisiers, tout cela a créé beaucoup d'emplois et a apporté beaucoup de services aux habitants, nous avons quand même réussi à limiter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et à maintenir notre autofinancement.

Aujourd'hui le challenge que nous engageons se pose en termes différents : il nous faut surmonter les effets de la crise sanitaire et absorber la hausse des charges de personnel provoquée d'abord par la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, on en a parlé, qui vous le savez, est particulièrement favorable aux personnels, il faut quand même le souligner, et ensuite par le renforcement de nos moyens qu'impose la réalisation de notre programme annoncé en 2020 parce qu'on va le réaliser, ce programme, mais pour cela il nous faut du personnel, il nous faut des cadres, il nous faut des experts, et donc on est en train de les embaucher et ça va peser, ça pèse déjà et ça va peser encore dans nos dépenses de fonctionnement.

Donc c'est la conjonction de ces deux éléments, crise sanitaire et hausse des charges de personnel, qui expliquent la diminution de notre excédent. Notre autofinancement, il était de 18,3 M€ en 2019, il est maintenant de 13,5 voire 14 M€, donc il a baissé d'environ 4 M€. Les effets de la crise sanitaire devraient s'atténuer en 2022, tout en restant

quand même présents mais ils vont se réduire, en revanche la mise en œuvre de l'indemnité variable portera le surcoût du régime Indemnitaire à 2,3 M€, ce qui augmente donc d'à peu près 5 % la masse salariale ; globalement donc les deux phases du régime indemnitaire augmentent de 5 % la masse salariale, c'est une façon de dire que c'est récurrent, et en plus donc nous avons engagé un programme de création de postes ambitieux, je l'ai dit, afin de renforcer nos moyens en cadres, en ingénieurs, en experts, dans les domaines du développement durable, de la transition énergétique, du bâtiment, des espaces verts, et aussi de la démocratie participative, de la police municipale, une trentaine de postes ont d'ores et déjà été créés, ou sont en voie de l'être.

Nous comptons ainsi renforcer encore l'efficacité de l'administration communale et lui donner les moyens d'améliorer la qualité des services rendus aux habitants dans les différents domaines de son activité et de lancer le grand projet de transition énergétique. Mais nous entendons le réaliser en maintenant un niveau d'autofinancement élevé qui nous permettra de financer notre programme d'investissement avec un endettement soutenable.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire en conclusion du débat sur le DOB.

Et maintenant je passe de nouveau la parole à Pierre Médan pour le point n° 4 de notre ordre du jour.

4 - ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT (2020-2022) PASSE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS – DE –SEINE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : J'irai très vite en indiquant simplement qu'il s'agit de la part du Département d'organiser différemment le versement des subventions à certains clubs sportifs de haut niveau et Elites, et donc par rapport au contrat on va retirer 58.500 € parce que cette somme sera versée directement par le Département. C'est simplement cet avenant sur lequel on vous demande de voter. Merci.

Mme ASCHEHOUG : Juste pour être sûre de bien comprendre : Est-ce qu'il y a un rapport entre cet avenant-là et les subventions de la Ville qui sont prévues dans le DOB concernant le sport de haut niveau ? C'est censé être équilibré ?

M. le Maire : Oui, jusqu'à présent le Département versait les subventions pour le sport de haut niveau comme les autres subventions, il les versait via la Ville. Donc la Ville recevait, percevait dans le cadre du contrat départemental ces subventions, et les reversait intégralement aux clubs. Désormais le Département les verse directement aux clubs. Et donc il nous retire les subventions correspondantes au niveau de la Ville. Alors qu'est-ce qui va se passer ? En l'occurrence ce que je peux vous

dire, c'est que les clubs recevront en principe globalement plus qu'avant puisque le nouveau régime de financement du sport de haut niveau dans le Département est plus favorable que l'ancien, enfin il est globalement plus favorable ; par exemple l'escrime qui avait reçu 30.000 € va recevoir 100.000 € ; l'athlétisme qui avait reçu 15.000 € aura 20.000 €, ce n'est pas beaucoup plus, mais par contre le volley-ball et l'US Antony Métro 92 qui est le club de rugby, ces deux clubs vont perdre chacun 7.500 € de subvention. Eh bien la Ville compensera pour ces clubs, pour les clubs qui perdent, la perte qu'ils vont subir du fait du changement de dispositif du Département. Voilà ce que je voulais vous dire. Est-ce que c'est clair désormais ? Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote/

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix pour et 05 Abstentions)

5 - FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX SOUMIS AU TAUX D'EFFORT – MODIFICATIF : ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS, CHATEAU SARRAN ET CLUB SCIENTIFIQUE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit en fait d'adapter les tarifs pour des demandes qui interviendraient en cours d'année, évidemment il faut adapter les tarifs annuels lorsque les demandes interviennent en cours d'année et

c'est ce que nous avons fait. Il est fort probable que ce soit prolongé et que nous fassions désormais la même chose chaque année pour permettre comme ça un peu plus de souplesse, dans certains cas. Donc vous avez les tarifs qui sont indiqués pour l'école municipale des sports, ensuite il y a 5.1, 5.2 et 5.3. Je ne sais pas s'il faut tout voter en même temps, je pense que oui ? Ah non, il faut faire trois votes.

M. le Maire : Pas de questions ? On passe donc on vote.

Mme HUARD : C'est juste une question pratique : comment comptez-vous communiquer sur le sujet puisque finalement l'année est déjà engagée ? Et est-ce qu'il y a déjà des demandes d'inscription enregistrées ?

M. le Maire : Oui, il y a des demandes d'inscription mais, se heurtant à la question de payer le plein tarif, les volontés avaient du mal quand même à se concrétiser. Maintenant on va pouvoir leur proposer un tarif réduit. Pas d'autres questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

**6 - PROJET DE DEMOLITION/CONSTRUCTION D'UNE ECOLE
PRIMAIRE ANATOLE FRANCE DANS LE QUARTIER DU NOYER
DORE :**

- VALIDATION DES ELEMENTS PROGRAMMATIQUES, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET DU MONTANT DES INDEMNITES A VERSER AUX CANDIDATS AYANT REMIS DES PRESTATIONS CONFORMES AU REGLEMENT DE CONCOURS.

- COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS ET FIXATION DES INDEMNITES A VERSER AUX MAITRES D'ŒUVRE PARTICIPANT AU JURY CONCOURS

(Rapporteur : M. Ugo DI PALMA)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. DI PALMA : Alors avant de passer aux délibérations, je voulais quand même -et je pense que c'est nécessaire même pour l'ensemble des membres du conseil- expliquer ce qu'est le dispositif Aramis. Je l'ai expliqué en commission à laquelle m'a convié Perrine Précetti mais comme tout le monde n'était pas là, je pense que c'est bien de le savoir.

Le dispositif Aramis est un dispositif d'autorégulation de l'autisme en milieu d'inclusion scolaire. Il vise à répondre aux enjeux de l'école inclusive. Actuellement, la politique éducative a pour vocation l'intégration des enfants autistes mais pas réellement l'inclusion bien que dans les textes c'est l'inclusion qu'il faut privilégier. J'essaye d'être court, je vais à l'essentiel. Donc actuellement cela veut dire qu'elle prend en charge des enfants, elle les intègre mais les moyens humains ne sont pas mis à disposition. La mise en place de ce dispositif Aramis implique donc une

convention tripartite entre l'éducation nationale, la mairie et l'ARS. Juste pour ceux que ça intéresse, vous pourrez regarder, c'est une méthode qui a été élaborée par un chercheur canadien et professeur d'université en Ontario qui s'appelle Stéphane Beaulne. Donc c'est un dispositif qui s'adresse non seulement aux élèves autistes mais également à tous les élèves, et qui rejaillit sur les pratiques enseignantes, il concerne des enfants qui ont des compétences cognitives souvent masquées et entravées par des troubles du comportement, ce qui les empêche d'entrer dans les apprentissages scolaires telles que les TED (Troubles Envahissants du Développement) ou les TSA (Troubles du Spectre Autistique), je vais expliquer ce que c'est, mais pouvant suivre une scolarité en milieu ordinaire.

Donc la vocation, c'est effectivement d'avoir cette antenne sur cette école pour des enfants spécifiques. La caractéristique d'ailleurs du projet, c'est qu'il est réservé à des enfants de 3 à 11 ans sans troubles cognitifs massifs liés à un retard intellectuel mais repérés dans le cadre des dispositifs prioritaires de réussite éducative ; de même les autres enfants scolaires de la ville et porteurs de handicap, donc reconnus par la MDPH, sont susceptibles d'intégrer le dispositif.

De ce fait une des conséquences -et c'est extrêmement important sur le quartier prioritaire- c'est que les absences répétées de ces enfants pour se rendre sur les lieux de soins seront évitées puisque tous les

soins auront lieu sur place dans l'école. Pour les familles le problème de l'accompagnement ne se posera donc plus.

Voilà schématiquement. Et je le redis volontiers pour les membres de l'opposition, si un résumé vous aide à appréhender le dispositif, je vous le transmettrai bien volontiers.

Je reviens maintenant juste sur le pôle Parents, et là je remercie à nouveau M. le Maire parce que les deux projets ont été intégrés dans le projet de la future école, ce qui n'est pas une obligation, c'est quelque chose de novateur qui n'existe pas partout, je dirais même dans pas beaucoup d'écoles en France, donc j'espère qu'effectivement on pourra le mener à bien avec les différentes autres entités. Et donc le pôle Parents a vocation à être un lieu d'accueil pour les parents, moi je le dis et je le redis, je l'avais déjà dit à Pauline et donc je le lui redis : quand la Maison des Familles aura pris son rythme de croisière et que l'école aura eu la chance d'aboutir et de voir le jour, cet espace a vocation à pouvoir être une antenne un petit peu décentrée de la Maison des Familles, au profit effectivement des familles du quartier, donc elle servirait de lieu de formation en tant qu'antenne sur le QPV de la future Maison des familles ; à ce titre d'ailleurs le recrutement récent d'une assistante socio-éducative auprès des directions des écoles Anatole France et Noyer Doré, permettrait des interventions au regard de ses compétences puisqu'elle est formée pour. Et cette salle servirait également aux

associations de parents d'élèves de l'école comme lieu d'échanges et de coordination pour impulser un travail sur la parentalité au sein même des associations de parents d'élèves.

Peut-être que je vais répondre aux questions avant la délibération du coup ? S'il y a des questions maintenant...

M. le Maire : Merci Ugo.

M. MAUGER : Nous remercions M. Di Palma pour sa passion et sa maîtrise du sujet, c'est un projet de qualité pour les familles du quartier et au-delà. Nous voulons néanmoins attirer votre attention sur le problème d'avoir une école provisoire sur un autre quartier, le temps que les travaux soient réalisés. Ces deux quartiers sont reliés par l'étroit pont des Baconnets, nous n'allons pas répéter ce que nous avons dit sur le sujet en commission mais nous avons examiné les chiffres qui donnent toute la mesure du problème. Le groupe scolaire accueille environ 400 élèves, à l'école maternelle et en grande partie à l'école élémentaire un parent accompagne son enfant à l'école jusque dans la classe ou devant l'école, c'est l'occasion de parler avec la maîtresse ou la directrice de l'école. Il faudra très certainement mettre en place des navettes dans lesquelles monteront à la fois les élèves et l'un de leurs parents, combien de navettes mettez-vous en place ? Combien de fois dans la journée ? Car des enfants arrivent pour la garderie du matin, d'autres pour rentrer en classe, certains déjeunent chez eux, certains rentrent dès la fin des

cours, certains vont à l'étude, d'autres encore vont à la garderie du soir ou à l'EMS. Notre proposition d'une école provisoire rue Robert Scherrer n'est peut-être pas optimale mais elle mérite d'être examinée et ce n'est sans doute pas l'opportunité d'utiliser des locaux temporaires du collège qui doit nous aveugler sur le problème soulevé. Nous attirons vraiment votre attention sur la question des trajets qui pourraient se révéler plein de difficultés pour les plus petits et leur famille. Il ne faut pas écarter notamment un risque de déscolarisation. Rapprocher les parents de l'école n'est pas qu'un slogan, c'est une nécessité. Merci.

Mme CHABOT : Nous saluons nous aussi ce projet qui est ambitieux et porté par l'enthousiasme de M. Di Palma et vraiment la commission Urbanisme était très bien ; on était vraiment contents d'y assister, ce projet est vraiment un beau projet d'une école inclusive pour des enfants différents, c'est un vrai défi, c'est un défi pour l'équipe éducative, c'est un défi pour l'ensemble des familles, c'est aussi une chance. Pour moi l'autisme est une problématique qui me touche au niveau personnel et je pense qu'il faut avoir été confronté au problème pour se rendre compte de ce que cela peut représenter pour les familles que d'avoir une structure qui accueille les enfants, qui les inclut, et qui permet effectivement qu'ils puissent avoir des temps de soins sur le lieu de l'école, c'est quelque chose qui est formidable.

Effectivement la période de transition risque d'être une période compliquée, Il faudra arriver à bien la gérer, à gérer les locaux, à gérer les transports ; nous avons également essayé d'attirer l'attention sur le fait que pour la nouvelle école, son accès puisqu'il va être modifié sera mieux sécurisé, on en avait parlé en commission, mais par contre la taille du local à vélos, même s'il répond aux normes, nous paraît quand même peut-être un peu sous-dimensionné surtout compte tenu de l'usage futur du vélo. Mais en tout cas, c'est un très beau projet et on sera très contents de voter pour.

Mme HUARD : Je voulais savoir, puisqu'on en a parlé en commission, si vous avez sur ce programme tiré les enseignements de la pandémie sur les besoins notamment de surfaces des locaux ? En particulier en lien avec les besoins de distanciation ? Parce que les pandémies peuvent se renouveler, c'est d'ailleurs ce qui est plus ou moins annoncé, et notamment en termes de ratio de surfaces. Vous nous dites que vous appliquez les normes, ces normes sont les recommandations de l'Education nationale, ce sont des minimums, donc en termes de ratio de surfaces et d'équipements, de nombre de sanitaires, de lavabos dans les classes, réfectoires notamment parce que quand on voit la surface du restaurant de l'élémentaire par exemple qui indique 210 convives et 130 m², ça paraît inférieur ne serait-ce

qu'aux recommandations qui aujourd'hui prévoient 1 m² par place assise, je voudrais avoir votre point de vue là-dessus.

M. DI PALMA : Je vais juste compléter : je n'ai pas les chiffres sous les yeux de ce que vous annoncez, Madame, je vous crois mais on vérifiera effectivement la superficie et le dimensionnement du réfectoire. Je vais revenir juste sur l'accès sécurisé parce que je voudrais rassurer les membres de l'opposition : Effectivement, il y a une volonté de déplacer l'entrée principale de l'école parce que la rue Anatole France actuelle, pour ceux qui connaissent, est une impasse à voie unique, ce qui veut dire que lorsque l'on vient en voiture quand on va dans un sens, eh bien il faut attendre qu'il n'y ait pas d'autre voiture pour pouvoir en ressortir puisqu'il n'y a pas de possibilité de se croiser ; c'est une volonté affichée, tout en gardant cet accès pour le futur gymnase, qu'il soit dissocié de l'entrée de l'école. Pour autant, comme on a la chance d'avoir une superficie que je vous ai annoncée qui est extrêmement importante, la sécurisation de l'accès de l'entrée de l'école se fera par un retrait volontaire de l'entrée de l'école par rapport à l'avenue Fontaine Mouton de façon à ce qu'il y ait tout un parvis sécurisant pour que les familles puissent venir. Et du coup la petite allée de l'Adour qui est la petite allée peu sécurisée et peu éclairée actuellement sera revue pour que l'on puisse accéder facilement avec une mobilité soit en vélo, soit en trottinette, vers l'entrée de l'école ; et même chose pour l'accès des gens qui viendraient

de l'entrée de la rue de la Tamise ou l'entrée par l'avenue Fontaine Mouton de la place des Baconnets de façon à ce que l'entrée de l'école soit aussi sécurisée de ce côté puisqu'on contourne le bâtiment de la Méditerranée à cet endroit-là. Donc ça a été pensé volontairement, c'est vrai que pour l'instant tant qu'on n'a pas les plans on ne peut pas en voir plus mais c'est pensé et réfléchi.

En ce qui concerne maintenant le transport, vous avez raison, c'est pour cela que moi je l'avais rajouté volontairement dans le débat d'orientations budgétaires, dès l'année prochaine, et je l'ai signalé aux écoles, il faut absolument qu'une réflexion soit menée en partenariat entre l'école, la Ville, et les parents d'élèves, de façon à ce que l'on voit là où les problèmes vont se rencontrer, que des solutions soient trouvées. Mais c'est une réflexion.

En ce qui concerne une école provisoire rue Robert Scherrer, je vous ai dit ce que j'en pensais, M. Mauger : d'abord je ne vois pas bien où elle pourrait être parce que je ne vois pas les terrains qui pourraient accueillir une école provisoire ; quand vous dites « école provisoire », vous sous-entendez une école « maternelle » provisoire, je ne dis pas de bêtises ?

M. MAUGER : Le groupe scolaire.

M. DI PALMA : Carrément le groupe scolaire ? Alors il faudra me dire où se trouve le terrain parce que moi, je connais la rue Robert

Scherrer, je ne vois pas où il y a un terrain qui permettrait d'accueillir l'équivalent du collège provisoire Anne Frank qui existe actuellement. Je ne vois pas du tout où ça pourrait se mettre. Et admettons que ce ne soit qu'une entité maternelle, une école ce n'est pas juste des classes, c'est une cour de récréation, c'est un réfectoire, c'est des dortoirs, c'est une salle de motricité, ce sont des sanitaires... Enfin c'est tout ce qui va derrière, ce qui suppose des travaux d'une ampleur colossale. Quand on voit le temps qu'il a fallu pour construire le collège provisoire avec moins d'obligations que pour des écoles maternelles et élémentaires, je doute qu'il y ait un terrain qui puisse permettre de faire ce genre de chose. Enfin, moi j'y retournerai voir, j'y suis tout le temps, mais je ne vois pas bien rue Robert Scherrer où est-ce que vous envisageriez cette possibilité ? En tout cas je pense que l'utilisation du collège a vocation à accueillir les enfants tel que c'est prévu, je pense qu'il vaut mieux se polariser sur comment gérer les flux effectivement des enfants, tout en gardant la sécurisation comme l'avait dit Mme Desbois sur le carrefour qui est devant le Val de Bièvre parce qu'il y a effectivement un gros flux d'enfants à ce moment-là, en plus de ceux de l'école Pajeaud et du collège, donc c'est sûr qu'il va falloir gérer toute cette situation-là ; mais honnêtement je ne vois pas d'autres solutions que de régler les problèmes de flux et de sécurisation pendant la durée des travaux. Maintenant c'est une réflexion qui doit être menée de toute façon, et moi

je m'attellerai à ce que ça le soit pour qu'on ne se retrouve pas au pied du mur au dernier moment.

Mme PRECETTI : Merci. Je ne reviendrai pas sur la qualité de la programmation qui est prévue dans cette école mais c'est effectivement formidable. Juste un mot pour insister sur la démarche environnementale qui est prévue pour la construction de cette école et qui sera véritablement exemplaire sur tous les plans, à la fois dans la démarche de réemploi de l'utilisation de matériaux ressourcés, de consommation d'énergie, de performance carbone, etc. Et enfin toutes les incidences sur la santé des enfants. Je crois que c'est vraiment très important de dire que ce projet va être véritablement exemplaire à tous points de vue.

M. DI PALMA : Moi je ne sais pas si je dois lire la délibération ou si on vote tout de suite ?

M. le Maire : Non, c'est bon. Alors il y a deux délibérations.

La première : c'est la validation du programme ainsi que l'enveloppe de 20.729.000 €. C'est quand même un beau projet n'est-ce pas Monsieur Mongardien ? Avec ça on va s'endetter, certainement... mais il faut le faire !

M. DI PALMA : Oui mais comme dirait Pierre, c'est quand même un nouveau projet d'investissement ambitieux. J'ai bien retenu ce qu'il avait dit.

M. le Maire : Ambitieux oui, et très au-delà de nos obligations.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Je vous remercie. Deuxième délibération mais celle-là est très simple : c'est la formation du jury, mais comme le jury est forcément lié à la commission d'appel d'offres, il n'y a pas beaucoup de débat. Nous votons.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS : CESSION A LA SOCIETE DU GRAND PARIS D'EMPRISES EN TREFONDS APPARTENANT A LA VILLE D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme ASCHEHOUG : En fait j'ai été alertée par des propriétaires de parcelles de ce quartier qui m'ont fait part de leur inquiétude par rapport aux bruits et aux vibrations, vibrations qui sont actuellement impossibles à prévoir techniquement et qui vont être générées par les travaux de la ligne. Et du coup j'ai jeté un œil à l'enquête publique qui avait eu lieu en 2020. Cette enquête publique avait donné lieu à un avis favorable sous réserve d'un engagement formel de la société du Grand Paris sur les mesures en termes d'impact sur la santé des populations et

des usagers du métro. Et si la réserve n'est pas levée par le maître d'ouvrage, l'avis de la commission d'enquête est défavorable.

Donc je rappelle quand même les réserves, c'était pour les risques sonores mesurés à proximité des habitations, les niveaux de bruits réels générés par les passages des trains sur les voies et dans les gares ; pour les risques vibratoires mesurés à proximité des habitations, les niveaux des vibrations atteints, la fréquence et la longueur d'ondes générées par le passage des trains sur les voies et les hangars, les capteurs sont-ils sur les fondations ou sur les maisons ? C'est la question que je pose parce que s'ils sont sur les maisons, ça m'étonnerait qu'ils arrivent à détecter les vibrations qui auront lieu dans les soubassements. Et donc visiblement il y a une inquiétude qui est assez forte dans le quartier et les propriétaires craignent beaucoup de perdre totalement leur maison à terme.

M. le Maire : Oui, alors, Mme Aschehoug, la Société du Grand Paris a déjà creusé la moitié de son réseau : 100 km sont déjà creusés sous des espaces beaucoup plus denses, beaucoup plus denses qu'Antony, je peux vous le dire ! 100 km. Est-ce que vous avez entendu dire qu'il y avait eu des effondrements ou même des vibrations ? Les gens ne se plaignent pas ! Sur les 100 km il y a des centaines de milliers d'habitants qui sont concernés, personne n'a protesté ! Donc les habitants du quartier s'inquiètent, mais à tort. Quand on creuse à 20

mètres sous terre, il ne se passe rien en surface ! Effectivement le métro parisien, lui, est à quelques mètres sous terre, ça fait vibrer, mais pas quand on est à 20 mètres.

Mme ASCHEHOUG : Il faut aller leur dire M. le Maire !

M. le Maire : S'il y avait lieu de s'inquiéter, les habitants qui sont sur les 100 km qui ont été creusés se seraient déjà manifestés, c'est tout. Il faut avoir un peu de bon sens, n'est-ce pas ?

Mme ASCHEHOUG : Eh bien écoutez je le leur dirai !

M. le Maire : Vous leur direz. Il faut avoir du bon sens. Moi je le leur dit aussi chaque fois que je les rencontre : ils s'inquiètent à tort.

Mme ASCHEHOUG : Allez les voir et dites-leur. Peut-être ça les rassurera, simplement.

M. le Maire : Non mais il n'y a pas de risques. Je leur ai déjà dit cent fois qu'il n'y avait pas de risques ! Ils s'inquiètent, que voulez-vous faire ? C'est tout. Ils verront bien qu'il n'y a pas de problème. Maintenant on passe au vote, qui est-ce qui est pour cette vente ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour et 5 Abstentions.)

M. le Maire : Vous êtes contre la ligne 18 ? Si vous votez contre, c'est parce que vous êtes contre la ligne 18, non ? Mme Aschehoug, vous êtes contre la ligne 18 ?

Mme ASCHEHOUG : Mais non, je ne suis pas contre la ligne 18 !

Je m'abstiens seulement sur ce sujet, je n'ai pas dit que j'étais contre, je m'abstiens simplement.

M. le Maire : Mais si on ne cède pas le tréfonds, ça bloque la ligne 18, n'oubliez pas ! Il faut avoir conscience de ses actes.

Mme ASCHEHOUG : Je préfère m'abstenir sur des sujets que je ne maîtrise pas, moi, c'est tout !

M. le Maire : Oui d'accord mais enfin, c'est comme les anti-vax, d'accord.

Nous passons maintenant aux rapports numéros 8, 9 et 10. Ce sont plusieurs alignements, c'est-à-dire des régularisations de prises de terrains par la municipalité des années 50, lorsqu'on a construit plusieurs rues, l'allée Suzanne, la rue Frédéric Chopin et la rue Julien Perin. À l'époque la mairie a pris des terrains aux habitants sans payer parce qu'à l'époque, on ne payait pas, et depuis 2008 le Conseil Constitutionnel a jugé qu'il fallait indemniser les propriétaires des terrains qui avaient été pris indûment par les villes, et donc maintenant, de temps en temps on régularise en achetant officiellement les terrains qui sont déjà dans la voirie depuis 60 ans.

8 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE BG 381 D'UNE SURFACE DE 136 M² SISE 11 ALLEE

SUZANNE APPARTENANT A MONSIEUR RAOSETA ET MADAME JACQUEL

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Oui, en effet M. le Maire a rappelé les raisons de ces délibérations qui reviennent régulièrement à chaque conseil municipal concernant quelques terrains qui ont été pris aux particuliers et que l'on achète cette fois-ci.

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : Je voulais juste rappeler à l'occasion de ces acquisitions que nous vous avons demandé un état des propriétés foncières de la Ville et vous vous étiez effectivement engagés à communiquer cet état ; nous vous renouvelons cette demande puisque pour l'instant nous n'avons pas eu ce document. Merci.

M. le Maire : Oui mais là il ne s'agit pas de propriétés foncières, c'est de la voirie, si vous avez bien compris. C'est la voirie.

Mme HUARD : C'est aussi une propriété...

M. le Maire : Non, c'est la voirie. C'est l'allée Suzanne. On achète l'allée Suzanne actuellement. Ce n'est pas cher, 8.000 €. Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DES PARCELLES CE 414 ET 417 D'UNE SURFACE TOTALE DE 60 M² SISES 12 BIS ET 14 RUE FREDERIC CHOPIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME PERGE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE AD 352 D'UNE SURFACE DE 21 M² SISE 46 RUE JULIEN PERIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME MOURINET

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - VALLEE SUD GRAND PARIS

11 - ADOPTION DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT 2021 - 2022 A PASSER AVEC L'ETAT ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : Dans cette délibération vous demandez au conseil municipal d'approuver un contrat qui n'est pas finalisé avec l'État et le Territoire. Vous cédez à la pression de l'État en présentant cette délibération, vous ne respectez pas les droits de notre assemblée à se prononcer en toute connaissance de cause.

Nous relevons aussi que vous ne voulez vous engager que pour 108 logements, vous nous avez expliqué que la période couverte jusqu'à la fin août et le délai de l'instruction habituel des permis de construire de l'ordre de six mois font que vous connaissez à peu près le volume de logements dans le cadre de ce contrat. Autrement dit, le côté incitatif de cette mesure gouvernementale échoue totalement. Faute d'avoir plus d'éléments puisque nous n'avons pas le contrat, j'en profite pour noter qu'en matière de logements, avec la loi 3 DS votée fin janvier, les droites, celle du président Macron et celle des Républicains se sont réconciliées pour repousser l'objectif des 25 % de logements sociaux. Notre Ville, toujours en-dessous de cet objectif, régresse même très légèrement selon les chiffres connus de 22,76 % de logements sociaux.

M. le Maire, vous devez construire des logements sociaux familiaux pour avoir une offre diversifiée.

Pour les raisons expliquées au début de mon intervention, nous ne participerons pas à ce vote et nous proposons plutôt de reporter cette

délibération au prochain conseil municipal, celui du 31 mars, en espérant avoir le contrat enfin finalisé.

M. le Maire : Eh bien écoutez, nous, on va voter. Et donc on va voter tout de suite, je le regrette pour vous mais enfin on va voter, sans vous. Alors Madame Chabot, qui elle va voter sûrement ce contrat, ça m'étonnerait...

Mme CHABOT : Oui, nous on va voter Pour effectivement. Ça a été discuté en commission et on est tombés d'accord sur le fait que le volume de logements avait une ambition restreinte mais effectivement les délais sont courts et il vaut sans doute mieux tenir que courir. Donc on votera Pour.

M. le Maire : Enfin vous trouvez qu'on ne construit pas assez ?

Mme CHABOT : C'est sûr que l'ambition est modeste. Il n'y a que 108 logements.

M. le Maire : Pendant la campagne électorale, vous m'avez accusé de bétonner ! Tout le monde m'a accusé de bétonner mais vous, enfin votre liste, tout particulièrement, j'étais le « bétonneur ». Et vous trouvez maintenant que je ne construis pas assez ?

Mme CHABOT : Écoutez M. le Maire, vous m'avez dit vous-même quand on a travaillé sur le PLU que j'avais dit qu'il fallait densifier Antony, et effectivement comme la population augmente, il faut bien densifier ; et comme personnellement je suis absolument opposée à l'étalement

urbain, la seule solution c'est de densifier... Mais là je pense qu'on s'éloigne un petit peu du sujet et il est tard, donc on ne dit pas que vous bétonnez, on dit que l'ambition de 108 logements pour avoir la prime est relativement modeste ; mais effectivement compte tenu des délais puisqu'il y a jusqu'à fin août, ça nous paraît raisonnable de s'en tenir là et de voter Pour.

M. le Maire : D'accord, mais enfin si on pensait construire plus, on perdrait les 150.000 € parce qu'on ne réaliserait pas ces prévisions. Non, il y a des villes qui annoncent 800 logements en un an, d'autres 1.200 logements, c'est Clamart 1.200, Châtenay-Malabry 800, nous on est modestes, on ne construit pas beaucoup à Antony, contrairement à ce que vous racontiez pendant la campagne.

Mme CHABOT : Après je ne sais pas, si on construit davantage, on perd aussi ? Je ne suis pas certaine, j'avais cru comprendre que...

M. le Maire : Si on construit davantage, non, mais si on ne réalise pas les prévisions...

Mme CHABOT : Ah oui, c'est ça.

M. le Maire : Mais ce que l'on veut vous dire, c'est qu'il y a des villes qui annoncent 1.000 logements en un an et eux, on ne les traite pas de bétonneurs. C'est tout !

Mme CHABOT : Écoutez, pour l'instant on n'est pas au conseil municipal de Châtenay-Malabry ! On va rester juste à Antony.

M. le Maire : Il faut quand même avoir le sens des réalités. On nous a traités de bétonneurs alors que nous ici, on est très modérés dans les constructions. Il faut bien comprendre. Et je tiens à ce que les auditeurs, s'il y en a encore, l'entendent.

On passe au vote. Qui est-ce qui est Pour ce contrat de relance ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour et 05 Ne Prenant Pas Part au Vote)

IV - PERSONNEL

12 – DEBAT CONCERNANT LES GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Je vais essayer de faire un résumé, je ne vais pas du tout vous lire le rapport, un résumé de ce rapport qui amène un débat, qui n'amène pas un vote.

Une ordonnance du 17 février 2021 impose la participation des employeurs publics à la mutuelle et à la prévoyance pour les agents du secteur public. Et elle demande aux assemblées délibérantes de mener un débat obligatoire sur ce sujet-là avant le 18 février 2022, ce que nous faisons ce soir. La situation d'Antony à date est que nous avons déjà une participation à la prévoyance depuis 2013 qui s'établit à hauteur de 5 € par mois et par habitant sous la forme d'un contrat labélisé, c'est-à-dire

un contrat qui est conclu directement entre l'agent et l'instance de prévoyance. Et donc la collectivité prend en charge pour les agents qui lui demandent 5 € par mois et par habitant avec déjà 167 agents qui sont concernés par cette prévoyance.

Nous avons mis en place depuis 2020 une mutuelle santé dont vous avez le descriptif dans la délibération avec trois niveaux de prise en charge, 30, 40, 50 €, et là pour le coup nous sommes passés par une convention de participation avec le CIG pour la mise en place de ce contrat, de cette convention et de cette prise en charge de la santé. Donc vous le voyez, nous sommes en avance par rapport à la demande de l'État qui impose la mise en place de ce dispositif pour 2025 et 2026, on a largement devancé l'appel là-dessus.

Alors quelles sont les nouvelles obligations qui sont apportées par l'Ordonnance du 17 février ? La première est qu'on passe d'une possibilité de participation de la collectivité à une obligation de participation de l'employeur public, c'est ça le sujet, avec le caractère facultatif, qui reste facultatif, du fait que l'agent peut ou pas souscrire un tel contrat. Mais à partir du moment où l'agent le souscrit et le demande, la collectivité a dorénavant, et avec une mise en œuvre à partir de 2025 et 2026, l'obligation de prendre en charge une partie de ces dépenses.

Alors en ce qui concerne la prévoyance : l'obligation c'est le 1er janvier 2025, c'est 20 % d'un montant de référence, et à date le minimum qui est envisagé, c'est 5 €. Donc nous sommes déjà dans cette épure-là.

Et en ce qui concerne la santé, je vous rappelle que la mutuelle santé est obligatoire dans le secteur privé depuis la loi 2016, c'est 50 % de prise en charge de la mutuelle santé par l'employeur privé, et donc là il y a un alignement sur le secteur public. L'État a commencé déjà à mettre en place en 2022 une participation à hauteur de 15 €, je rappelle que nous, nous sommes à une participation de 30, 40, 50 €, donc très largement au-dessus de cette participation, et en ce qui concerne la santé on est toujours sur un modèle de 50 % sur un montant de référence, sachant que pour ces montants de référence, on ne vous donne pas de date parce que ce sont des montants qui vont être précisés pour les collectivités dans le cadre d'un décret qui n'est à date toujours pas encore sorti.

Donc le débat porte non pas sur le fait que l'on participe ou pas parce que nous, nous le faisons déjà, mais sur les modalités de participation, et donc il y a plusieurs hypothèses :

- L'hypothèse de maintenir et la prévoyance et la santé par un contrat individuel dit « labellisé », ça veut dire que chacun prend un contrat et demande à la collectivité de participer ;

- L'hypothèse de mettre en place comme nous l'avons fait pour la partie santé des conventions de participation avec le CIG, avec l'avantage de négocier des tarifs un petit peu plus intéressants puisqu'il y a un effet volume qui joue, mais il y aura forcément un peu moins de souplesse par rapport à chacun.

Reste que le sujet est aussi posé sur le caractère obligatoire ou non obligatoire qui ne peut être validé que lors d'un accord avec les partenaires sociaux, sachant qu'à date il faut savoir que les collectivités et l'État, le secteur public dans sa globalité, arrivent « très en retard » parce que c'est mis en place depuis longtemps dans les entreprises et que l'on a pas mal d'agents qui sont déjà couverts par les mutuelles de leur conjoint ; c'est pour cela qu'on voit qu'il n'y a qu'une partie des agents qui se sont tournés vers cette mutuelle, l'important c'est que tout le monde soit couvert, soit par son conjoint soit directement par la Ville, pour ceux qui n'ont pas de mutuelle par ailleurs.

Voilà les termes du débat, je vais vous laisser réagir par rapport à ce débat et je pense avoir résumé à peu près les enjeux autour de cette question.

Mme REMY-LARGEAU : Déjà je vous remercie et j'approuve le fait que la Ville se soit engagée sur ce double volet Prévoyance et Santé avant même que ce soit rendu obligatoire, nous saluons ce fait évidemment. Et une interrogation, mais cela a été abordé dans la

commission RH, sur l'aspect que vous venez de mentionner Mme Genest sur le volet santé parce qu'on pouvait s'interroger sur le fait qu'il y ait si peu d'agents encore concernés mais effectivement, sur le volet santé, on le comprend bien ; sur le volet prévoyance, est-ce que par rapport à justement le nombre d'agents, 67 qui est évoqué alors que cela existe depuis 2013 dans la commune, est-ce que vous avez d'autres éléments ? Est-ce que c'est le même facteur, c'est-à-dire que ce sont des contrats qui sont du côté du conjoint ? Est-ce que vous avez des éléments d'explication ?

Mme GENEST : À date ce sont des risques de prévoyance qui ne sont pas forcément des risques qui se matérialisent très souvent, sur des inaptitudes ou sur des problèmes médicaux, donc autant sur la partie santé, les agents voient tout de suite la nécessité de pouvoir souscrire à de telles mutuelles parce que les risques sont très proches et sont réguliers, autant sur la prévoyance, ce sont des risques qui sont un petit peu plus lointains et donc on a plus de mal à mobiliser les agents pour pouvoir investir parce que nous, si l'on participe, eux aussi participent et donc on a plus de mal à les mobiliser sur un risque qui leur paraît un peu plus aléatoire.

Mme REMY-LARGEAU : Est-ce que on peut justement, pour encourager les personnes à avoir recours à cette prévoyance, est-ce qu'on pourrait envisager ou est-ce que vous envisagez une augmentation

de la participation, puisque là comme vous l'avez dit on est à 5 € par mois et par habitant ? Est-ce qu'il y a des perspectives d'augmentation pour être plus incitatif ?

Mme GENEST : Alors d'abord, avant d'envisager plus, on va attendre les décrets, comme ça on pourra se positionner par rapport à ce qui va être demandé. On envisage de le faire bien entendu parce qu'on considère que c'est un élément important, néanmoins je ne peux pas vous dire à date, on a besoin d'avoir une évaluation de ce qui va être demandé aux collectivités, et il faut avoir des repères par rapport à cela. Donc vous voyez l'effort que l'on a fait sur la mutuelle santé, cela prouve l'intérêt que l'on porte à ces questions-là ; en ce qui concerne la prévoyance qui est en place depuis plus longtemps, nous allons effectivement nous pencher sur la question mais nous attendons de documenter notre position avec les contenus des décrets qui vont sortir sur ce sujet-là.

Mme REMY-LARGEAU : Je vous remercie.

Mme HUARD : Je voulais juste compléter parce qu'effectivement si la prévoyance représente des risques qui disons ne se matérialisent pas toujours, ce sont des conséquences très lourdes pour les familles, pour les agents, on n'est jamais couvert par la prévoyance de son conjoint, le conjoint est couvert en cas de son décès à lui pour sa famille mais là il s'agit de couvrir justement la famille en cas de décès de l'agent. Donc en

fait il faut absolument que chaque agent soit couvert pour couvrir les conséquences pour sa famille qui peuvent être très lourdes. Moi je constate que dans le secteur privé, ceux qui ont fait souvent des comparaisons entre public et privé le savent, ça a été effectivement généralisé et c'est l'employeur qui prend en charge la quasi-totalité des contrats de prévoyance, notamment autour de 1 % du salaire parce que ça a quand même un certain coût. Donc je pense que c'est vraiment une question de protection des agents, que tous les salariés devraient être couverts et pas seulement ceux qui ont les moyens de s'assurer contre les aléas de la vie parce que c'est au contraire ceux qui sont peut-être les plus vulnérables ou qui ont les ressources les plus faibles qui doivent aussi pouvoir s'assurer. Donc c'est pour cela que nous faisons la proposition effectivement, en tout cas que la Ville s'en préoccupe, et assure à tous les agents une couverture de prévoyance complémentaire.

Mme GENEST : On est d'accord, ce n'est pas uniquement sur un sujet de décès. Le vrai sujet n'est pas ça, le sujet c'est la perte du salaire, en cas de tout un tas d'aléas, c'est plutôt cela qui doit être couvert.

Mme HUARD : Tout à fait, c'est bien la perte de salaire et c'est bien pour cela que les agents doivent être couverts, mais en cas aussi d'incapacité permanente et en cas de décès, il y a ces trois aspects qui, je le dis, ont des conséquences très lourdes, et il me semble que c'est justement par des contrats collectifs qu'il faut passer parce qu'ils sont

plus intéressants, et là nécessairement obligatoires mais en conséquence avec une participation de la collectivité plus forte, parce qu'elle aura un coût pour les agents.

M. le Maire : Oui mais c'est ce que l'on fait, on a commencé il y a 8 ans, on va continuer, et on va améliorer. On va faire mieux.

Mme HUARD : Non, vous participez pour 5 €, c'est-à-dire un coût très faible.

Mme GENEST : Je pense avoir déjà répondu sur cette question, donc attendons d'avoir les décrets avant d'avancer sur la question. Mais il est bien évident que nous allons participer... et nous prenons bien note de votre position dans le cadre de ce débat sur le sujet d'une convention de participation pour un contrat labellisé, cela fait partie du débat et nous vous remercions de votre expression.

M. le Maire : Il n'y a pas de vote et donc vous approuvez notre position. C'est très bien.

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Nous avons notre traditionnelle modification des tableaux des effectifs dans lesquels nous avons quelques créations de postes. Je tiens à rajouter, à préciser que quand on ouvre la possibilité d'embaucher des contractuels, ce n'est pas que l'on privilégie les

contractuels, c'est qu'on se donne la possibilité en cas de carence de candidature ou de candidature pertinente d'avoir recours aux contractuels. Rien de particulier sur ces quelques créations de postes, nous aurons une autre délibération un peu plus tard dans l'année sur des suppressions de postes budgétaires, mais comme je l'ai expliqué en commission DRH où j'ai pris le temps de vous expliquer en détail ces sujets-là, nous passerons d'abord par le Comité Technique avant de les proposer en suppression au conseil municipal. Je vous remercie.

Mme HUARD : C'est une explication de vote mais c'est le même constat à chaque fois, c'est-à-dire que vous proposez d'ouvrir aux contractuels les postes avant même d'avoir constaté l'absence de candidats ou de candidates sur le statut de fonctionnaire, et d'ailleurs on a constaté que la proportion de contractuels avait progressé en 2021. Alors nous n'approuvons pas cette délibération car nous défendons le recrutement sous statut de la fonction publique.

Mme GENEST : Nous avons un taux de titulaires qui est bien sûr très supérieur et significatif mais il s'agit de prévoir une carence de candidatures et non pas de recourir immédiatement aux candidatures de contractuels. C'est un mauvais procès que vous nous faites, ce n'est absolument pas l'état d'esprit de la collectivité.

M. le Maire : Mais ce n'est pas grave, ne t'inquiète pas ! Nous passons au vote. Mme Huard est contre ? Non ! Vous n'êtes pas contre ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 Voix Pour, 01 voix Contre et 04 Abstentions.)

14 - OUVERTURE AUX RECRUTEMENTS DE CONTRATS PARCOURS EMPLOIS COMPETENCES

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Il s'agit de la nouvelle version des contrats aidés, ce sont les fameux Parcours Emplois Compétences (PEC) qui doivent mailler le sujet de l'accompagnement, de l'emploi et de la formation, alors ces emplois aidés sont réservés aux collectivités, à l'employeur public et aux associations, et comme nous avons la possibilité, nous allons le faire, nous allons employer ces PEC qui sont subventionnés, qui sont aidés par l'État sur le salaire brut ; je ne vais pas rentrer dans les détails mais en fait il y a un certain nombre de réductions, de prises en charge par l'État pour les moins de 26 ans, il y a des réductions aussi pour les personnes qui viennent de quartiers prioritaires, c'est un contrat de droit privé de six mois minimum.

Notre objectif : C'est comme ce que nous avons fait dans les précédentes vagues de contrats aidés, notre objectif est de pérenniser ensuite ces contrats et donc de leur faire un vrai coup de pouce, c'est la participation de la Ville dans une logique de RSE à l'emploi local. Alors ce n'est pas que local forcément mais en tout cas on privilégiera le local, et

donc l'idée bien sûr est de prévoir dès maintenant la possibilité de recruter ces fameux PEC, nous avons déjà dès le budget imaginé que nous allions en recruter un certain nombre. Cela ne remplace pas bien sûr mais ça vient en complément de notre stratégie de recrutement des apprentis, ça n'a rien à voir, c'est un autre dispositif qui vient compléter sur d'autres types de postes, et nous avons déjà imaginé des postes sur lesquels nous pourrions recruter des PEC. Je vous remercie de votre attention.

Mme HUARD : Nous sommes évidemment favorables à cette démarche d'insertion dans l'emploi, c'est tout à fait une bonne initiative et nous la soutenons. Mais puisque vous avez indiqué en commission que ça concernerait notamment des emplois dans des carrières sanitaires et sociales où il y a des difficultés de recrutement, je demande si cela ne serait pas l'occasion d'inciter des hommes à intégrer ces filières très féminisées en cherchant des candidats ?

Mme GENEST : Déjà on va recevoir les CV et on verra si l'on a des hommes ou pas, pour l'instant on a des secteurs sur lesquels on est capables de recruter des PEC et on va déjà voir comment ça se met en place ; à date je n'ai pas de visibilité, on va plutôt s'inscrire dans une logique d'insertion plutôt que dans une logique de discrimination, même si elle est positive vis-à-vis des hommes ou des femmes.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des

présents et représentés.)

15 - CREATION DES EMPLOIS NECESSAIRES POUR ASSURER LES BESOINS LIES A L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE OU SAISONNIER

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est une délibération technique sur la création des besoins liés à l'accroissement d'activité, globalement ce sont des besoins liés à un surcroît de travail ou à un accroissement saisonnier de travail, et c'est aussi le remplacement des personnes qui sont malades. On a communiqué en commission les chiffres qui expliquaient que globalement 50 % des postes, ce qui représente à date à peu près 70 postes, tous ces postes sont en remplacement d'arrêts maladie, le reste est en surcroît de travail ou en surcroît saisonnier de travail.

Donc c'est cette délibération qui donne la possibilité de remplacer des collaborateurs ou de mettre un surcroît de collaborateurs quand on en a besoin. Merci.

Mme HUARD : Nous partageons tout à fait la nécessité de recourir à des emplois non permanents, donc nous voterons pour cette délibération, mais nous serons vigilants à ce que le recours à ces contrats ne soit pas détourné de leur objet pour remplacer des postes permanents comme cela a été fait un certain nombre de fois puisque

vous avez été amenés à titulariser sur des postes permanents des agents contractuels dont les contrats avaient été renouvelés pendant des années. Cela, c'est également positif et nous nous en félicitons, mais c'est effectivement la loi et donc nous souhaitons que toutes ces situations soient régularisées comme vous avez dit que vous continueriez à le faire.

Mme GENEST : Globalement le nombre d'emplois non permanents liés à ces besoins-là est à peu près stable, il a augmenté uniquement du fait de la crise sanitaire puisque nous avons dû avoir des agents spécifiques pour le nettoyage des écoles ; et globalement nous sommes partis dans l'autre sens puisque nous avons rendu permanents des postes non permanents, donc nous sommes complètement alignés et sous contrôle sur ces sujets-là et vigilants. Je pense que là-dessus vous avez eu tous les éléments très détaillés en commission RH.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - ADOPTION D'UNE CONVENTION-CADRE PORTANT SUR LA PERIODE PREPARATOIRE AU RECLASSEMENT A PASSER AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE DE FRANCE ET LES AGENTS CONCERNES PAR CE DISPOSITIF

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Vous n'êtes pas sans savoir qu'un des sujets majeurs en collectivité est le sujet de l'inaptitude professionnelle et que nous avons depuis longtemps, nous à la Ville d'Antony, travaillé sur des mobilités pour anticiper et pour mettre en place des reclassements. La délibération que l'on vous propose est une convention cadre que l'on passe avec le CIG pour organiser, outiller, développer, financer ces reclassements sous la forme d'un appui du CIG, sous la forme d'une formation et d'un appui aux collectivités pour pouvoir organiser ces reclassements et permettre aux agents qui sont victimes de ces inaptitudes liées à des problèmes médicaux d'avoir une seconde carrière ; et donc nous vous proposons de valider cette convention ; alors à date cela concerne relativement peu de personnes mais nous sommes vigilants à ce que personne ne soit au bord de la route, et donc ce type de convention nous donne un outil supplémentaire pour gérer ces sujets d'inaptitude professionnelle qui sont un vrai sujet à la fois humain et aussi pour la collectivité en termes de compétences. Je vous remercie.

Mme REMY-LARGEAU : Je voudrais juste un éclaircissement : en fait si j'ai bien compris la convention, vous nous demandez d'adopter le modèle de convention-cadre mais en fait ce modèle est imposé, si j'ai bien compris, par le décret ?

Mme GENEST : Oui, en fait on vote le recours à cette convention, et cette convention est tripartite : la collectivité, le CIG qui organise et finance, et l'agent ; donc nous vous demandons de voter le fait que nous puissions avoir recours à cette convention et que nous puissions mettre en place les dispositifs qui sont en partie financés par le CIG.

Mme REMY-LARGEAU : D'accord, donc c'est ce que j'avais compris. Et puis une confirmation aussi : on est bien d'accord que les personnes qui vont rentrer dans cette période préparatoire de reclassement par ce dispositif qui paraît tout à fait dans l'intérêt des agents et c'est très bien que ce soit mis en place, les agents pendant cette période-là sont bien considérés comme étant en activité et perçoivent leurs rémunérations correspondant à leur grade et à leur emploi, c'est bien ça ?

Mme GENEST : Alors oui, je pense que l'agent continue à être rémunéré et les frais supplémentaires en fait d'accompagnement sont pris en charge pour lui. Alors bien sûr ce sont des agents volontaires ; si ce sujet vous intéresse, je vous invite à aller regarder, il y a un rapport très intéressant de la Caisse des Dépôts sur le sujet de l'augmentation des sujets d'inaptitude et de nécessité de reclassement dans la fonction publique territoriale, vous verrez que c'est un vrai sujet qui mérite votre attention et qui mérite aussi notre attention. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

17 - ADOPTION DE L'AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET SENIORS A PASSER AVEC LA SOCIETE SOGERES

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : Merci pour la présentation. Nous l'avons vu effectivement en commission Education, il s'agit de satisfaire à la loi EGalim et le surcoût de cet avenant de 110.000 € annuels sera pris en charge par la Ville. Nous regrettons que les représentants des parents n'aient pas été associés aux choix qui sont opérés et je voudrais faire remarquer que le même prestataire, le groupe Sodexo, fournit les denrées alimentaires pour les cuisines des crèches, seulement les denrées puisqu'en crèches, à la différence des écoles, les repas sont préparés sur place par des cuisinières employées par la Ville, ce qui, au dire de la majorité en commission, permet d'ajuster les repas en fonction des enfants et d'en maîtriser la qualité. Curieusement les mêmes arguments ne sont pas valables pour les écoliers.

M. MONGARDIEN : Vous parlez d'une modification de la fréquence d'apparition des repas, cela veut dire quoi exactement ?

Mme SANSY : Plus précisément les évolutions de la loi EGalim font que des nouveaux seuils déjà sont imposés, vous avez 50 % de produits durables et 20 % de bio. Jusqu'à présent les seuils qui étaient proposés étaient évalués en fréquence d'apparition. C'est-à-dire que si l'on demandait par exemple 15 % de produits bio, on allait regarder de façon à voir ces produits apparaître dans 15 % des menus proposés. L'évolution est importante parce que dorénavant, ce qui est pris en compte, ce n'est plus la fréquence d'apparition des produits mais leur valeur d'achat. C'est-à-dire que quand on demande 50 % de produits durables, il faut que sur les factures il y ait 50 % des sommes engagées qui correspondent à l'achat de ces produits. Donc en fait, ce n'est pas du tout la même chose. Et cela a conduit aussi à devoir reconsidérer l'équilibre de ces plats de façon globale.

Après, pour répondre à M. Mauger, mais je crois qu'on vous a déjà répondu en grande partie en commission, le sujet sur cette délibération n'est pas de savoir si l'on fait les menus dans les écoles ou pas, ça a déjà été traité très en amont, c'est comment on se met en conformité avec la loi EGalim. Ce n'est pas du tout la question de savoir si l'on revient dans les années 60 en remettant des cuisinières dans chacune des écoles, on n'en est plus là depuis très longtemps.

M. MAUGER : Il y a beaucoup de Villes où apparemment ils sont restés bloqués aux années 60 avec effectivement des repas préparés sur place.

Mme SANCY : Eh bien je pense que dans ces nombreuses villes, la Ville ne doit pas financer à hauteur de ce que finance la Ville d'Antony pour les menus consommés par les enfants.

M. le Maire : On passe au vote. Qui est contre ? M. Mauger vous n'êtes pas contre ?

M. MAUGER : Je ne suis pas contre cet avenant.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - AFFAIRES DIVERSES

18 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHÉ DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHÉ D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
DES FAMILLES ET DES LIENS ET ADOPTION DE LA CONVENTION
CORRESPONDANTE**

(Rapporteur : Mme Pauline GALLI)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHABOT : En préambule nous soulignons l'intérêt de lieux d'accueil parents/enfants, de l'Association des Familles et des Liens dans le cadre des actions en faveur du soutien à la parentalité sur Antony.

Nous sommes cependant très gênés dans le cadre de cette délibération en raison du conflit d'intérêt existant entre Mme Galli et le projet de résolution. Le juge administratif a dégagé deux critères qui, s'ils sont cumulativement réunis, le conduisent à considérer l'élue comme étant intéressée à l'affaire sur laquelle le conseil doit délibérer.

En premier lieu, l'intérêt est personnel dès lors qu'il ne se confond pas avec l'intérêt général, qu'il est différent de celui de la généralité des habitants, cet intérêt est apprécié au niveau individuel ou bien en raison des fonctions exercées au sein d'une personne morale comme une entreprise ou une association.

En second lieu, l'élu doit avoir exercé une influence effective sur la délibération. Celle-ci sera déterminée par la prise en compte de l'ensemble des circonstances ayant entouré la délibération et l'implication de l'élu notamment dans l'instruction du projet en étant à l'origine de la

proposition présentée à l'organe délibérant, en rapportant le projet en séance, en participant au débat et/ou au vote, ou en étant simplement présent physiquement dans la salle, même en ne participant pas au vote.

Mme Galli ayant été à l'origine de la création de l'Association des Familles et des Liens, même si elle n'en assure plus la présidence, il nous semble indispensable que le dossier soit déporté et nous soit présenté à nouveau lors d'un conseil municipal ultérieur. En conséquence, nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Eh bien nous allons le voter. Et nous verrons bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 37 voix Pour et 08 Abstentions)

20 - ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE – JEUX POMME D'API

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Dans le cadre de la nouvelle organisation générale du temps de travail des agents au 1er janvier 2022, un certain nombre d'heures ont pu être redéployées et en ce sens une nouvelle organisation nous permet d'ouvrir plus de semaines notre Halte-Jeux, on passe de 7 semaines de fermeture à 4 semaines, ce qui est un gain précieux pour les parents qui du coup pourront mettre les enfants à la

Halte-Jeux une semaine sur deux pendant les petites vacances scolaires notamment.

Mme HUARD : Moi je voudrais quand même faire remarquer que vous avez attendu un changement, une modification de la durée de travail des agents pour comprendre et proposer ce changement d'horaires d'ouverture, alors sans doute effectivement cela répond aux besoins des parents, mais pourquoi ne pas avoir fait plus tôt cette proposition qui sans doute aurait nécessité de renforcer les effectifs pour assurer des ouvertures plus étendues pendant les congés ?

Cela m'amène également à dire qu'il y a d'autres équipements publics comme le cinéma ou le 11 qui sont fermés pendant les vacances scolaires, notamment au mois d'août et surtout au mois d'août d'ailleurs, alors que les Antoniens ne partent pas tous en vacances et qu'une réflexion pourrait être menée pour étendre les plages d'ouverture de ces équipements.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

21 - CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE AU LOGEMENT SOCIAL ET AU LOGEMENT INTERMEDIAIRE A ANTONY

(Rapporteur : Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : J'ai donc la parole maintenant pour la création d'une mission d'information et d'évaluation relative au logement social et au logement intermédiaire à Antony, qui a été demandée par les élus de l'opposition unanimes, et donc j'ai reçu les candidatures pour la majorité de Perrine Précetti, de Pierre Médan, de Stéphanie Schlienger, de Jacques Legrand, de Saïd Aït-Ouaraz, de Laurent Pégrier, de Marc Ali Ben Abdallah et de Pauline Galli.

Alors quels sont les candidats présentés par les listes de l'opposition ?

Mme REMY-LARGEAU : J'avais une petite intervention avant de vous présenter notre candidat pour notre groupe : Premièrement je voulais rappeler que c'était notre groupe Antony Terre Citoyenne qui était à l'origine de cette demande de création de mission...

M. le Maire : Ah bon ! ça alors !

Mme REMY-LARGEAU : ... et que nous l'avons proposé aux deux autres groupes minoritaires et nous les remercions de s'être associés à cette demande. Vous savez combien il nous tient à cœur en fait que chacun puisse accéder au droit fondamental au logement, c'est pourquoi il nous semble nécessaire d'évaluer les besoins de logement des Antoniens et les actions de la ville pour y répondre.

Irène Huard sera notre candidate et nous avons une remarque complémentaire à faire qui est la suivante : la possibilité de créer une

telle mission est prévue dans le Code Général des Collectivités Territoriales, cependant les modalités concrètes de mise en œuvre sont, en tout cas dans les villes supérieures à 50.000 habitants, à préciser dans le cadre du règlement intérieur. Nous faisons remarquer à cette occasion que dans le cadre de ce règlement intérieur, et comme cela aussi est prévu par le code, la majorité dispose quasiment de tous les sièges et donc oriente forcément la mission selon ses souhaits, nous prenons acte que ce n'est pas possible dans le cadre du code de pouvoir changer ces règles qui ne permettent pas à la minorité d'être davantage représentée, par contre il nous semble qu'il serait possible par exemple de donner aux élus de la minorité un rôle peut-être plus important, peut-être en termes de coprésidence, afin que les minorités puissent exercer un peu plus de contre-pouvoir.

Mme CHABOT : Pour notre groupe c'est Madame Desbois.

M. le Maire : Et donc pour le groupe Antony Ensemble c'est Mme Lajeunie.

Les candidats sont donc : Mme Précetti, M. Médan, Mme Schlienger, M. Legrand, M. Pégurier, M. Aït-Ouaraz, M. Ben Abdallah, Mme Galli, Mme Huard, Mme Desbois et Mme Lajeunie.

Désirez-vous un vote secret ? Non, donc dans ce cas-là, nous pouvons voter pour cette liste complète, d'accord ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des

présents et représentés.)

M. le Maire : Cette liste est adoptée à l'unanimité et la mission va se réunir très prochainement pour élire le président et le rapporteur.

Mme REMY-LARGEAU : Avant que tout le monde ne se lève, il y a des questions orales ... pour éviter de reproduire ce qui s'est passé lors d'une autre séance.

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. MAUGER : Notre première question orale porte sur le sujet des animateurs vacataires. À force de poser des questions nous commençons à mieux cerner ce sujet qui est absent dans la plupart des documents du conseil municipal, que ce soit le compte administratif, le tableau des effectifs, ou le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

À Antony les animateurs peuvent avoir trois statuts : fonctionnaire, contractuel en CDD ou vacataire. Les animateurs vacataires sont très nettement majoritaires. Une vacation, terme propre à la fonction publique, n'est pas un emploi, c'est une tâche. Leur rémunération n'est pas un salaire, elle est à la tâche. Une rémunération à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. Ils n'ont ni droit à congé ni droit à la formation ni complément de rémunération, que ce soit le supplément familial de traitement ou l'indemnité de résidence. Des décisions de justice requalifient souvent des vacations en CDD car la vacation doit répondre à

un besoin ponctuel et non permanent.

Vous nous avez indiqué que sur l'année 2021 il y a eu 873 agents vacataires, au total leurs contrats représentent l'équivalent de 176 temps pleins. 90 % de ces 873 vacataires ont eu moins d'un mi-temps, 80 % de ces vacataires sont dans la filière Education avec un contrat sur l'année scolaire s'ils sont disponibles. Par ailleurs la filière Animation compte aussi des titulaires équivalant à 34 temps pleins en 2020 et quelques contractuels : 5 animateurs équivalant à 3 temps pleins en 2020. Ces agents titulaires ou en CDD sont en baisse constante. Ils équivalaient à 51 temps pleins en 2014, seulement 37 temps pleins maintenant.

La disproportion entre le nombre de vacataires et les agents titulaires ou non-titulaires montre qu'ils répondent pour la grande majorité d'entre eux à un besoin permanent de la Ville. Nous vous demandons donc d'examiner la question de la requalification des vacataires en contractuels et nous vous demandons aussi d'indexer les rémunérations de ces vacataires sur le SMIC, puisque l'indice de la fonction publique est gelé depuis longtemps. Merci.

Mme GENEST : Je vois, M. Mauger et je m'en réjouis, que vous suivez attentivement les éléments que je donne en commission RH puisqu'effectivement ce sont les chiffres que j'ai donnés. 90 % des vacataires effectivement ont un temps de travail inférieur à un mi-temps, beaucoup font très peu d'heures, c'est un sujet que nous prenons ; je

vous avais dit que nous allions examiner ce point, sachant qu'il y a beaucoup de vacataires pour lesquels on ne pourra pas faire grand-chose vu l'éparpillement des temps de travail et le fait que certains ont d'autres occupations à côté, néanmoins c'est un sujet que l'on prend.

Nous avons noté qu'il y a un certain nombre d'inexactitudes, les congés ont été intégrés dans leur rémunération lors d'une précédente délibération, leur rémunération est effectivement indexée sur l'indice 100 de la fonction publique, mais avec un minimum qui correspond au SMIC, donc qui évolue en fonction du SMIC, on ne peut pas complètement déconnecter cela du sujet du SMIC ; donc on a effectivement ce sujet-là, la réponse n'est pas simple, on va regarder, on va ouvrir l'étude de ce qui peut être fait mais comme 90 % effectivement ont moins d'un mi-temps, on aura certaines réponses, mais on ne pourra pas donner de réponse de manière globale. Mais c'est un sujet que nous allons ouvrir, je vous l'avais déjà confirmé en commission RH, nous allons ouvrir ce sujet avec toute la complexité et la multiplication des cas différents, l'éparpillement aussi des situations qui sont celles de ces vacataires. Je vous remercie.

M. MAUGER : Juste pour un point supplémentaire : on nous a aussi alertés sur le sujet des vacataires des points écoles, c'est-à-dire les agents qui aident les enfants à traverser les voies relativement dangereuses à proximité des écoles. On nous a notamment dit que certains pouvaient avoir une rémunération, disons une première

rémunération assez tardive par rapport au moment de leur embauche, on nous a dit aussi que le matériel ne leur était pas forcément fourni, à savoir la chasuble, des gants et ainsi de suite, éventuellement un sifflet pour alerter sur un danger imminent ou ce genre de choses, donc nous voudrions être rassurés et savoir ce qu'il en est.

Mme GENEST : Cela m'étonne beaucoup, je vais regarder ce qu'il en est mais ça m'étonne beaucoup qu'on ne leur fournisse pas le matériel et qu'ils ne soient pas rémunérés en temps et en heure comme les autres puisque nous ne faisons absolument pas deux poids deux mesures dans la rémunération des vacataires, on regardera mais ça m'étonne beaucoup et j'espère que je vais pouvoir vous rassurer très rapidement.

Mme REMY-LARGEAU : Je suis désolée de décaler la sortie mais je pense que c'est un sujet qui va intéresser tous les Antoniens. Notre question orale concerne l'accès aux soins à Antony et plus précisément le centre de santé de la Croix-Rouge. Le sujet a été évoqué tout à l'heure par M. Mongardien.

Ayant appris par un article du Parisien que la gestion du centre de santé allait peut-être passer de la Croix-Rouge au groupe Ramsay, notre groupe Antony Terre Citoyenne vous a demandé rendez-vous M. le Maire pour exprimer notre inquiétude et avoir davantage d'informations. Vous nous avez reçus hier après-midi et nous vous en remercions, vous avez répondu à la plupart de nos questions. Il est trop tard pour rendre compte

vu l'heure de ce soir de l'ensemble de nos échanges mais je voudrais quand même attirer l'attention sur quelques points :

Vous nous avez notamment dit que vous aviez, avec d'autres maires des Hauts-de-Seine concernés eux aussi dans leur commune, rencontré début décembre la Croix-Rouge. La Croix-Rouge vous a fait part de la situation financière très difficile dans laquelle elle se trouve et qui l'amène à céder ses centres de santé, et elle vous a présenté des représentants du groupe Ramsay comme potentiel repreneur. Vous les avez rencontrés à cette occasion.

Vous avez décidé, sans chercher à explorer d'autres pistes, de choisir cette option parce qu'elle vous semblait satisfaisante et vous vous êtes voulu rassurant : Le centre resterait bien un centre de santé dans les mêmes conditions, mêmes offres de soins aux mêmes conditions en secteur 1, le personnel qui le veut pourrait rester, les mêmes spécialités perdureraient et d'autres pourraient même s'y ajouter. Mais en fait je ne vais sans doute pas vous surprendre en vous disant que vous n'avez pas réussi complètement à dissiper notre inquiétude qui est aussi celle d'un certain nombre d'Antoniens : en effet, nous pensons qu'il est important que les Antoniens qui peut-être nous écoutent ou nous écouteront en replay soient informés des enjeux et conséquences de cette possible décision. Vous dites et vous nous avez dit que vous acceptiez cette mise à disposition dans des locaux de la commune au bénéfice du groupe

Ramsay car vous dites qu'ils savent gérer, qu'ils savent trouver des médecins, ils savent les faire travailler, et vous dites que la Croix-Rouge ne savait pas le faire et que vous vous ne sauriez pas le faire non plus ; alors oui sans doute le groupe Ramsay sait-il gérer mais que cela veut-il dire ? Toute gestion est évaluée en fonction des objectifs qu'ils se sont fixés. Les objectifs d'un groupe comme le groupe Ramsay ne sont pas forcément et en tout cas pas uniquement d'offrir des services que les Antoniens sont en droit d'attendre, quelle que soit leur situation financière notamment. Le centre de santé ne fera pas de bénéfices certes, mais si le groupe Ramsay s'intéresse à ce type de structure qui dispense des soins primaires, vous le savez, c'est non par altruisme mais parce qu'ils y trouvent un intérêt notamment pour recruter des patients pour ses cliniques qui, elles, ont bien un but lucratif. Il faudrait du temps pour décrire tous les risques encourus en voulant recourir à cette solution qui peut sembler satisfaisante à court terme.

Je me contenterai pour le moment de vous conseiller, sans développer parce qu'il est tard mais nous pourrons en reparler ultérieurement, le livre « Les Fossoyeurs » qui jette un éclairage particulier sur le secteur privé à but lucratif dans le domaine de la dépendance mais vous savez que le scandale est en train de s'étendre à d'autres aspects, notamment aux cliniques spécialisées dans les soins de suite et de réadaptation et à la psychiatrie. Mais je vous invite surtout les

uns et les autres, et je vous le communiquerai, à lire la tribune de François Crémieux directeur de l'APHM, Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, qui vient de paraître dans Le Monde et qui est intitulée « On ne peut regarder sans débattre un groupe de santé privée reprendre des centres de la Croix-Rouge française ».

Le projet de reprise des centres de la Croix-Rouge par le groupe Ramsay peut sembler anecdotique, peut sembler un choix pragmatique et local, mais en fait au-delà de notre commune ce projet pose avec force la question des options possibles pour l'avenir de l'ensemble de notre système de santé.

Revenons à Antony. Vous avez reconnu que la convention passée avec la Croix-Rouge n'était pas très contraignante car vous lui faisiez confiance, vous reconnaissez lorsqu'on attire votre attention sur ce point qu'il serait nécessaire que la nouvelle convention qui serait passée avec le groupe Ramsay le soit davantage pour garantir le maintien de la même offre de soins et surtout dans les mêmes conditions. Vous dites que la Croix-Rouge voudrait que l'affaire soit réglée début avril, nous vous alertons avec M. Crémieux sur le fait que si comme d'autres maires vous acceptez de mettre à disposition les locaux de la Ville au bénéfice du groupe Ramsay, une telle convention pourrait ne pas suffire à apporter les garanties annoncées, du moins à moyen terme.

C'est pourquoi face à un sujet aussi important pour les Antoniens, il

me semble que pour reprendre les termes de M. Crémieux, « on ne peut décider sans débattre ». Nous avons donc deux questions :

Est-ce que la décision de mise à disposition des locaux de la commune sera débattue et soumise au vote du CM ou non ?

Et quel que soit le repreneur choisi, le projet de convention sera-t-il débattu et mis au vote au conseil municipal également ?

M. le Maire : Je vous ai répondu hier, non ? Les conventions de toute façon doivent être votées au conseil municipal, donc on va voter cette convention le jour où l'on aura décidé. Pour le moment rien n'est décidé. On a une proposition, on décidera le jour où l'on votera pour adopter la convention de mise à disposition du local qui nous appartient, le local dit de la Croix-Rouge, en fait c'est le local de la ville d'Antony. C'est nous qui l'avons acheté, c'est nous qui avons financé l'aménagement de ce local en 2012, et c'est nous qui l'avons confié à la Croix-Rouge qui n'a pas tenu ses engagements, et ça je le regrette, donc c'est nous qui le donnerons à un autre prestataire le jour où on l'aura choisi. Mais c'est le conseil municipal qui choisira. Vous ne me croyez pas mais je vous l'ai dit...

Mme REMY-LARGEAU : Hier, ce que j'ai entendu...

M. le Maire : C'est le conseil municipal qui décidera de confier le local que la Ville a aménagé à quelqu'un, à une entreprise, comme on avait fait avec la Croix-Rouge, ce sera à un repreneur qu'il reste à définir

encore, pour le moment on a une candidature, c'est le groupe Ramsay ; si l'Assistance Publique de Marseille souhaite reprendre le local, on sera d'accord ! Vous voyez ? On sera d'accord ! C'est très bien de vouloir faire des tribunes dans Le Monde mais il faut être capable ensuite de trouver des médecins. Nous, on a besoin de médecins, le quartier du Noyer Doré où nous nous trouvons ici a besoin de médecins. Aujourd'hui il n'y a plus de médecins au Noyer Doré parce que la Croix-Rouge a été incapable d'en trouver et de nous les fournir ; il reste encore quelques dentistes mais il n'y a plus de médecins. Nous voulons des médecins. Et par conséquent si le groupe Ramsay nous propose des services avec beaucoup de médecins et des spécialistes généralistes ou spécialistes, ma foi, pourquoi ne pas accepter ? Parce qu'effectivement c'est un groupe privé ? L'idéologie c'est bien mais nous avons besoin de médecins. Si le service public est capable de nous fournir des médecins oui, bien sûr. Moi je ne suis pas pour le privé à priori, j'ai fait ma carrière à la SNCF et je ne suis pas pour la privatisation de la SNCF. Oui c'est horrible effectivement, je suis pour le service public. Mais en l'occurrence, nous avons besoin de médecins et si seul le privé est capable de nous les fournir, je les prends.

M. MAUGER : Juste pour un complément : la question méritait d'être posée de savoir si le conseil municipal serait saisi du sujet puisqu'en 2012 la convention de mise à disposition du local n'avait pas

été débattue au conseil municipal. C'était une décision d'intersession. D'où notre question. Et nous sommes heureux de savoir qu'on pourra en débattre.

M. le Maire : Très bien. Mais il y aura un débat au conseil municipal le jour où l'on aura fait le choix du repreneur. Pour le moment, rien n'est fait encore, on a une proposition qui nous paraît sérieuse, mais c'est tout.

Je vous souhaite une très bonne nuit.

(La séance est levée à 00H50.)